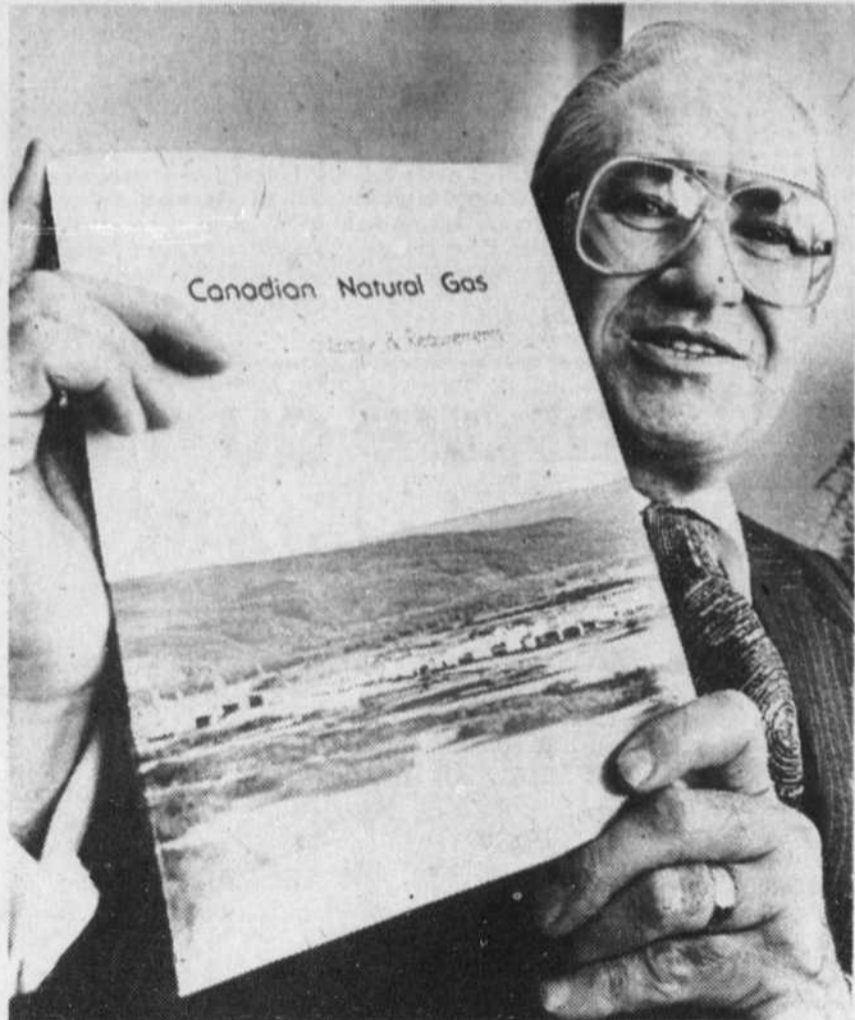


L'Office de l'énergie propose une hausse de 25% des exportations du gaz naturel



Le président du conseil de l'Office nationale de l'énergie, M. J.G. Staback, montre un exemplaire de l'étude sur l'offre et la demande de gaz naturel au Canada d'ici l'an 2000. (Photolaser CP)

par Michel Nadeau

Le Canada disposerait présentement d'un surplus d'énergie de l'ordre de deux milliards de pieds cubes de gaz naturel qui pourraient être vendus aux États-Unis.

Telle est la conclusion d'une étude de l'Office nationale de l'énergie qui a été remise à la presse hier à Ottawa. Cet organisme doit évaluer les besoins du Canada dans le domaine de l'énergie et peut émettre des permis d'exportation, s'il y a lieu.

Selon le document de 168 pages, les compagnies pourraient hausser de 25% le volume total de gaz naturel vendu à l'étranger en calculant le surplus de 2,000 milliards de p.c. sur une période de huit ans. Actuellement, le Canada vend aux USA environ un milliard de p.c. de gaz naturel par année. Toutefois, les permis d'exportation se termineront prochainement et plusieurs entreprises ont demandé à l'Office la permission de continuer et d'accroître les ventes de gaz naturel aux États-Unis.

L'Office est d'avis que les surplus actuels permettent de vendre à l'étranger tout en garantissant l'approvisionnement de l'Est du Canada. Présentement, le Québec et les Maritimes, qui ne consomment que 5% de la production nationale, voudraient augmenter l'utilisation de cette source d'énergie afin de réduire leur dépendance par rapport au pétrole.

À l'exception de l'Alberta, toutes les provinces s'opposent à une hausse des ventes de gaz naturel à l'étranger alors que les firmes pétrolières cherchent au contraire à accroître les livraisons vers le sud.

En ce qui concerne le projet de prolongement du gazoduc de Montréal à Québec et de là vers les Maritimes, l'ONE affirme que le gaz naturel pourra trouver preneur si son prix est concurrentiel. Il rappelle

que les gouvernements canadien et albertain cherchent présentement à négocier un prix préférentiel afin de rendre le gaz naturel plus attrayant par rapport aux autres formes d'énergie.

Selon l'organisme, les surplus enregistrés dans les raffineries de l'Est de Montréal ne sont que passagers et disparaîtront d'ici à quelques années. Les ventes dans l'Est du Canada pourraient atteindre 180 milliards de p.c. en 1990 et 255 milliards en l'an 2000. On réduirait ainsi de 20% les importations de pétrole en coupant de 80,000 barils par jour les achats à l'étranger en 1990 et de 110,000 barils en l'an 2000.

Présentement, le Québec ne reçoit que 80 milliards de p.c. de gaz naturel. Le réseau s'arrête à Montréal; les Maritimes n'ont pas encore accès à cette source d'énergie.

L'Ontario consomme présentement près de la moitié de la production écoulée au Canada (1,4 billion en 1977). Or, cette province s'oppose farouchement à tout accroissement des exportations.

Evidemment, la décision de l'ONE de couper la poire en deux pourra être utilisée par M. Trudeau dans cette région au cours des prochains mois. L'Ontario décline, dit-on, le poids décisif dans le prochain scrutin fédéral.

Dans l'Ouest, M. Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta, s'est prononcé en faveur d'un accroissement substantiel des ventes à l'étranger, imitant ainsi les grandes compagnies pétrolières. La quantité autorisée par l'Office aura de quoi satisfaire le chef de l'État albertain.

Pendant toutes les décisions concernant les exportations devront être prises après une nouvelle série d'audiences qui devraient se dérouler au cours de l'année. L'organisme décidera alors les quantités précises, le moment et le prix autorisé. (Toutefois, la crise de l'énergie et l'éven-

tualité d'une récession aux USA a réduit la demande dans ce pays. Le prix actuel de \$2.16 le mille p.c. répuge à nombre d'acheteurs américains).

On discutera alors de l'importance des réserves disponibles. Une question surgira à nouveau: comment calculer les réserves de gaz? Dans son évaluation, l'Office ne tient compte que du gaz naturel

qui peut effectivement être tiré du sous-sol à un prix économique.

Selon les calculs des milieux d'affaires, des ventes de deux milliards de p.c. rapporteront au Canada la somme rondelette de \$14 milliards de dollars. Evidemment, ce montant aidera à stabiliser le dollar canadien et à améliorer la balance des paiements.

Voir page 6: Énergie



Le chef du Parti libéral dit pourquoi les militants libéraux doivent choisir le Québec et le Canada. On lira à la page 11 un chapitre capital du document de travail que M. Claude Ryan soumet ce week-end à l'examen des militants du PLQ au cours d'une réunion du Conseil général de son parti. À la page 5, le professeur Léon Dion passe en revue le document qui porte la marque bien personnelle de M. Ryan et formule des critiques nombreuses.

AU SOMMAIRE

L'Arabie séoudite craint la déstabilisation

Les combats s'aggravent au Nord-Yémen

■ Une question «d'éthique»: un éditorial de Lise Bissonnette

■ De Daniel Johnson au manifeste du PQ: un commentaire de Michel Roy — page 4

■ Mise au point sur les nouveaux permis de chasse — page 10

■ Les acheteurs d'obligations pourront connaître les taux de courtage

■ L'Iran ne vendra plus son pétrole par l'intermédiaire du consortium — page 15

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — L'extension des combats entre les deux Yémens à la périphérie de Sanaa a suscité hier une vive inquiétude tant en Arabie séoudite qu'aux États-Unis, où l'on craint une déstabilisation de la péninsule arabe.

Riyad a décidé le rappel de tous les permissionnaires de son armée et a multiplié les consultations diplomatiques. Washington, de son côté, va accélérer la livraison d'armes « défensives » au Nord-Yémen, à la demande du gouvernement de Sanaa. Enfin, le conseil de la Ligue arabe tiendra dimanche une réunion extraordinaire sur le conflit yéménite.

En annonçant la réunion, M. Mahmoud Riad, secrétaire de la Ligue arabe, a formulé l'espoir que les deux pays accepteraient le plan de paix proposé mardi par

l'Arabie séoudite. Ce plan prévoit un cessez-le-feu immédiat, un retrait des troupes sur leurs positions antérieures, l'arrêt de l'aide accordée par chacun des deux pays aux groupes hostiles à l'adversaire et l'acceptation d'une instance arabe pour contrôler son application.

Sur le plan militaire, peu d'informations ont filtré sur l'évolution des combats. Le Front démocratique nationaliste — opposé au régime de Sanaa — a revendiqué hier de nouveaux succès, affirmant contrôler de larges secteurs de la partie méridionale du Nord-Yémen. Les forces du Front sont à proximité de la capitale du Nord-Yémen et ont également atteint la région d'Al Jabal, proche de la frontière séoudienne, ont affirmé ses responsables.

De leur côté, les chefs religieux du

Nord-Yémen, ont appelé mardi soir leurs compatriotes du nord comme du sud à prendre les armes pour combattre les dirigeants marxistes du sud. Le ministère nord-yéménite des Affaires étrangères a déclaré que les combats se poursuivaient dans la région frontalière, où « l'agression des forces marxistes et de leurs milices continue ».

Le ministère nord-yéménite a proposé un référendum dans les deux Yémens permettant à la population de choisir le système de gouvernement qu'elle désire.

Dans un premier temps, les États-Unis vont livrer des armes anti-chars et des canons anti-aériens Vulcan, dont les commandes avaient déjà été passées pour un montant non précisé.

Ils ont en outre demandé lundi l'autorisation du Congrès pour des fournitures

d'armes plus importantes qui faisaient depuis plusieurs mois l'objet de discussions entre Washington et Sanaa. Les États-Unis se proposent de livrer au Nord-Yémen 12 chasseurs F-5F, 100 véhicules blindés de transport de troupes, 64 chars ainsi que deux avions de transport C-130 qui seront transférés d'Arabie Séoudite. Le tout représente un total de 300 millions de dollars, selon des sources de l'administration.

Le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter, qui a souligné l'inquiétude des États-Unis devant l'évolution de la situation entre les deux Yémens, a révélé qu'elle avait fait l'objet de discussions entre Washington et Moscou.

M. Carter a ajouté que les États-Unis ne souhaitaient pas s'engager dans une course aux armements avec l'Union soviétique, qui au cours de ces dernières années a fourni du matériel militaire en quantité significative au régime d'Aden, et que Washington était iniquement préoccupé du maintien de l'intégrité territoriale du Nord-Yémen.

Les États-Unis ont apporté leur soutien aux initiatives de l'Arabie Séoudite pour tenter de mettre un terme au conflit, et ont engagé des contacts avec d'autres gouvernements de la Péninsule arabe pour ramener la stabilité dans cette région agitée, déclare-t-on officiellement au département d'État.

À Washington, on souligne la difficulté de faire le point exact sur les combats qui se déroulent sur une large étendue à la frontière entre les deux pays, qui est extrêmement sous-peuplée. On confirme cependant que les forces sud-yéménites ont réussi à pénétrer en territoire nord-yéménite, où elles ont pris le contrôle de

plusieurs villages, et qu'elles continuent à avancer en certains points.

On déclare ne posséder aucune indication sur la présence de conseillers militaires soviétiques, cubains ou est-allemands aux côtés des troupes sud-yéménites engagées dans les combats. Selon les derniers chiffres officiels américains, 800 à 1,000 soviétiques, 500 à 700 cubains et plus d'une centaine d'est-allemands se trouvent au Sud-Yémen.

Pour leur part, les États-Unis n'ont aucune intention d'envoyer de troupes dans cette région, et n'ont pas connaissance d'un plan égyptien pour en faire de même, déclare-t-on enfin au département d'État.

À Riyad, les dirigeants séoudiens ont annoncé hier le rappel de tous les permissionnaires — officiers et soldats — « en raison des circonstances actuelles ». Les Séoudiens auraient également décidé de rapatrier leurs 4,500 soldats stationnés au Liban dans le cadre de la Force arabe de dissuasion (FAD), rapporte l'agence égyptienne Mena.

« Le conflit frontalier entre les deux Yémens (...) met en danger non seulement la sécurité et la stabilité du royaume, mais aussi celles de tous pays de la péninsule arabique (...) Il est à craindre que le conflit ne s'étende à d'autres secteurs de la nation arabe, entraînant des conséquences imprévisibles », souligne un communiqué publié mardi soir par le gouvernement de Riyad.

Plusieurs pays arabes semblent partager les inquiétudes séoudiennes: les envois d'émissaires ainsi que les consultations entre pays de la région et les appels à un cessez-le-feu se sont multipliés au cours des dernières vingt-quatre heures.

Voir page 6: Nord-Yémen

Une bataille d'envergure se prépare autour de Lang Son

HONG KONG (d'après Reuter et AFP) — Pendant que Radio-Hanoï annonçait hier matin que le Vietnam « est résolu à ne tenir aucune négociation tant que des milliers d'invasisseurs chinois se trouvent en territoire vietnamien », une bataille d'envergure se préparait, d'après les observateurs militaires, autour du chef-lieu provincial de Lang Son, à 135 km au nord-est d'Hanoï.

De source diplomatique japonaise, on croit savoir que la bataille a déjà commencé. Les Chinois auraient contraint les Vietnamiens à se replier sur des positions défensives autour de la ville qui est un important embranchement ferroviaire.

Proche du col de l'Amitié, qui sépare les deux pays et par lequel certaines des troupes chinoises ont pénétré au Vietnam le 17 février, la ville est située au fond

d'une vallée. Vietnamiens et Chinois ont reçu des renforts et se font face sur les collines avoisinantes.

Il y a plusieurs jours déjà que sont signalés des duels d'artillerie. Selon Radio-Hanoï, un régiment et deux bataillons chinois ont été mis à mal mardi dans cette province et plus de 1,600 hommes ont été tués ou blessés. La Chine avait annoncé la prise de Dong Dang, à 12 km de

Lang Son, peu après son intervention et cette bataille se préparait depuis.

À Pékin, le secrétaire américain au Trésor, M. Michael Blumenthal, a exprimé hier au président du parti, M. Hua Gudeng, la réprobation des États-Unis, comme il l'avait fait dans son entretien la veille avec le vice-premier ministre Deng Xiaoping.

À Moscou, la Pravda, dans une mise en garde au monde entier, affirme que « si l'on n'oblige pas immédiatement l'agresseur à se retirer, la flamme de la guerre peut s'étendre ». Demain, le chef de l'État et du PC soviétiques, M. Leonid Brejnev, devrait également évoquer le conflit dans le discours qu'il doit prononcer à l'issue de la campagne électorale pour le Soviet suprême.

Le Kremlin a qualifié, une nouvelle fois, hier, le voyage que fait actuellement le secrétaire américain au Trésor, M. Michael Blumenthal, en Chine ainsi que la position de Washington à l'égard du conflit sino-vietnamien de politique « d'encouragement à l'agression chinoise » au Vietnam.

L'agence Tass accuse le président Jimmy Carter de « n'avoir nullement l'intention de condamner l'invasion armée chinoise au Vietnam ».

De même, l'Union soviétique a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies de condamner l'« agression » chinoise au Vietnam, mais, à New York, les débats sont dans l'impasse. La Chine, en effet, demande au Conseil de condamner l'« agression » vietnamienne au Kampuchea, et ni Pékin ni Moscou ne semblent disposés à approuver un appel à un cessez-le-feu immédiat en Indochine et à un retrait de toutes les troupes des « territoires occupés ». Pour M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, cette crise est la plus grave que le monde ait connu depuis l'affaire des missiles de Cuba en 1962.

Entre-temps, Pékin déclarait hier

Voir page 6: Lang Son

Carter et Trudeau discuteront d'énergie à la Maison Blanche

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le président Carter recevra M. Trudeau à un déjeuner de travail samedi à la Maison-Blanche. En tête-à-tête, les deux hommes discuteront des principales questions internationales qui secouent le monde présentement et des relations bilatérales, principalement d'énergie.

Il y a déjà plusieurs mois que le président des États-Unis doit effectuer une visite officielle au Canada; pour diverses raisons, la dernière en date étant la probabilité d'un déclenchement d'élections générales par M. Trudeau, cette visite a été remise à une date indéterminée.

D'autre part, depuis plusieurs mois le premier ministre avait accepté une invitation d'assister à un concert de l'Orchestre symphonique de Winnipeg à New York samedi soir. C'est ainsi

que la semaine dernière M. Trudeau a pensé inviter le président à ce concert, en profitant de l'occasion pour avoir une séance de travail. M. Carter avait accepté en principe.

Mais voilà qu'il y a deux jours, on apprend que le premier ministre d'Israël arriverait aujourd'hui à Washington pour des discussions de première importance avec M. Carter, qui ne pourra donc pas se rendre à New York. En conséquence, il invite M. Trudeau à la Maison Blanche samedi. M. Trudeau assistera tout de même au concert samedi soir en compagnie d'un représentant du président, dont on ignore encore le nom.

Quoi qu'il en soit, les informateurs officiels font valoir à Ottawa que cette rencontre aura lieu dans l'intérêt des deux pays. D'abord, du point de vue américain, il semble opportun, dit-on, de rallier tous les amis des

États-Unis au moment où les relations diplomatiques de ce pays connaissent une période très chaotique.

La visite récente de M. Jimmy Carter au Mexique n'a pas été particulièrement prestigieuse, mais surtout il y a eu l'Iran où les USA ont, momentanément du moins, perdu gros avec le départ du Shah; et puis évidemment, il y a eu l'invasion du Vietnam par la Chine, qui est survenue tout de suite après la visite du vice-premier ministre chinois à Washington.

Cette coïncidence, à la suite du voyage de M. Deng Xiaoping et du communiqué conjoint, semble avoir profondément ennuyé l'URSS, qui laisse circuler des rapports de presse selon lesquels les USA ont donné leur accord à l'agression du Vietnam. Bref, les relations américano-soviétiques et les négociations Salt sont quelque peu

Voir page 6: Carter



Un agent des «state troopers» de la Louisiane tente de secourir un jeune homme qui, quelques côtes brisées, se tord de douleur. À l'arrière-plan, un autre policier passe les menottes à l'agresseur. Cuisant Mardi Gras à la Nouvelle Orléans désertée par ses policiers municipaux en grève. Les «troopers» ont pris la relève. (Photolaser AP)

Le document «d'Égal à Égal» perpétue la confusion chère au PQ, dit Ryan

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le chef du parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a qualifié hier le dernier texte constitutionnel du Parti Québécois «d'imposture intellectuelle et de compromis infect».

Selon le chef libéral, qui s'adressait hier soir à Québec à quelques 600 militants du comté de Louis-Hébert, ce document ne fait qu'illustrer jusqu'à quel point le PQ est divisé entre son aile souverainiste et son aile électoraliste.

On sait que ce texte, qui s'intitule «d'Égal à Égal» et qui a été rendu public la semaine dernière, précise le contenu de la souveraineté-association et prend concrètement la forme d'une résolution que soumettra l'exécutif du parti au moment de mai prochain.

Or, aux yeux de M. Ryan, cette proposition n'est qu'un compromis de mauvais goût entre la souveraineté et l'association et perpétue la confusion qu'entretient le PQ autour de cette question.

«Comment voulez-vous rassembler des gens aussi différents que Jacques Parizeau, qui veut la souveraineté totale et Claude Morin, qui n'est intéressé que par l'exercice du pouvoir?», a lancé le chef libéral au grand plaisir de son auditoire, composé en très grande majorité de personnes de 50 ans et plus.

Au surplus, M. Ryan reproche à ce document de présenter une vision extrêmement sombre de l'histoire du Québec. «Ce texte est l'oeuvre d'esprits tristes qui vivent de leurs frustrations», a-t-il dit.

Selon lui, l'histoire du peuple québécois est beaucoup plus riche et plus positive que les péquistes ne le laissent entendre, étant composée notamment de relations remarquables au niveau de l'éducation et du mouvement coopératif.

En somme, et c'est là qu'il précise-t-il, ce qui différenciera libéraux et péquistes au moment du référendum, le FLQ présentera de son côté une vision positive de la réalité, en offrant aux Québécois de participer pleinement à l'édification d'un nouveau Canada.

Il s'agit, de dire M. Ryan en faisant référence à son propre texte constitutionnel intitulé «choisir le Québec et le Canada», de situer la province dans le grand ensemble canadien et de demander ce qui convient le mieux, non seulement au Québec mais aussi à

l'ensemble du pays.

«Au moment du référendum, a-t-il dit, il ne sera pas question de tuyauterie; ce seront deux visions d'un pays qui vont s'affronter.»

Le chef libéral a par ailleurs profité d'une nouvelle fois de cette causerie pour refaire le bilan de ses activités à la tête du parti depuis son élection

d'avril 1978.

Se disant très heureux d'avoir fait le saut en politique active, M. Ryan a réitéré que ses efforts avaient porté sur la réorganisation du parti, tant au niveau de ses structures que de ses idées.

Il a également parlé de la dernière campagne de financement du PLQ, réaffirmant

que cette campagne avait été marquée au coin de l'honnêteté et de l'intégrité et que le résultat final, qui sera dévoilé en fin de semaine lors du conseil général du parti, dépasse \$2 millions.

Pour ce qui est des prochaines étapes, le chef libéral estime que la prochaine cam-

pagne de financement et de recrutement de son parti sera capitale. Selon lui, le PLQ qui compte actuellement quelque 130,000 membres, doit se présenter au référendum avec le même membership que celui du PQ, qui est d'environ 185,000 membres.

M. Ryan a également précisé que les premiers mois du printemps seront consacrés à des assemblées de cuisine dans tous les comtés où les militants étudieront le document constitutionnel du parti tandis que l'été et l'automne seront consacrés à la mise au point des propositions constitutionnelles comme telles et au congrès général du mois de novembre.

Il a enfin terminé son allocution en demandant à nouveau à M. René Lévesque de déclencher au plus tôt les élections partielles dans les comtés d'Argenteuil et de Jean-Talon.

Louise Beaudoin candidate péquiste dans Jean-Talon

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Candidate péquiste aux prochaines élections partielles dans le comté de Jean-Talon, Mme Louise Beaudoin aura à défendre certes les couleurs du Parti québécois, mais elle aura avant tout à défendre celles du gouvernement Lévesque.

Choisie candidate hier soir au cours d'une assemblée de mise en candidature, Mme Beaudoin s'est vue tracer ce double mandat, puisque dans Jean-Talon l'élection sera, croit-on, au Parti québécois, le premier véritable test de popularité pour le gouvernement.

C'est le leader du caucus péquiste de la région de Québec, le député Jean-François Bertrand, qui a ainsi défini l'enjeu de cette bataille électorale affirmant qu'il mettait au défi l'équipe libérale de se servir de cette élection pour faire porter un jugement négatif sur les actions du gouvernement Lévesque deux ans et plus après sa formation.

Selon le député de Vanier, les promesses faites par le Parti Québécois en 1976 ont été tenues, et le gouvernement Lévesque est prêt à en faire de nouvelles.

Jean-Talon est un comté qui, loin d'être acquis au Parti québécois, constitue néanmoins pour celui-ci l'occasion de faire une percée dans ce qui a toujours été une véritable forteresse libérale. En 1976, c'était Mme Beaudoin qui avait été candidate et elle avait séduit la majorité libérale à 2,807 voix.

Si à ce moment-ci on peut prendre le risque que le Parti québécois de faire de Jean-Talon un test de popularité, c'est que pour l'instant ce comté est le seul où il a des chances réelles de l'emporter dans une élection partielle. À la dernière élection partielle, celle de Notre-Dame-de-Grâce, le PQ n'avait aucune il-

lusion sur ses chances. Dans le comté d'Argenteuil où il y aura élection en même temps que dans Jean-Talon, on ne se fait pas d'illusion non plus en raison d'une bonne proportion d'anglophones comme c'était le cas pour Notre-Dame-de-Grâce. Sur ce plan, Jean-Talon est un comté qui ne présente pas un tel obstacle.

Mme Beaudoin, comme candidate, apportera certains atouts au PQ dont la connaissance du comté, ce que n'avaient pas ses rivaux à la convention d'hier. Elle a été candidate en 1976, mais elle a été aussi militante active depuis 1970 soit à titre de présidente de l'Association péquiste de Jean-Talon, soit comme présidente de l'Association régionale. Agée de 33 ans, elle a été depuis 1976 chef de cabinet du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

Ces atouts ont sûrement joué en sa faveur hier puisque les militants péquistes l'ont choisie à une très forte majorité. Elle a en effet recueilli 298 voix, comparativement à 37 pour M. Guy Pelletier et 20 pour Mme Micheline Goulet.

Près de 1,200 personnes assistaient hier à cette as-

semblée du Parti québécois. Au cours de la soirée, le président de l'exécutif national du parti, M. Pierre Renaud, devait prendre la parole, ainsi que le ministre des Finances, Jacques Parizeau.

Dépôt d'un bill visant à contrôler la prostitution

OTTAWA (PC) — Un projet de loi destiné à contrôler davantage la prostitution a été introduit hier aux Communes par le ministre de la Justice, M. Marc Lalonde.

Ce projet de loi modifie l'article du code criminel qui traite de la sollicitation dans les endroits publics. Il précise qu'il ne sera plus nécessaire que la sollicitation soit «presante et persistante» pour qu'il y ait infraction.

De plus, en vertu de ce nouvel article, un moyen de transport qui se trouve dans un lieu public sera réputé comme un «endroit public». C'est donc dire qu'une automobile ne pourra plus être considérée comme un «endroit privé» aux termes de la loi.

À l'heure actuelle, le code criminel stipule que «toute personne qui sollicite dans un endroit public aux fins de la prostitution est coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité».

Selon le ministre de la Justice, ces amendements ont été rendus nécessaires à la suite d'une décision de la Cour suprême qui a établi récemment que le comportement d'une prostituée devait être «presant et persistant» et qu'une automobile n'est pas un lieu public aux fins de cette définition.

Depuis ce jugement, il est devenu difficile d'obtenir une condamnation lorsque les prostituées abordent leurs

clients éventuels d'une façon «discrète», a souligné le ministre. Ainsi, à Vancouver par exemple, aucune condamnation n'a été portée en vertu de l'article en question (195.1) pendant l'année qui a suivi cette décision, ce qui s'est traduit par une augmentation marquée de la prostitution sur la rue.

M. Lalonde a souligné hier que le gouvernement donne suite à des revendications du maire de Vancouver et de certaines autres villes canadiennes ainsi qu'aux demandes de l'Association canadienne des chefs de police. À ses dires, tous les partis ont convenu d'adopter rapidement ce projet de loi.

Le déficit budgétaire du Québec augmente de \$320 millions

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Une hausse plus faible que prévue des revenus d'impôt ainsi que l'absence de compensation de la part du gouvernement fédéral pour l'abolition de la taxe de vente, voilà les deux éléments qui expliquent l'augmentation en cours de route du programme d'emprunt du gouvernement québécois.

Ce programme d'emprunt estimé à \$1,250 millions lors du discours du budget atteint en fait le chiffre sans précédent de \$1,573 millions.

Ces données qui étaient plus ou moins connues, sont toutes confirmées par le bulletin trimestriel d'information préparé par le ministre des Finances qui présente une synthèse des opérations financières du gouvernement.

Dans ce bulletin, publié hier, le sous-ministre des Finances, M. Michel Caron, souligne que l'écart entre les prévisions et les nouvelles estimations dans les besoins financiers du gouvernement

s'expliquent presque totalement par une augmentation de \$320 millions du déficit des opérations budgétaires.

Pour près de la moitié, cette augmentation découle de ce qui est convenu d'appeler l'affaire de la taxe de vente. Pour l'abolition sélective de la taxe de vente, Québec avait prévu recevoir en compensation du gouvernement fédéral une somme de \$225 millions. À la suite du débat que l'on sait, Québec n'a reçu que \$40 millions directement.

Pour compenser ce manque à gagner, Québec a décidé de reporter d'un an l'indexation des tables d'impôt prévue initialement pour le premier janvier 1979. Pour le budget 78-79, cela signifiait des rentrées additionnelles de \$35 millions, mais laissa encore un manque à gagner de \$150 millions découlant de l'abolition sélective de la taxe de vente.

L'autre moitié de l'augmentation du déficit de ces opérations budgétaires a pour explication une augmentation plus faible que prévue des revenus d'impôt, cela en dépit d'une

croissance économique satisfaisante. Pour l'impôt sur le revenu des particuliers, il en a résulté une baisse de \$140 millions, tandis que pour l'impôt des sociétés, la provision initiale a dû être diminuée de \$30 millions. Une baisse de \$47 millions a dû aussi être prévue à la catégorie «droits et permis» en raison d'une surestimation des droits d'immatriculation des véhicules automobiles. Par contre, ces bais-

ses ont été en partie compensées par une augmentation des revenus des taxes à la consommation de \$78 millions, dont \$77 millions pour la taxe de vente au détail. Au total, il y a eu une variation de \$127 millions enregistrée entre les estimations initiales de revenus et les estimations révisées au 31 décembre.

Troisième élément d'explication de l'augmentation du déficit des opérations budgétaires, le sous-ministre cite une diminution de \$43 millions des transferts fédéraux aux titres de l'enseignement post-secondaire et du bilinguisme.

Le sous-ministre indique d'autre part que le programme d'emprunt de \$1,573 millions est complété. De ce montant, une somme de \$625 millions a été empruntée auprès de la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

Benihana... Spectaculaire!

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculaire au Benihana Steak House de Bill Wong!

A peine assis à votre table, le chef, armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.

Et pour terminer en beauté, présentez la carte American Express... La carte qui attire l'attention.

Benihana Steak House (Bill Wong), 7965, boul. Décarie, Montréal. Réservations: (514) 731-8202.

American Express

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

* American Express, 1979. American Express Company est le propriétaire de la marque, marquée de Commerce qui sont utilisés par American Express Canada, Inc. à titre d'usage licencé.

NOUS LISONS POUR VOUS!

Tous les jours se produisent des événements et se font des déclarations pouvant toucher directement votre marché ou votre milieu.

Notre service de lecture de presse, le seul du genre au Québec, vous permet de savoir rapidement ce que l'on publie sur tout sujet vous intéressant, sans que vous ayez à lire des centaines de publications.

Notre personnel expérimenté lit pour vous, en moyenne chaque mois, quelque 40,000 pages de publications, recherche les coupures de presse de votre choix et vous les fait parvenir.

clipinc.
centre de lecture des informations de presse

1030, rue Cherrier, 4e étage, Montréal, Québec, H2L 1H9
Téléphone: (514) 527-9391 Téléc: 05-267371

INFORMATION: ROLAND GRAVEL

LIVRAISON de COURRIER LE JOUR MÊME

CUEILLETTE AVANT-MIDI

TORONTO

ESSAYEZ-NOUS, VOUS VERREZ LA DIFFÉRENCE

LES SERVICES DE MESSAGERIE MARATHON

849-5215

AU PLAISIR DE DIEU

Jean d'Ormesson
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

En hommage à la mémoire de son grand-père, symbole de la tradition, contraint de s'éloigner à jamais de la terre de ses ancêtres, le cadet d'une vieille famille française enfermée dans l'image du passé raconte ce qui a été et qui achève de s'effondrer.

Pour apprécier totalement la série télévisée «Au plaisir de Dieu» il faut lire le chef-d'oeuvre de Jean d'Ormesson

\$19.95 chez votre libraire.

Gallimard

Cartel de la vue: le Québec est le moins touché

par François Roberge

De toutes les régions du Canada, c'est le Québec qui a le moins souffert des abus du « cartel de la vue » dénoncé dans un rapport de la commission sur les pratiques restrictives du commerce au Canada en décembre dernier, affirme l'Ordre des optométristes du Québec.

Et c'est partiellement à cause de la présence active des optométristes au Québec que le prix des produits optiques est demeuré largement au-dessous de la moyenne canadienne.

Le rapport intitulé *« Industrie des produits optiques au Canada »* faisait état de prix exorbitants

payés par les Canadiens pour les montures de lunettes et autres produits optiques. Il dénonçait le contrôle des prix par des entreprises multinationales qui contrôlent largement le marché canadien et vendent les produits jusqu'à 20 fois le prix coûtant.

Ainsi des montures qui coûtent \$5 à fabriquer sont revendues jusqu'à \$80 au détail. Le rapport faisait également état de la vente de lentilles cornéennes de mauvaise qualité ajustées par des charlatans.

Finalement, il constatait que plusieurs professionnels de la santé reçoivent des commissions ou compensations et entretenaient des liens étroits avec les vendeurs de produits pour

corriger les problèmes optiques.

« Le Québec, note M. Jean Décarie de l'Ordre des optométristes, est un milieu très différent des autres.

« C'est au Québec en effet que l'intégration verticale est la moins poussée entre fabricants et professionnels et c'est ce qui a contribué à maintenir un marché non captif ».

Les optométristes soulignent avec satisfaction que le rapport de l'organisme fédéral les rend en partie responsables du fait qu'il subsiste ici un plus grand nombre de fabricants et de laboratoires d'optique indépendants des grands monopoles que partout au Canada.

Par exemple le géant Imperial Optical qui contrôle à lui seul 61% du marché canadien ne détient que 22% du marché québécois.

Les optométristes du Québec se défendent vivement de faire des profits excessifs ou d'être en situation de conflit d'intérêt en vendant eux-mêmes les prothèses visuelles qu'ils recommandent. Ils citent à cet effet le rapport fédéral, établissant que les clients qui ont payé seulement le tarif officiel fixé par la Corporation des optométristes ont payé moins cher que chez la moyenne des opticiens, lorsqu'ils ont fait exécuter sur place les ordonnances.

Poursuivant ce débat optométris-

tes/opticiens l'ordre souligne que, selon le rapport, « les produits de lunetterie » relèvent du secteur de la santé.

Et ils demandent au gouvernement du Québec de resserrer la réglementation, notamment afin d'empêcher des « profanes » ou des personnes autres que les spécialistes médicaux d'ajuster les lentilles cornéennes, pour assurer davantage la protection du public.

L'Ordre des optométristes presse finalement le gouvernement fédéral de légiférer pour empêcher l'expansion du monopole d'Imperial Optical.

Quant aux lentilles cornéennes, l'Ordre a lui-même ébauché la préparation d'un contrat-type qui devrait

lier ses membres à leurs clients.

Les optométristes s'engageraient ainsi par écrit et selon un modèle universel, à défrayer le coût d'entretien, d'ajustement, de polissage et même de remplacement des lentilles cornéennes.

Les assureurs refusant le plus souvent désormais d'engager leur responsabilité en ce domaine, les optométristes disent qu'il est de leur devoir d'offrir certaines garanties de cette nature.

L'Ordre réclame de plus avec insistance une réglementation tarifaire plus sévère de la part du gouvernement du Québec.



Les sœurs Patricia (à droite) et Maude Gauvin ont été escortées hier par un policier à Porto Rico vers l'appareil qui les a ramenées à Montréal, via New York. Les deux jeunes femmes sont arrivées dans la métropole hier soir avec Pierre Renaud, solidement menotté à des policiers montréalais. Michel Renaud, le frère de Pierre, est toujours en fuite. (Photolaser AP)

Unité: les électeurs vont-ils avoir raison de leurs élus?

par François Barbeau

Présentée comme une « vraie Canadienne qui n'a jamais perdu espoir de voir le Canada sortir de cette crise constitutionnelle », Mme Solange Chaput-Rolland a fait part hier de ses préoccupations pan-canadiennes et de l'expérience qu'elle a vécue au sein de la commission Pépin-Robarts à un auditoire de choix: une centaine de membres et d'experts de la Gendarmerie royale du Canada réunis à l'occasion d'une causerie dans les locaux bien gardés de la GRC, boulevard Dorchester ouest.

« J'ai été profondément endolorie par cette grande aventure », a-t-elle confié à ses auditeurs, en leur faisant remarquer avec une pointe d'amertume que ce serait bien tant pis si les hommes politiques n'avaient pas le courage d'aller jusqu'au bout des recommandations de la commission et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Elle a retenu de son expérience que « moins on a de pouvoirs, de richesses et de privilèges politiques, plus on est prêt au changement », et que la volonté d'assurer l'unité que manifestent les citoyens du Canada semble être plus active et déterminée que celle que manifestent les premiers ministres des provinces.

C'est d'ailleurs ce que traduira le dernier rapport de la commission qui sera publié à la mi-mars sous le titre *« Un temps pour parler »* et dans lequel les propos de plusieurs personnes entendues par la commission sont repris.

Ces propos, de rappeler Mme Chaput-Rolland, veulent dire en gros que ça ne va pas très bien au Canada et qu'il faudrait peut-être reconsidérer le fédéralisme. Ces propos reconnaissent que le droit du Québec à se donner l'avenir qu'il entend est un droit moral.

Même si une certaine presse nous a qualifiés, nous les membres de cette commission de l'unité, d'équipe désuète, nous avons quand même pu déterminer que les Canadiens sont victimes de ce qu'ils ont bien voulu, avec leurs yeux fermés et leurs oreilles bouchées, donner à entendre Mme Chaput-Rolland.

« La volonté des citoyens de refaire leur pays sera peut-être plus forte que la mauvaise volonté des hommes politiques », a-t-elle ajouté en expliquant très brièvement les recommandations de la commission.

Elle s'est attendue à noter que le statut particulier dont parle la commission dans son rapport est une chose assez difficile à faire avaler aux citoyens anglophones, qui entendent plutôt les mots « statut privilégié ». Pourtant, de souligner Mme Chaput-Rolland, nous avons besoin de garder le caractère profondément distinctif du Québec et d'accentuer cette différence et ce caractère distinctif qui permettront aux Québécois d'assurer leur survivance et leur « vivance ».

Une autre des conclusions de la commission, a-t-elle indiquée, est passée inaperçue: plutôt que le fédéralisme, c'est l'usage qu'on a fait du fédéralisme qui se porte mal.



Mme Solange Chaput-Rolland lors de son allocution, hier, devant des membres de la GRC (Photo Jacques Grenier)

En pressant son auditoire de lire le rapport de la commission et de le discuter, elle a conclu en affirmant qu'il y avait place au Canada pour un Québec complé-

tement différent des autres provinces. « Sans le Québec, le Canada de demain sera moins drôle et moins intéressant. Aidez-nous à le garder. »

La Presse cesse de publier ses « hebdomadaires » de Longueuil et de Laval

par Louis-Gilles Francoeur

La direction de La Presse a décidé de fermer ses bureaux de Longueuil et de Laval, qui produisaient deux « hebdomadaires » insérés une fois la semaine dans l'édition métropolitaine du quotidien de la rue Saint-Jacques.

Les 11 journalistes chargés de ces deux « éditions régionales », que l'on tirait à 20,000 exemplaires dans chaque cas, seront « réintégrés » dans la salle de nouvelles de Montréal, a précisé hier le vice-président de La Presse, M. Fernand Roy.

Ce dernier a annoncé la nouvelle hier après-midi au syndicat des journalistes en précisant que quatre des onze personnes en cause seront en principe affectées à la section des « affaires urbaines », laquelle comptera désormais sept personnes. Deux autres journalistes des bureaux de banlieue seront affectés aux faits divers, un autre aux variétés et le dernier à la Colonne parlementaire d'Ottawa. Les deux secrétaires des anciens bureaux de Laval et de Longueuil deviendront documentalistes et le dernier membre des anciennes

équipes deviendra chef de la nouvelle section des affaires urbaines, selon les précisions apportées au syndicat.

Ce dernier entend toutefois faire valoir les dispositions de la convention collective dans cette affaire car, comme l'a dit un de ses représentants, il n'est pas sûr que si l'on ouvre autant de nouveaux postes dans la salle de rédaction de Montréal, plusieurs autres syndiqués ne manqueraient pas d'y faire acte de candidature.

Le vice-président de La Presse n'entrevoit pas le moindre problème de ce côté: « La convention collective sera respectée », dit-il.

Évoquant le renforcement de la section des affaires urbaines, M. Roy a ajouté que la direction de La Presse « va en profiter pour rectifier le tir en fonction des attentes du public ».

M. Roy s'est dit convaincu en outre que ces réaménagements permettraient à La Presse de dépasser d'ici la fin de 1979 le tirage qu'elle avait avant le déclenchement du conflit de travail de l'an dernier.

Actuellement, dit-il, La Presse tire à 175,000 exemplaires la semaine et ce chiffre devrait atteindre 200,000 au début de 1980.

Parmi l'attirail de moyens déployés par La Presse, M. Roy évoque « l'édition nationale » actuellement distribuée à 15,000 exemplaires dès sept heures du matin dans tous les grands centres à l'extérieur d'un rayon de 80 milles de Montréal. Ce chiffre, précise-t-il, devrait atteindre les 20,000 ou 25,000 après la campagne de publicité qui doit démarrer sous peu.

D'autre part, La Presse a entrepris depuis deux semaines de rendre disponible cette même édition nationale, légèrement retouchée, dans les kiosques de la métropole. Cette édition du matin atteint 15,000 exemplaires après deux semaines d'essai.

« Nous ne voulons pas devenir un journal du matin, explique M. Roy en insistant sur ce point. Il n'est pas question pour nous de modifier les habitudes de lecture des gens le matin. Mais nous voulons devenir un « all-day » newspaper comme il y en a aux États-Unis. »

AUJOURD'HUI

Aujourd'hui et demain, la Conférence des maires de la banlieue de Montréal tient ses 3e Assises annuelles à l'hôtel Méridien du Complexe Desjardins. La première journée est consacrée au transport en commun et la deuxième, à la police et au citoyen. Assises diffusées en direct via les deux câbles communautaires de l'île de Montréal.

À compter de 9 h et jusqu'à samedi, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec tient ses Journées pharmaceutiques au Château Frontenac de Québec.

Aujourd'hui, demain et samedi, assemblée générale annuelle de l'Association canadienne de la construction au Château Champlain de Montréal.

À midi, au salon Saint-Pierre de l'hôtel Bonaventure de Montréal, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan sera le conférencier invité au déjeuner de la Conférence Board of Canada.

À 17 h, assemblée annuelle de la Société canadienne de la Croix-Rouge, section de Montréal, à l'auditorium de la Banque Royale, 1, Place Ville-Marie. Mme Alphonine Howlett, directrice des Services administratifs de l'Hôpital neurologique de Montréal, y est conférencière.

À 17 h, à la Bibliothèque nationale du Québec, au 1700, rue Saint-Denis, à Montréal, présentation publique de deux nouveaux ouvrages publiés par les Éditions de l'Hexagone: « Sol inapparent », du poète Gilles Cyr, et « Périscope », texte et illustrations réunis par Claude Haefely.

À 19 h 30, soirée de théâtre d'information animée par la coopérative du Théâtre Parminou à la Polyvalente de Saint-Jérôme, au 535, rue Filion. Projection du film « La dernière tombe à

Dimbaza » et débat sur le Tiers-Monde, sous les auspices du mouvement Développement et Paix.

À 20 h 30, soirée d'information sur le judaïsme à l'Université à l'amphithéâtre de l'Hôpital général juif de Montréal. Projection du film « Prisonland », exposé sur le système pénal russe et conférence du Dr H. Mersky sur les abus de la psychiatrie en URSS.

Collectes de sang: Montréal, Place Versailles, mail, 7275 est, rue Sherbrooke, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à la Canada Packers Ltée, au 1260, rue Mill, (usine, 4e étage), de 10 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30.

EAU POTABLE: Utiliser sans abuser.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

McGill en bref

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

Cela fait plus de vingt ans que l'on peut rédiger en français ses travaux et examens à McGill. Mais il ne semble pas que ce soit avant tout pour cette raison qu'il y ait 3,350 étudiants francophones inscrits dans cet établissement. C'est du moins ce que tend à démontrer l'article de Louise-Marie Bouchard, publié la semaine dernière dans la version française du McGill Daily à la suite d'une enquête qu'elle a menée auprès de quelques-uns de ses collègues qui parlent français, « avec l'accent d'ici ». Interrogés sur les raisons qui les ont incités à préférer McGill à toute autre université du réseau, « plusieurs ont exprimé le vif désir d'apprendre ou d'améliorer leur anglais » parce que, d'après un étudiant en lettres, « l'anglais est un outil de travail. » Certains ont choisi McGill pour ajouter une dimension culturelle à leurs études et connaître un milieu différent de leur. A ceux, relativement nombreux dans certaines facultés, qui sont attirés par le prestige de l'université, la qualité de son enseignement et le perfectionnement de son matériel didactique, il convient d'opposer les autres qui se retrouvent à McGill parce que c'est « la seule place » qui les a acceptés. Parmi ceux et celles qui sont à McGill pour des raisons tout à fait personnelles certaines prétendent en riant que c'est « parce que les Anglais sont beaux! »

L'étude de la qualité de l'environnement est tributaire d'un vaste champ disciplinaire relevant aussi bien des sciences exactes que de la religion. A McGill seulement, on donne une soixantaine de cours disséminés à travers dix-neuf départements dans lesquels on aborde l'un ou l'autre aspect des rapports que l'homme entretient avec son environnement naturel et celui qu'il s'est construit. Tous ces cours

ont été regroupés récemment dans l'un des rares programmes d'études interdisciplinaires offerts par l'université. Ce programme mineur en études de l'environnement a été placé sous le contrôle du département de géographie et il est destiné aux étudiants de premier cycle en lettres ou en génie qui désirent compléter leur spécialisation en anthropologie ou en génie chimique, par exemple, par une bonne connaissance des interactions de l'homme et du milieu dans lequel il vit.

Des athlètes représentant 25 universités canadiennes seront dans la région montréalaise aujourd'hui pour défendre les couleurs de leurs établissements respectifs à l'occasion des championnats interuniversitaires canadiens de plongeon et de natation, organisés cette année par l'Université McGill. Les épreuves se dérouleront les 1er, 2 et 3 mars au Centre aquatique de Pointe-Claire, 482, rue Saint-Louis à Pointe-Claire. Le prix d'entrée est de \$2.00 par jour et l'on peut se procurer des billets à la porte du Centre.

GRATUIT!

Vendredi 2 et samedi 3 mars à 14h30: tribunal école interuniversitaire au cours duquel des étudiants en droit des universités Laval, McGill, de Montréal et d'Ottawa débattent de l'insémination artificielle chez l'homme. Moot Court Room de la faculté de droit, 3644, rue Peel.

Lundi 5 mars à 11h: M. Jacques Allard, professeur à l'UQAM, traitera de: *L'idéologie du pays dans le roman québécois contemporain*. Salon des professeurs du pavillon Peterson, 3466, rue McTavish.

La Corporation professionnelle Des C.G.A.

Dîner-causerie
LE MARDI, 6 MARS 1979

M. Lucien Ethier, Adm. A.
Chef du service des successions,
Ministère du Revenu du Québec.

SUJET:
**«NOUVELLE LOI
DES SUCCESSIONS,
BILL 51»**

Me André Primeau,
de la firme Lapointe, Rosenstein,
avocats

SUJET:
**«LA PLANIFICATION
SUCCESSORALE»**

**Holiday Inn de Longueuil
17h30**
Le public est admis

Prix d'entrée: \$10.

Pour réservations:
877-2453

Une question «d'éthique»

UNE équipe française de télévision interrogeait récemment un grand propriétaire terrien en Rhodésie sur la possibilité, même lointaine, que les Noirs puissent un jour assumer des responsabilités politiques réelles en ce pays. «Quelques-uns d'entre eux, répondait l'homme en substance, ont une sourde désertant; ceux que nous avons éduqués, peut-être; mais collectivement ils ne sont pas encore de véritables hommes, ils sont une espèce en évolution qui n'a pas atteint le plein développement de l'intelligence». RIDEAU.

Ce genre d'émissions est parfois diffusé dans les salons torontois, comme à Paris, pour la meilleure conscience d'une intelligentsia qui lève le nez depuis longtemps sur les théories morphologiques primaires qui justifient les préjugés raciaux. Le racisme de ce monsieur est un racisme extraordinaire, exotique, comme on nous en rapporte dans les pages internationales des médias. Il sévit de l'autre côté de l'océan.

Transposons. Un professeur de l'Université McMaster en Ontario raconte à un journaliste que, selon l'une de ses recherches, les francophones canadiens ont une «éthique» du travail différente de celle des anglophones. Ces derniers, dit-il, sont motivés par la reconnaissance sociale que leur apporte leur emploi, stimulés par la responsabilité et l'autonomie qu'on leur donne; les francophones cherchent au contraire la sécurité, les avantages sociaux tels le salaire, et aiment bien être supervisés au travail. Aussi, ajoute-t-il, avant de donner des postes importants à des francophones, devrait-on les «entraîner» à adopter les valeurs des anglophones, «mais je ne parle pas de lavage de cerveau».

Ni non plus, on le suppose pour ce monsieur qui donne dans la science comportementale, de pesée comparative des mêmes cerveaux pour voir si les francophones, par une heureuse coïncidence, n'en auraient pas quelques grammes de moins.

Cette histoire de racisme ordinaire ne vaudrait pas deux lignes en temps normal. La francophonie canadienne en a vu d'autres, de Walter Gordon aux contrôleurs aériens. Le

«chercheur», apprend-on, est un obscur assistant qui participait en 1975 à une étude sur les communications internes dans un grand hôpital et qui a tiré ses conclusions de quelques questions partielles sur les attitudes des travailleurs. «Of all places», comme il dirait dans sa langue supérieure, c'est au surplus à Ottawa que se déroulait l'enquête, endroit de choix, on en conviendra, pour étudier la stimulation des francophones au travail et leurs espoirs de promotion. Passons; si le Canadian Journal of Behavioral Science veut se déshonorer en publiant les révéries chiffrées de ce personnage, grand bien lui fasse. Ce ne sera pas non plus la première fois que les sciences du comportement auront couvert de passages savants les préjugés raciaux les plus communs.

Mais ce n'est pas une publication haineuse qui a donné la vedette à ce ragot. C'est le plus prestigieux quotidien du Canada anglais, le Globe and Mail de Toronto, qui lui a fait l'honneur de sa première page mardi.

Cet article non signé, entièrement fondé sur une conversation téléphonique avec l'auteur, sans la moindre indication de méthodologie sur la recherche en cause, n'est rien d'autre qu'une attaque politique à peine déguisée contre le Québec si manifestement sans scrupules qu'elle en laisse loin derrière toutes les normes d'éthique journalistique.

On s'empresse de rapporter que le découvreur du siècle croit son étude utile pour «les compagnies situées au Québec, forcées par les lois provinciales récentes de promouvoir plus de francophones à des postes supérieurs». Non seulement le Globe, le quotidien politique le mieux renseigné au Canada anglais, évite-t-il soigneusement de signaler la fausseté grossière de cette affirmation sur la loi 101, mais encore récidive-t-il au paragraphe suivant pour mieux donner la parole insidieuse au même personnage: «Quand la loi 101 frappe (hit) une compagnie, celle-ci ne devrait pas nécessairement donner plus de responsabilités à ses employés francophones sans les former d'abord à cette responsabilité au travail». Et ce n'est pas fini, la page deux, sous le rappel «l'absence d'éthique au tra-

vail» s'en donne à coeur joie; il faudrait désormais faire deux types de conventions collectives, l'une pour les francophones, mettant l'accent sur «l'argent plutôt que sur les défis» et l'autre pour les anglophones, tablant sur leur «créativité».

Il n'y a pas deux semaines, le même Globe and Mail pointait du doigt la presse francophone en lui reprochant d'avoir voilé les écarts de comportement du premier ministre québécois lors de la visite de M. Raymond Barre. Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est beaucoup plus que les carences d'une presse complaisante. C'est l'utilisation délibérée du médium journalistique pour jeter le discrédit sur une collectivité. Avant de publier un dossier aussi manifestement douteux, The Globe ne s'est pas donné la peine de voir la recherche, d'en vérifier le moindre des conditions et le crédit à accorder à son obscur auteur, et a largement donné la parole à ce dernier qui en a profité pour étaler son ignorance et son ineptie politique sans qu'un juge bon de corriger ses erreurs les plus flagrantes. Éthique pour éthique.

Cela s'est publié un 27 février, le jour même où les journaux canadiens auraient normalement dû rendre compte de la publication du mémoire constitutionnel des francophones hors Québec, intitulé *Pour ne plus être... sans pays*. Tandis que le Globe and Mail insultait l'ensemble de la francophonie à la une, il enfonçait un reportage sur ce mémoire quel que part en page neuf. Le lendemain on ira mûrement interroger les Franco-ontariens sur les découvertes du professeur, et on tirera avec le même mépris à peine voilé. On s'est fait répondre que «les anglophones peuvent garder leurs ulcères». Vous voyez bien, ils ne veulent pas de responsabilités, on vous l'avait bien dit.

Fin février. Les rapports constitutionnels s'accroissent sur nos bureaux. Les associationnistes rêvent d'un Canada anglais «fair play» et les renouveleurs de fédéralisme aussi. Un petit détour par le Globe and Mail ne nuirait pas, ne serait-ce que pour conserver un sain réalisme, aussi froid que la colère.

Lise BISSONNETTE

La Vérendrye était Canadien

(En réponse à une lettre de M. Guy Champagne, parue dans LE DEVOIR du 19 février 1979.)

Vous avez raison, Pierre Gaultier de La Vérendrye (son nom s'écrivait avec un «e») est bel et bien né à Trois-Rivières. Ses origines européennes étaient donc déjà trop lointaines pour en faire un «Européen» au sens strict. Que les mânes de La Vérendrye me pardonnent cet impaire! J'espère qu'elles vous pardonneront à votre tour d'avoir fait de Pierre Gaultier de La Vérendrye «un Québécois de naissance», puisqu'à l'époque les habitants de la Nouvelle-France se proclamaient fièrement Canadiens, plutôt que Québécois,

lorsqu'ils voulaient se distinguer des Français de France. Ce n'est qu'à partir de 1763, avec la Proclamation royale du 7 octobre si je ne m'abuse, que l'expression «province de Québec» prendra cours pour désigner l'ancienne colonie française sous le régime britannique.

L'histoire nous réconcilie en nous mettant tous les deux dans notre tort. Ni Européen, ni Québécois, La Vérendrye était Canadien.

C'était par-dessus tout un homme de vision et de grand courage et je suis heureux de profiter de l'occasion pour lui tirer mon chapeau, ainsi qu'à toute sa descendance.

Pierre ELLIOTT-TRUDEAU
Ottawa, le 21 février 1979.

LETTRES AU DEVOIR

■ Critique d'un éditorial

L'excellent éditorial par M. Michel Roy («Les médias et le manteau de Noël», LE DEVOIR, le 17 février) démontre encore une fois les qualités qui font que LE DEVOIR est un des grands journaux du monde. Votre capacité d'analyse objective, même quand il s'agit d'une critique de votre reportage, témoigne des plus hauts principes journalistiques que beaucoup d'autres journaux, tant anglophones que francophones, devraient imiter.

En plus de vous féliciter, le but de cette lettre est de faire trois observations à l'égard du sujet de l'éditorial. La première, et la plus triviale, est que «média» est déjà une forme plurielle de «medium». Parler des «médias» est une corruption de langage trop répandue parmi les médias nord-américains, et à laquelle on ne s'attend pas dans LE DEVOIR.

La deuxième, c'est que William Johnson, malgré ses contributions quotidiennes en anglais dans le Globe and

Mail, n'est pas «un journaliste anglophone». C'est un Québécois complètement bilingue, dont la mère était francophone et le père anglophone. C'est important d'éviter la tendance lamentable de M. Lévesque, de considérer comme «étranger» un Québécois qui n'est pas d'accord avec la politique péquiste.

La troisième observation a trait à l'explication, donnée dans l'éditorial, de la différence culturelle entre la presse de langue française et celle d'expression anglaise. Le moindre intérêt démontre par la presse francophone envers les faiblesses privées des personnalités publiques est mon avis une qualité positive. Mais il faut distinguer entre un respect méritoire pour la vie personnelle d'un individu (même quand il s'agit d'un premier ministre fédéral ou provincial) et un respect excessif pour le comportement du même individu dans son rôle public. Les actions malheureuses de M. Lévesque pendant la visite de

M. Barre étaient des affaires d'Etat et le public avait le droit d'être informé du comportement officiel du chef d'Etat, et de l'influence de sa personnalité sur sa manière de gouverner.

H. KALANT, M.D.
Toronto, le 21 février 1979.

Quand j'écris que William Johnson est un journaliste anglophone, je ne lui fais pas injure, je ne conteste pas son bilinguisme et ne nie pas qu'il habite Québec. J'ai seulement voulu indiquer qu'il exerce sa profession dans l'autre langue officielle. Quant au mot «médias», je vous signale que les commissions de terminologie du gouvernement français, de même que l'Office de la langue française du Québec, ont statué il y a quelques mois en faveur de l'orthographe française (accent aigu et «s»). Louis-Paul Bégin, chroniqueur de la langue au DEVOIR, s'était déjà incliné devant la force de l'usage.

M.R.

De Daniel Johnson au manifeste du PQ

Le manifeste que vient de publier le conseil exécutif du Parti québécois sous le titre «D'égal à égal» n'est pas sans rappeler le slogan «Égalité ou indépendance» qui coiffait la politique constitutionnelle de Daniel Johnson. L'ancien premier ministre du gouvernement de l'Union nationale avait exposé avec quelque éloquence en 1967 un dessein ambitieux qui exprimait selon lui les véritables aspirations du Québec: avant de refaire le Canada à dix, disait-il en substance, il est impérieux de construire le Canada à deux. M. Johnson s'en était expliqué en novembre 1967 lors de la conférence de Toronto «Canada of Tomorrow», mais sans parvenir à susciter beaucoup d'enthousiasme parmi ses collègues des autres provinces. Il espérait en somme faire prévaloir le concept des deux peuples, des deux sociétés, la notion de dualité que l'on retrouve dans le rapport du groupe Pépin-Robarts. Faute de réaliser un meilleur équilibre politique entre les deux sociétés, concluait Daniel Johnson, le Québec, foyer principal de la culture française, sera contraint d'envisager l'indépendance.

Le Parti québécois, dans les propositions qu'il soumet à l'examen de ses militants, reprend la même démarche

mais la pousse à ses limites extrêmes. L'opération envisagée prévoit deux étapes. Mais la seconde n'est pas indispensable si la première se révèle fructueuse. Comme Daniel Johnson, le PQ voudrait édifier un confédération à deux, chacun renonçant à des fractions plus ou moins substantielles de sa souveraineté pour assurer le succès de l'union. Il est évident que le PQ va plus loin que l'ancien chef de l'UN, mais la perspective demeure la même.

Il était reproché au Parti québécois d'entretenir à dessein la confusion quant au contenu exact de sa politique constitutionnelle et à la démarche qu'emprunterait le gouvernement pour la faire approuver ou rejeter par le peuple. Malgré diverses tentatives de clarification, on ne savait plus très bien laquelle, de la souveraineté ou de l'association, aurait la priorité. Au point qu'on a pu dire qu'il n'y aurait point de souveraineté sans association.

Or le manifeste qui vient de paraître dissipe en bonne partie la confusion. Il est à présent clair que le référendum prévu pour 1979 ou le début de 1980 inviterait les électeurs à dire s'ils sont favorables à «une association entre États souverains». En d'autres mots, sont-ils prêts à voir le Québec accéder à la souveraineté pour autant que

celle-ci soit assortie d'une association qui limiterait la portée de la souveraineté. C'est la première phase de la démarche. L'accent, certes, est mis sur l'association mais celle-ci est nécessairement subordonnée à la souveraineté sans laquelle on ne saurait envisager l'association. A cet égard, ainsi que le laissait clairement voir les articles que LE DEVOIR avait publiés sur le projet de manifeste quelques jours avant sa publication, on doit reconnaître que la priorité est accordée à la souveraineté. Ce qui marque un progrès important. Ce qui est aussi plus honnête.

Mais la technique de l'escalier est retenue par les stratèges. Si les négociations sur «l'association entre États souverains» devaient échouer, il sera proposé aux citoyens du Québec «d'assumer pleinement et sans partage l'ensemble des pouvoirs d'un État souverain». Le premier référendum porterait donc sur une souveraineté partielle et partagée, en même temps que sur une association très étroite dont les formes extérieures feraient des apparences du régime fédéral. En cas d'échec, une deuxième consultation inviterait le peuple à choisir l'indépendance complète, à assumer tous les pouvoirs de la souveraineté.

Sur le fond, la position du Parti québécois est parfaitement connue: c'est la souveraineté assortie de l'association, le contenu de cette dernière étant un peu mieux indiqué (malgré de sérieuses carences). Le premier mouvement fondé par René Lévesque portait le nom de souveraineté-association et toute l'inspiration de l'auteur était celle de l'indépendance dans l'interdépendance. Le PQ a reçu cet héritage qu'il n'a pas trahi, mais la conjoncture nouvelle le contraint à distinguer deux notions que le fondateur du Parti et ses plus proches compagnons n'ont jamais voulu disjoindre. D'où la confusion dans les termes et l'ambiguïté dans les exposés politiques. D'où les prodiges d'imagination stratégique. Mais, quel que soit le raffinement des formes et la subtilité des présentations, il faudra que les citoyens sachent clairement qu'en votant OUI à la première question du premier référendum, il s'engage dans une démarche dont la logique implacable les conduira à voter OUI à la dernière question de l'ultime référendum. Le manifeste qui sera soumis au congrès général du PQ en mai a l'imense mérite de mieux faire comprendre cette logique.

Michel ROY

MEMOIRAGE

Pro-Canada était voué à l'éclatement

par Claude Castonguay

Ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay fut le premier président du Comité pré-référendaire regroupant des partis politiques et des associations de citoyens ayant en commun l'option fédérale. Ayant démissionné de son poste, il assumait par la suite la présidence de la Fondation Pro-Canada appelée à recueillir les fonds mis à la disposition du Comité Pro-Canada. Dans cet article qu'il adresse à toute la presse, M. Castonguay analyse les causes de l'éclatement de cet organisme.

Les médias ont fait grand état des problèmes qui ont paralysé l'action du Comité Pro-Canada. Ils ont fait une large part aux accusations que se sont échangées quelques dirigeants de certaines formations politiques. L'on n'a pas manqué également d'insister sur le fait que la suspension des travaux du Comité constituait un net recul pour tous ceux qui désirent que le Québec continue de faire partie de l'ensemble fédéral canadien.

Certains éditorialistes ont poussé l'analyse plus loin. Ils ont conclu que, dès le départ, le Comité était voué à l'échec. Comment en effet pouvait-on espérer que des rivaux et des adversaires puissent travailler ensemble dans l'harmonie à la poursuite d'une cause commune. Voici comment Michel Roy a résumé la question:

«Ceux qui favorisent le maintien du lien fédéral dans ce pays n'ont en commun que leur opposition au démantè-

lement de la fédération. Sur les moyens d'y parvenir et sur la nature du lien, les hommes et les partis sont très loin de faire l'accord. C'est pourquoi le Comité Pro-Canada n'était peut-être qu'une illusion».

Or ceux qui ont créé le Comité étaient bien conscients des difficultés énormes qui les confrontaient. Mais ils ont voulu tout de même relever le défi et mettre immédiatement en place ce qui deviendrait éventuellement le comité parapluie qui devra obligatoirement être formé lors de la campagne référendaire officielle.

Malgré tous les efforts qui ont été déployés, les membres du Comité ont dû finalement conclure qu'ils étaient complètement et définitivement paralysés dans leurs travaux. Pour moi, il est clair qu'au-delà d'une certaine inflexibilité de la part de certains et d'un certain opportunisme chez d'autres, l'échec du Comité provient d'une cause beaucoup plus profonde. Il faut bien se rendre compte, comme on l'a souligné dans les éditoriaux, que le Comité Pro-Canada était voué à l'éclatement dès sa création à cause de sa nature même.

Les événements viennent donc de confirmer en même temps la validité des craintes formulées par plusieurs lors de l'étude du projet de loi sur les consultations populaires. L'on se souviendra que plusieurs avaient dénoncé l'obligation qui serait faite à chacun de s'inscrire auprès d'un comité parapluie afin de participer à la campagne référendaire. Le caractère anti-démocratique d'une telle structure imposée à tous d'autorité faisait naître les plus grandes craintes. D'ailleurs le principe du comité parapluie obligatoire est totalement étranger à nos traditions démocratiques de liberté

d'expression.

J'ai peine à penser aux accusations qui nous auraient été adressées si le gouvernement auquel j'ai appartenu s'était avisé de forcer les gens à se regrouper dans une structure unique, imposée par voie de législation, pour défendre une idée ou une cause quelconque. C'est pourtant précisément ce que la Loi sur les consultations populaires va imposer et ceci, non pas à l'occasion d'un débat quelconque, mais bien à l'occasion du référendum sur l'avenir du Québec et du Canada.

L'éclatement du Comité Pro-Canada illustre donc de façon éclatante le fait que nos statuts contiennent une loi à caractère hautement anti-démocratique. Il illustre la nécessité que cette loi soit amendée afin d'en éliminer l'appartenance obligatoire à des comités parapluie.

Les tenants de l'indépendance se sont donc tentés de justifier encore une fois la création de ces comités en se fondant sur le précédent créé en Grande-Bretagne à l'occasion du référendum sur l'entrée dans le marché commun. Il ne faudrait pas qu'ils oublient que les protagonistes et les adversaires de l'entrée dans le marché commun ne se divisaient pas selon les lignes des partis politiques. Au contraire, aussi bien chez les conservateurs que chez les travaillistes, l'on retrouvait à la fois des adeptes de l'oui et des adeptes du non. La mise sur pied des comités devait donc servir une fin très utile sans donner toutefois aux supporteurs de l'une ou l'autre un avantage injustifié sur l'autre.

Au Québec, la situation est totalement différente. Le Parti québécois regroupe ceux qui sont favorables à l'indépendance. Par contre, les supporteurs du régime fédéral canadien

se regroupent à l'intérieur de nombreux partis politiques fédéraux et provinciaux qui se font constamment la lutte. Alors que l'obligation de se joindre à un comité parapluie ne crée aucune difficulté aux péquistes, elle va contre nature en ce qui a trait aux adeptes du fédéralisme.

De toute façon, depuis quand les indépendantistes tirent-ils leur inspiration du côté de la Grande-Bretagne? A prime abord, cet engouement soudain pour un précédent britannique me semble pour le moins suspect.

Le gouvernement en place qui se targue d'être plus démocrate que ses prédécesseurs a une occasion unique d'en faire la démonstration s'il décide d'amender la Loi sur les consultations populaires alors qu'il en est encore temps. Au lieu de se rejouer des difficultés de Pro-Canada, voilà la conclusion qu'il doit dégager des événements des derniers jours. Les indépendantistes n'y perdront rien sur le plan organisationnel et les pro-fédéralistes pourront se regrouper de la façon qu'ils l'entendent, volontairement, soit à l'intérieur des partis politiques, soit au sein des groupements d'unité. Ce qui importe avant tout, c'est que le principe de la liberté d'expression sera alors respecté!

En terminant, j'aurais un voeu à formuler. Si un membre du gouvernement s'avise de répondre à ma requête, je lui serais reconnaissant de s'abstenir de me traiter d'inféodé ou d'un autre qualificatif du genre. Aucune injure ne peut faire progresser le débat. Ca devient également mouton de se faire traiter de citoyen de deuxième ordre parce qu'en plus d'être Québécois, je suis également fier et désireux de demeurer Canadien.

■ L'aide de nos ingénieurs au tiers monde !

Dans votre édition du 25 novembre dernier, on pouvait lire en titre d'un article: «Des ingénieurs aideront les pêcheurs du Cameroun». Je crois que c'est démentir un manque de connaissances du système d'intervention des pays riches en pays en voie de développement et se donner bonne conscience que de parler d'aide en ce qui concerne une firme d'ingénieurs conseils.

Aucune firme d'ingénieurs ne viendra en Afrique avec l'objectif d'aider. Le premier objectif est d'exécuter un contrat offert par l'ACDI, où, dans le devis, sont clairement indiquées les tâches à accomplir. La firme en question, pour laquelle on ne fera pas plus ample publicité, recevra ses honoraires incluant bien

sûr un profit auquel elle a droit. Je ne vois donc pas très bien pourquoi on parle d'ingénieurs qui aideront les pêcheurs du Cameroun, lorsqu'il font des affaires. A-t-on dit au sujet des ingénieurs qui ont soumissionné pour les travaux du stade olympique qu'ils ont aidé les citoyens de Montréal?

Si il y a quelqu'un qui aide dans ce cas, ce ne peut être que les payeurs de taxes qui fournissent les budgets de l'ACDI. Et encore là, il faudrait voir des budgets de l'ACDI ce qui va réellement en formation et en immobilisation dans ces pays en voie de développement. Les argentiers reviennent en majorité à l'entreprise privée du Canada sous forme de salaires et d'honoraires, de matériel, d'a-

meublement pour les coopérants et en dépenses administratives. Ce sont en majorité des subventions à l'entreprise privée et des dépenses administratives, de déplacement et de logement souvent indécentes par rapport aux moyens existants en Afrique.

Je considère donc que l'Agence Canadienne de Développement International nous donne suffisamment bonne conscience malgré ses desous, vis-à-vis de nos responsabilités de pays riches, sans donner l'impression que nos gentils ingénieurs québécois partent en mission.

Pierre LAROCQUE
Kigali, Rwanda,
le 30 janvier 1979.

■ Avec un grain de sel !

(Lettre ouverte à qui voudra bien y répondre. Prière aux gouvernements de s'abstenir.)

«Aliments: hausse de 15.5% en 1978» titre le DEVOIR du 19 janvier 1979. Le pauvre consommateur que je suis ose se demander à qui cela peut bien profiter. Sûrement pas à moi et mes semblables. Et à entendre les épiceries et les boucheries, pas davantage à eux. La preuve? «Ils sont de mon côté». Non plus à nous «fabricants» de bovins, porcs, alvains,

ovins, porcs, porcs et vins puisque plusieurs d'entre eux ont semblé trouver plus profitable, ces derniers temps, de détruire leur produit sur la place publique que de me les refiler au prix qu'ils pouvaient en avoir.

Se pourrait-il qu'il y ait quelque infâme, quelque part, qui s'engraisse aux dépens du mouton que l'on mange... et de celui qui l'achète? Mais qui peut bien être ce grand méchant loup?

Guy-André FARLEY
Montréal, le 13 février 1979

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bowin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$65, par année, six mois \$36; trois mois \$24. À l'étranger: \$70, par année; six mois \$38; trois mois \$27. Éditions du samedi: \$19 par semaine. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de rabonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le document constitutionnel du PLQ

1) Un fédéralisme orthodoxe

par **Léon Dion**

Un Conseil général «élargi» du Parti libéral du Québec aura lieu en fin de semaine à Montréal pour étudier le document constitutionnel «Choisir le Canada et le Québec», publié récemment par le leader du parti, M. Claude Ryan. Le professeur Léon Dion en livre ici sa propre critique. Rappelons que M. Dion a été associé de près aux travaux de la Commission de l'unité canadienne (Commission Pépin-Robarts) dont il fut l'un des principaux conseillers.

sans doute plus fructueux, cette seconde façon de procéder aurait été valorisante pour les personnes qui depuis plusieurs mois se débattent sans compter et qui, dans le cadre aujourd'hui imposé par le chef du parti, pourraient se sentir laissés pour compte ou encore se trouver mal à l'aise pour continuer leurs travaux dans l'esprit de collégialité qui les a caractérisés jusqu'ici.

Parce qu'il porte en quelque sorte l'imprimatur officiel, le document de travail se trouve dès lors revêtu d'une singulière importance du fait qu'il montre à quelle enseigne le chef du parti entend loger la position constitutionnelle du parti en même temps qu'il définit le corridor idéologique à l'intérieur duquel les discussions devront se tenir.

Une caractéristique particulière du document de travail complice son examen. En effet, il vise non seulement à poser les bases intellectuelles du fédéralisme propre au Parti libéral du Québec mais également à répondre aux besoins immédiats du parti en ce qui a trait aux arguments pro-fédéralistes et anti-péquistes. Pareille ambivalence qui se trouve en filigrane de tout le document de travail complice singulièrement l'appréciation que l'on peut en faire. Ici et là l'auteur recourt même à des arguments démagogiques, il utilise à sa façon la peur plutôt

que la persuasion pour convaincre les hésitants et les récalcitrants et même, sous certaines critiques adressées à la souveraineté-association du Parti québécois, perçoit un manque de confiance à l'endroit de la droiture de caractère et de l'esprit de tolérance des Québécois qui, s'il correspondait vraiment à sa pensée, signifierait qu'il fait bien peu de cas du sens démocratique de ces derniers. Par ailleurs, certaines parties du document de travail sont excellentes, notamment l'analyse de la révolution tranquille et l'examen de quelques uns des formidables problèmes qui se posent à l'option souveraineté-association. Dans ces parties, l'on retrouve l'éditorialiste du DEVOIR à son meilleur.

Dans l'exposé qui suit, tout en déplorant que l'auteur se soit cru justifié de recourir assez souvent à des arguments partisans qui auraient eu davantage leur place dans un autre contexte, je vais m'attacher à l'examen des fondements du fédéralisme qui sont proposés. Je regrette de ne pouvoir traiter convenablement de ces analyses particulières que je juge excellentes. Et puisque de façon formelle en tout cas il s'agit d'un document pour la discussion je vais m'attacher à faire un examen critique de la structure et du contenu de l'argumentation qui le caractérise. J'espère de la sorte contribuer aux échanges de vues qu'il devrait susciter aussi bien dans le grand public que parmi les instances du parti.

Le fédéralisme selon le chef du Parti libéral du Québec

Le document de travail, sous certains aspects, est supérieur au texte qui a filtré à la fin de janvier mais les grands jalons et les grandes orientations n'ont pas été modifiés. Ce document, dans sa structure et son orientation, diffère profondément du Rapport de la commission de l'unité canadienne et il ne montre guère la marque de son influence. Les quelques références faites au Rapport ne constituent que des observations incidentes et ne touchent en rien à l'argumentation de fond.

La conception que le chef du Parti libéral du Québec se fait du Canada et du fé-

déralisme se rapproche beaucoup plus des positions du fédéralisme orthodoxe des membres du gouvernement fédéral que de celles du Rapport de la commission de l'unité canadienne ou de celles des autonomistes québécois de la révolution tranquille. Certes il reconnaît la spécificité de la société québécoise et, en fin de compte, il énumère un certain nombre de conditions très importantes dont il faudra tenir compte dans une éventuelle révision constitutionnelle. Mais son concept de la dualité canadienne est loin d'être aussi rigoureux qu'il ne l'est dans le Rapport de la commission de l'unité canadienne et, surtout, il ne s'appuie sur ce concept pour fonder son analyse politique. Au surplus cette analyse, contrairement à celle de la Commission de l'unité canadienne, ne débouche pas sur la formulation de traits qui caractériseraient le fédéralisme renouvelé de même que sur une évaluation du degré selon lequel ce fédéralisme conviendrait mieux aux Québécois que le régime actuel. « Choisir le Canada et le Québec » est choisis le Canada d'abord et c'est opter inconditionnellement pour le fédéralisme, pour tout fédéralisme. Bref la révision constitutionnelle n'est pas nécessaire; elle n'est que désirable.

L'argument massif des fédéralistes orthodoxes porte sur les avantages économiques que le Québec retire de son intégration politique au Canada. Et c'est certes là un formidable argument, qui ne se prête guère à réfutation et qui, bien entendu, représente la principale pierre d'achoppement du Parti québécois. Mais les fédéralistes orthodoxes trahissent un véritable syndrome pétrolier quand ils utilisent l'argument économique de façon à ce que la volonté de changement politique des Québécois soit émise ou même paralysée. « Choisir le Canada et le Québec » fonde presque totalement sa section économique sur des sources fédérales dénoncées par les indépendantistes et suspectes aux yeux des Québécois non alignés puisqu'elles sont largement puisées dans la série de propagande « Pour comprendre le Canada » du Bureau fédéral des Relations fédérales-provinciales. Il serait néanmoins exagéré de dire que le document de travail verse lui aussi dans

ce même syndrome. Par contre, il succombe à ce qu'on pourrait appeler le syndrome du « mappisme », également propre au fédéralisme orthodoxe, selon lequel on doit préférer le Canada, d'une part, en raison de son immensité et de sa diversité physique, démographique, culturelle et linguistique et, d'autre part, en vertu du fait que cette immensité et cette diversité de même que les grands développements et progrès accomplis jusqu'ici découlent en quelque sorte naturellement du régime fédéraliste que les Canadiens se sont donné il y a plus de cent ans. Dans sa conférence sur les deux nationalismes canadiens prononcée en janvier 1978 à l'Université Laval sous les auspices de la Fondation Walter Gordon, Abram Rotstein, professeur d'économie de l'Université de Toronto, a bien montré que le « mappisme », fondé comme il l'est sur une vision spatiale du Canada, était la forme habituelle du nationalisme anglo-canadien, mais qu'il laisse bien indifférents la plupart des francophones, du moins au Québec, qui eux trouvent plus enrichissante et attrayante une conception de la nation fondée sur l'histoire.

La structure logique de l'argumentation du document de travail est rigoureuse et très simple. Il faut choisir le Canada en raison de sa beauté, de sa grandeur et de ses richesses physiques et culturelles qu'il contient. Le Canada est indivisible et la préservation de son intégrité est essentielle. Il ne peut se concevoir sans le Québec et il ne survivrait d'ailleurs pas à la séparation du Québec. Le Canada est bénéfique au Québec et le fait d'être partie de ce grand pays est automatiquement pour lui une source d'enrichissement à tous les plans. Par ailleurs le Canada ne peut se concevoir sans le fédéralisme. La fédération, malgré ses imperfections, a permis au Canada et au Québec d'être ce qu'ils sont devenus. Le fédéralisme, même malgré ses lacunes historiques, est à la source de grandes solidarités vécues entre Canadiens. Par conséquent, le fédéralisme s'impose et il s'agit de définir les conditions qui le rendront encore plus acceptable aux Québécois. Dans cette optique, la souveraineté-association, dans la pratique, équivaut au

séparatisme et elle représente un projet qui, s'il se réalisait, plongerait le Québec dans l' aventure et le chaos et qui, pire encore, aboutirait à la perte de l'esprit de tolérance et de la liberté, conditions qui, malgré certains accrocs, ont toujours caractérisé et caractérisent encore ce pays à un degré peut-être unique au monde.

Certaines de ces affirmations sont vraies mais d'autres sont contestables ou erronées. Certes, à l'échelle de la planète, le Canada représente une terre d'abondance, de liberté et d'égalité mais il ne s'ensuit pas que, du point de vue des Canadiens eux-mêmes dont les critères d'appréciation sont plus exigeants, il en soit nécessairement ainsi. Il leur est parfois difficile d'oublier le haut taux de chômage, l'inflation galopante, les énormes disparités régionales, les crimes politiques contre les droits de la personne, la mort lente à laquelle sont vouées les communautés francophones dans six ou sept provinces, les fastidieuses querelles fédérales-provinciales et ainsi de suite. Et qui peut dire que ce deviendrait le Canada sans le Québec? D'autres que le chef du Parti libéral du Québec, parmi les anglophones aussi bien que parmi les francophones, estiment au contraire qu'il survivrait sans peine. De même qu'il peut dire que toute forme de souveraineté et de nouvelle association pour le Québec avec le Canada ou même que la pleine indépendance du Québec est impensable? Bien sûr, le projet du Parti québécois est encore bien imprécis. Mais qui peut dire que sa réalisation signifierait nécessairement pour les deux partenaires une perte de vigueur? L'histoire a connu maints bouleversements encore bien plus considérables et qui pourtant ont signifié pour les peuples concernés un regain de vie matérielle et culturelle.

Mais c'est surtout en ce qui a trait à son appréciation de la portée de l'expérience canadienne pour la langue et la culture françaises que le document paraît tromper la triste réalité. Le document, certes, rapporte certains faits mais il n'en reconnaît pas la tragique portée. S'agissant des minorités, étant donné le poids de la densité sociale et de l'économie, il est impossible de dire que leur serait arrivé si les politiques gouvernementales et les lois leur avaient été favorables mais l'on doit déplorer qu'elles leur aient été si largement hostiles et qu'elles aient constitué comme le dernier coup de masse que l'on assène à un cheval tombé. En même temps, il est également impossible d'évaluer la portée réelle des orientations plus favorables depuis dix ans de certains gouvernements provinciaux à leur endroit de même que de l'aide matérielle et morale, jusqu'ici aléatoire et bien marginale, que le gouvernement fédéral leur a apportée. Mais il est difficile de vérifier si, dans le sillon de ces actions politiques tardives, il se produit quelques redressements d'une situation dans plusieurs cas désespérés. Et surtout comment peut-on dire que le Canada ait constitué pour le Québec un milieu culturel protecteur contre l'imprégnation du dynamisme culturel des États-Unis. Le gouvernement fédéral et l'environnement canadien ont-ils été des sources du nouveau dynamisme québécois depuis vingt ans ou, au contraire, ces changements n'ont-ils pas bien souvent provoqué chez eux des mouvements d'incompréhension et de refus têtus et bornés? Et peut-on vraiment conclure que l'avenir des Québécois francophones aussi bien que celui des minorités françaises dans les autres provinces doive nécessairement passer par l'article 133 de l'acte de l'Amérique du Nord Britannique et de l'enchaînement des droits linguistiques dans la constitution canadienne? La position adoptée à propos de la question linguistique par la Commission de l'unité canadienne montre jusqu'à quel point il est difficile de trouver une solution juridique fondée sur un même commun dénominateur et qui convienne également à la majorité francophone du Québec et aux minorités francophones des autres provinces. Il serait pour le moins surprenant que l'orientation très conservatrice qu'adopte le document de travail au sujet de cette question particulièrement épineuse convienne à ceux qui depuis dix ans ont cherché à protéger et à promouvoir le français au Québec même.

(À suivre)

Les relations Ottawa-Paris-Québec

2) Le triangle nécessaire

par **Paul Painchaud**

gouvernement fédéral devra payer sera le maintien du statut diplomatique particulier du Québec vis-à-vis de la France. Une victoire «totale» d'Ottawa serait invraisemblable: seule une victoire limitée, fondée sur une concession aux aspirations «étatiques» du Québec — héritées de la révolution tranquille — éviterait au gouvernement fédéral de s'aliéner la majorité précaire et disparate qu'il aurait réussi à rassembler à cette occasion. Dans le contexte de cette confrontation constitutionnelle, une rupture des liens directs, et sans une tutelle d'Ottawa, entre le gouvernement québécois et le gouvernement français prendrait la forme d'un nouveau Traité de Paris, c'est-à-dire le sentiment, aux yeux d'une majorité de Québécois, que la chape anglo-saxonne et «canadienne» s'est à nouveau refermée sur eux. On peut douter que cette situation soit longtemps tolérable et qu'elle ne provoque pas à nouveau en France la volonté d'intervenir dans les affaires canadiennes. Dans cette première hypothèse, le système triangulaire serait donc maintenu.

La deuxième hypothèse est celle de la souveraineté complète du Québec, accompagnée d'une association dont on peut penser, en dépit des prises de position récentes du Parti québécois, qu'elle devra être assez étendue pour satisfaire à aussi une majorité stable d'électeurs. Dans ce cas, un Québec et un Canada «associés» ne devraient-ils pas, d'une

manière ou d'une autre, concerter leur action vis-à-vis de la France, ne serait-ce que pour assurer la survie des minorités francophones hors Québec, dont le statut sera certainement lié, — de même que celui de la minorité anglophone du Québec — à la définition de l'association? La France elle-même voudra-t-elle renoncer à participer au développement du Grand Nord canadien — l'une des dernières frontières économiques sûres dans le monde — où elle investit déjà, dont les ressources intéressent de plus en plus les autres Européens, et que le gouvernement canadien veut protéger d'une présence américaine trop massive?

Le maintien du triangle dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec paraît d'autant plus vraisemblable que la France sera elle aussi liée de très près au Québec après son accession à l'indépendance. Le parallèle que faisait le premier ministre Lévesque entre la «coopération» française et «l'association» canadienne prend ici toute sa signification. En effet, si le Canada demeure un «espace économique» indispensable au Québec — sous la forme d'une union monétaire et d'un marché commun — la France, elle, est un «espace culturel» dont le Québec peut difficilement se passer. Une France «associée» au Québec, lui-même associé au Canada, ne peut pas manquer d'avoir des rapports étroits avec celui-ci. Un Québec souverain devra donc servir de trait d'union entre ces deux pôles indispensables à sa survie. Par là, il y a de fortes chances que le triangle Ottawa-Québec se maintienne, même dans l'hypothèse de la souveraineté du Québec.

A partir du moment où les trois partenaires auront réalisé qu'ils sont liés d'une manière presque nécessaire, la raison

leur commande de faire un bilan précis, concret, et à long terme de leurs intérêts respectifs, des contraintes que le système leur impose, et des avantages qu'ils peuvent en tirer. En d'autres termes, le triangle Ottawa-Paris-Québec doit être assumé pour ce qu'il est et considéré comme une donnée permanente de la politique étrangère de chacun.

Ce choix ne semble pas encore avoir été fait, — sauf, peut-être, par la France — ni non plus l'analyse systématique de ce que doivent représenter pour chacun les deux autres partenaires. C'est une analyse à laquelle aucun ne peut échapper, y compris Ottawa vis-à-vis du Québec, même si celui-ci demeure une province de la Confédération. En tant que membre de ce triangle, Québec cesse d'être une simple province et devient un acteur diplomatique. Ottawa doit donc lui appliquer les mêmes règles d'évaluation qu'à tout État du système international pour les fins précises de ce jeu.

Il importerait, en particulier, que le gouvernement fédéral commence à s'interroger sérieusement sur le bien-fondé de l'action internationale du Québec, — et de son rôle à l'intérieur du triangle — en d'autres termes que purement constitutionnels ou de menace à ses prérogatives. Cette démarche pourrait conduire Ottawa à une attitude moins conflictuelle vis-à-vis de la France et du Québec. Par exemple, le rôle international de celui-ci pourrait être considéré comme une dimension supplémentaire de la politique étrangère canadienne, de la même façon que les politiques économiques ou sociales des deux gouvernements sont souvent complémentaires. La Commission Pépin-Robarts incline dans ce sens en parlant de la responsabilité «ultime» d'Ottawa

dans les affaires étrangères, laissant supposer l'existence de paliers intermédiaires de responsabilités dans ce domaine. À l'inverse, ces paliers intermédiaires définissent peut-être la limite des aspirations réelles du Québec en politique internationale, si celui-ci se donne la peine d'en faire une évaluation précise, calculée en fonction d'indicateurs concrets.

Ce n'est là qu'un exemple, parmi d'autres, d'une démarche de plus grande rationalisation que pourraient entreprendre les trois gouvernements dans leurs rapports mutuels, en tenant compte de tous les scénarios constitutionnels possibles. Le Québec, en particulier, devrait entreprendre un examen critique de ses rapports avec la France. Celle-ci a joué un rôle déterminant dans l'évolution politique du Québec. La première, avant même le gouvernement fédéral — qui ne l'a pas encore fait — avant même la Commission Pépin-Robarts, — qui vient de le proposer — elle a «reconnu» dans le sens presque diplomatique du terme «l'identité québécoise». Elle a de ce fait contribué à la formation et à la consolidation de l'État du Québec.

De ce point de vue, la France est garante de la «sécurité québécoise» — c'est l'une de ses fonctions à l'intérieur du triangle — non dans le sens militaire, bien entendu, mais dans le sens du maintien de la personnalité du Québec comme entité politique, territoriale et culturelle spécifique. Ce rôle, le gouvernement fédéral lui-même n'a pas accepté de le jouer jusqu'ici, enfermé qu'il était dans la défense du Canada-français «d'une mer à l'autre». En ce sens, la France intervient vraiment dans les affaires intérieures canadiennes, et dans la mesure où elle estime qu'il est dans son intérêt de préserver la personnalité politique du Québec, — et ce l'est manifestement — elle ajoute une raison supplémentaire au maintien du triangle décrit plus haut.

Cela dit, le Québec doit commencer à s'interroger sur la situation de dépendance où cette «protection» risque de l'entraîner. Tant et aussi longtemps que le Québec reste dans la Confédération, les risques sont minimes, puisqu'il lui est toujours possible, à lui aussi, de mettre en situation d'équilibre les deux pôles du triangle. Mais séparé — surtout si l'association avec le Canada est lâche — le Québec devient plus vulnérable. En cherchant, comme le fait à l'heure actuelle le gouvernement du Parti québécois, la caution française à son projet d'indépendance, il se définit à l'avance comme débiteur de la France. Certes, le Québec a besoin de celle-ci pour certains aspects de son développement — et la liste de ces besoins devra être établie rigoureusement — mais au-delà d'une amitié de bon aloi, le Québec ne gagne rien à accrédié d'avance l'idée qu'il sera plus ou moins un satellite de la France. L'expression peut choquer: elle n'est pourtant pas excessive si on considère que le personnel politique dirigeant du Québec ne semble jamais envisager l'hypothèse que la France et le Québec pourraient avoir des intérêts internationaux très divergents.

Cette hypothèse doit donc être intégrée à l'analyse des relations franco-québécoises. Si elle l'était, il est fort probable que le ton des relations franco-québécoises changerait, de même aussi, par conséquent, celui des relations franco-canadiennes.

Voir page 6: Qui-perd-gagne

FIN

Les qui-perd-gagne

3) Le message de trois mages

par **Pierre Vadeboncoeur**

nationaliste québécois ne correspond à aucune intuition dont on doive tout au moins s'aviser comme d'un signal important relativement à notre condition vraie. Il n'y a rien à noter là. Rien vu, rien remarqué. Le paysage demeure étale. Qu'est-ce qui nous a pris? Une fantaisie, gigantesque, mais fantaisie tout de même. Ce jugement donne certes une idée de l'imagination intellectuelle de Trudeau, Pelletier, Marchand, Lalonde, Ryan et quelques autres Lamontagne.

Les fédéralistes et particulièrement Trudeau auront méprisé les Québécois dans cela même qui les rendaient admirables. Ce n'est pas un petit paradoxe, et qui indique bien quelle distorsion mortelle était au principe même de leur esprit! Ils auront tout fait pour essayer de nous briser, dans le temps ou juste ment notre peuple, le leur, dont on ne peut dire qu'il avait eu quoi que ce soit d'excessif en partage, commençant un peu à s'effé-

ver, à se délier, à se regarder sans tristesse. Je ne connais pas de destin plus égaré, plus gratuitement tangentiel que celui des trois mages, ni de gens moins conscients de l'extraordinaire écart dans lequel ils se sont mis par rapport à une compréhension directe des choses. L'envers leur représentait une sorte d'endroit. Ils avaient complètement retourné la logique de n'importe quel réel, pour autant que ce réel fut le nôtre. Un peuple qui commençait à divaguer. S'ils étaient abstraits — on eût dit pour n'avoir pas à le comprendre et pour fuir ce qu'il faisait. S'ils étaient rendus ailleurs, ils prétendaient diriger du dehors son mouvement en l'arrêtant. Pour eux, tout semblait comme dans une glace, c'est à dire une représentation du sujet ayant subi l'inversion de l'image. Ce que nous faisons de bien était ce que nous faisons de mal, notamment le fait de nous donner du pouvoir. Le 15 novembre fut perçu par eux comme une catastrophe. Le positif était le négatif. Une avancée importante constituait un recul, un recul d'autant plus à redouter qu'il était considérable. Ils comprenaient exactement le contraire de ce qu'il fallait comprendre. Le fait est qu'ils ont combattu sans relâche notre

mouvement d'ensemble, qui était essentiel à nos mouvements de détail, refusant le mouvement de la nation, pourtant indispensable à nos mouvements individuels et lié à eux comme le principe moteur l'est à tout ce qui dépend de lui. Ils ont donc tenté de ruiner une renaissance et ses effets en s'attaquant à ce qui en était la cause principale, laquelle n'était autre — ce fait est éclatant — que notre nationalisme. On ne pouvait aller plus loin dans une logique à rebours et dans la perversion du sens. Il fallait nier et se mettre en travers d'un peuple qui pour une fois avait vraiment inauguré quelque chose. Cela répondait à une merveilleuse vocation.

J'ai un autre sujet d'étonnement. Il a lui-même quelque chose à voir, comme on le notera, avec le pouvoir de réduction des fédéralistes. Parlerai-je d'intuition? Voilà trois personnes qui ne sont pas des brutes et qui se sont pendant dix ans et davantage trouvés placés devant le fait le plus considérable, le plus riche, le plus largement partagé, d'une intuition nationale touchant le présent et l'avenir des Québécois; une intuition qui a pris les proportions d'un phénomène historique

Assises annuelles de la conférence des maires de la banlieue de Montréal: 1er et 2 mars 1979

PETIT-DÉJEUNER-CONFÉRENCE

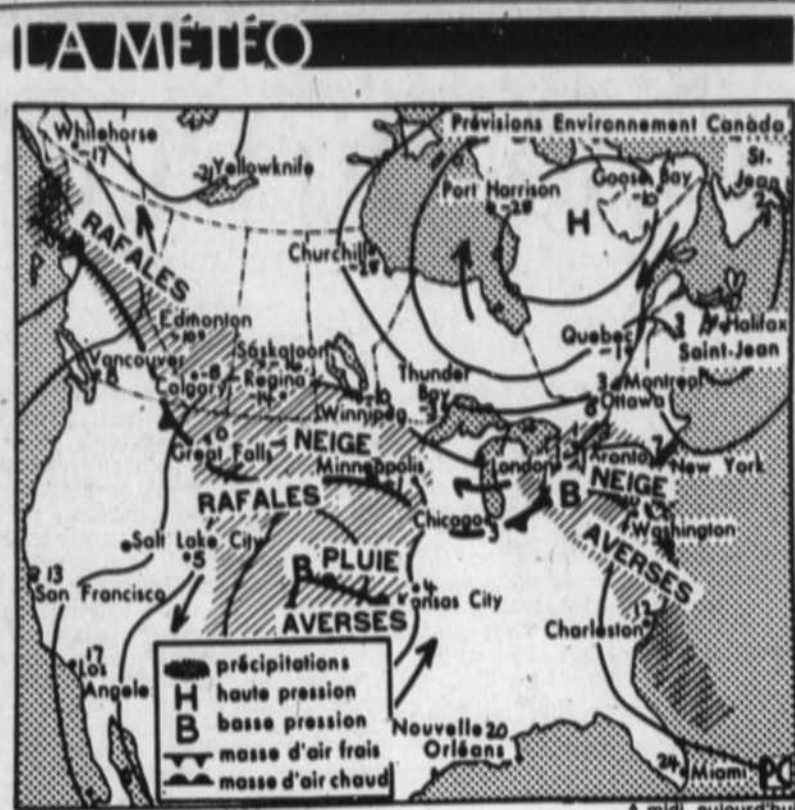
Vendredi 2 mars 1979
8:30 h. A.M.
à la salle des Congrès
Hôtel Méridien
(Complexe Desjardins)



M. Jean-Luc Dutil, juge à la Cour des sessions de la paix sera invité conférencier dans le cadre des assises annuelles de la conférence des maires de la banlieue de Montréal.

Thème de la journée: «la police et le citoyen»

Cette conférence est transmise en direct en cablodistribution.



Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum -8 à -6. Aperçu pour vendredi: nuageux et doux.

Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: ennuagement et vents modérés. Maximum -5. Aperçu pour vendredi: nuageux et doux.

Outaouais, Montréal: ennuagement et vents devenant modérés. Maximum 0. Aperçu pour vendredi: nuageux et doux.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum -3. Aperçu pour vendredi: nuageux et doux.

Régions montagneuses de l'Estrie-Beauce: ensoleillé avec passages nuageux et ennuagement en fin de journée. Maximum 0. Aperçu pour vendredi: nuageux et doux.

Lac-Saint-Jean: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés par moment. Maximum -8. Aperçu pour vendredi: nuageux.

Saguenay, Mauricie, parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -10 à -8. Aperçu pour vendredi: nuageux.

Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés causant de la poudrière par endroit. Maximum -10 à -7. Aperçu pour vendredi: beau.

ment à deux billions, soit environ le cinquième de l'évaluation des compagnies. Celles-ci estimaient à 10 billions l'excédent que le Canada pouvait disposer sur les marchés extérieurs.

À la Chambre des communes, le leader du Nouveau Parti Démocratique, M. Ed Broadbent, a déclaré que toute hausse des ventes devrait être écartée par le gouvernement. « Exporter ainsi nos réserves alors qu'il existe une pénurie de pétrole frôle le crime », a lancé le chef du NPD.

Pour sa part, le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, a tout simplement déclaré que le cabinet étudiera les recommandations de l'Office. Les ministres devaient se réunir aujourd'hui à cet effet mais la réunion a été reportée à demain ce qui laissait M. Gillespie dans une position difficile face aux conclusions à tirer de cette étude.

◆ **Lang Son**

qu'un retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge et des forces chinoises du Vietnam offrirait la clef susceptible de désamorcer la tension prévalant actuellement dans le sud-est asiatique.

L'agence officielle Chine-Nouvelle, captée à Hong Kong, écrit que cette solution serait conforme au principe de la non-occupation militaire d'un territoire étranger.

Chine-Nouvelle estime, cependant, qu'aucune assimilation ne saurait être faite entre « une contre-attaque relevant de la légitime défense » conduite par l'armée chinoise au nord du Vietnam et « l'agression » perpétrée par les forces vietnamiennes au Cambodge.

Les observateurs relèvent que les États-Unis, pour leur part, ont réclamé un retrait simultané des Chinois du Vietnam et des Vietnamiens du Cambodge où le régime khmer rouge soutenu par Pékin a été évincé de Phnom Penh par une insurrection appuyée par Hanoi.

Chine-Nouvelle écrit que la « leçon punitive » chinoise est l'abaissement d'une série de plus de mille incidents frontaliers entre les deux pays depuis un an.

L'agence précise que l'intervention militaire chinoise avait pour but de prouver aux dirigeants vietnamiens la détermination de Pékin de faire face à « leur tyrannie et leur outrecuidance ».

La Chine ne veut pas un pouce du territoire vietnamien, conclut Chine-Nouvelle, et aussitôt après cette opération, les soldats chinois regagneront le territoire national, où ils continueront simplement à défendre les frontières de leur pays.

Par ailleurs, les États-Unis parviennent difficilement à suivre l'évolution du conflit sino-vietnamien et à en avoir une vision claire, quasi immédiate, comme ce fut le cas pour les derniers conflits localisés telle la guerre d'octobre, faute d'observateurs militaires à Hanoi et à Pékin, laisse-t-on entendre de bonne source à Washington.

Cela explique pourquoi le Pentagone est relativement discret sur le déroulement des opérations.

Malgré toute la panoplie de moyens dont il dispose, allant des écoutes radio aux photos satellites, les spécialistes du Pentagone « voient » souvent avec plus de douze heures de retard ce qui se passe sur le terrain montagneux, couvert de forêts denses où Chinois et Vietnamiens se battent depuis 12 jours.

Pendant 48 heures, au début des combats, a-t-on appris de bonne source, les satellites espions n'ont même été d'aucun secours en raison des mauvaises conditions météorologiques régnant le long de la frontière sino-vietnamienne.

L'imbrication des troupes au sol est telle, apparemment, qu'il est difficile de savoir où sont les « lignes », et les spécialistes tentent de déterminer où se trouve « l'essaim de guêpes vietnamien » qui attaque et contre-attaque le « buffle chinois ».

Il est certes possible de lire une plaque d'immatriculation de camion, de déterminer le type de char ou de canon en position sur les photos de certains satellites,

de jour comme de nuit, mais il est plus difficile d'y découvrir les fantassins embusqués dans la jungle et tous les satellites n'en font pas autant.

Leurs orbites peuvent être modifiées, mais cela prend du temps, nécessite des manoeuvres, etc... De surcroît, ces photos ne sont pas immédiatement disponibles. Le contenu de pellicules d'un satellite, éjecté par ce dernier, doit être récupéré soit en plein vol par des avions spécialement équipés, soit à terre.

Puis ces pellicules doivent être développées, traitées, analysées sur ordinateurs, etc... avant d'être disponibles pour les états-majors. Quelques heures sont aussi nécessaires pour pouvoir utiliser à cet échelon les photos aériennes. Rien ne vaut une bonne synthèse cartée à l'appui venant étayer les renseignements obtenus d'autres sources.

Les écoutes radio ont permis d'identifier les 17 divisions chinoises sur la frontière du Vietnam, mais ne donnent pas de renseignements sur leur déploiement effectif sur le terrain, leurs mouvements, etc... Aussi faut-il les multiplier, tenter de capter celles provenant d'échelons subalternes, recouper le tout avec d'autres renseignements.

Le Pentagone a reconnu officieusement hier qu'il y avait des navires américains au large du Vietnam mais s'est refusé, selon la coutume, à donner toute indication sur la destination du porte-avions « Midway » et de sa flottille d'escorte qui comprend des sous-marins comme à l'accoutumée.

Les manoeuvres et exercices de la 7ème flotte sont routinières dans cette partie du Pacifique entre le Japon et les bases navales et aériennes américaines des Philippines, ajoute-t-on. Et il apparaît évident que les navires américains vont se montrer dans cette région où l'Union soviétique a renforcé sa présence dès avant le début du conflit.

Dotés d'équipements ultra modernes, ces navires peuvent tout aussi bien capter les communications chinoises et vietnamiennes que dépêcher des avions de reconnaissance ou « récupérer » les photos satellites, et par le biais des satellites de communications militaires les renvoyer vers Washington.

◆ **Nord-Yémen**

Les ministres des Affaires étrangères du Koweït, de Barbein et d'Oman ainsi que M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de la Palestine (OLP) sont arrivés hier à Ryad où ils se sont entretenus de la situation avec les dirigeants séoudiens.

À Sanaa — où le président Ali Abdullah Saleh a annoncé une augmentation de 20 pour cent des traitements de base des fonctionnaires et un accroissement de 50 pour cent des indemnités qui leurs sont allouées, applicables dès jeudi — des émissaires syriens, irakiens et jordaniens sont également arrivés hier pour tenter une mission de médiation entre les deux régimes rivaux.

À Alexandrie, le président Sadate a reçu MM. Abdoullah al Asnag, ministre nord-yéménite des Affaires étrangères, et Yehia Gaghman, représentant personnel du président Saleh. Un autre émissaire nord-yéménite, M. Mohamed Saleh Bassetouah, ministre de l'Information, s'est rendu à Koweït après avoir remis au roi Hussein de Jordanie un message du président Saleh.

Naples: le miracle n'a pas eu lieu...

NAPLES (AFP) — Le miracle de la liquéfaction du sang de saint Janvier n'a pas eu lieu, hier, à Naples. Pour demander la fin de l'épidémie de maladies respiratoires virales responsable de la mort de plus de 70 bébés napolitains en un an, le sang coagulé du martyr a été présenté par le cardinal archevêque de Naples, Mgr Corrado Ursi, à une foule de quelque deux mille fidèles qui ont psalmodié des prières, pendant près de trois heures dans la cathédrale.

Le cardinal Ursi a évoqué, outre les victimes du virus, « tous les enfants qui meurent chaque jour dans la région de Naples », où la « mortalité infantile est la plus élevée de toute l'Italie » à cause des conditions de vie de la population, a-t-il dit. Le cardinal a également stigmatisé les hommes

« qui refusent la vie avec l'avortement, le terrorisme, la drogue, et la violence à tous les niveaux ».

Les dates habituelles du miracle de saint Janvier sont le premier dimanche de mai, (transfert des reliques à Naples), le 19 septembre (anniversaire du martyr), et le 16 décembre (anniversaire de l'éruption du Vésuve, en 1621). Le sang a été toutefois exposé à la foule lors de calamités exceptionnelles. La dernière fois, en 1973, la liquéfaction du sang avait précédé la fin de l'épidémie de choléra.

Sans explication scientifique, ayant ses fervents et ses détracteurs, le miracle de saint Janvier est attesté par une tradition vieille de six siècles, la première liquéfaction mentionnée remontant à 1389.

◆ **Qui-perd-gagne**

Suite de la page 5

dont les dimensions, dans notre culture politique et notre culture tout court, paraissent suffisantes pour déterminer ce qu'en histoire on appelle une époque. Monsieur Pelletier, à qui, vers 1964, à la télévision, je soulignais l'existence d'un courant indépendantiste, me répondit, ne voyant rien: « Mais quel courant? » Je restai court, comme quelqu'un à qui l'on demanderait de prouver le temps qu'il fait. On n'était encore qu'en 1964. C'est-à-dire il y a quinze ans. On allait bien voir autre chose que ce commencement-là.

Ce qu'on a vu et ce que l'on voit toujours, devant qui mes trois personnages se sont trouvés des années durant en porte-à-faux et s'y trouvant encore autant, c'est, ni plus ni moins, le fait exceptionnel, lumineux, de la contagion massive d'une idée politique, notamment parmi les poètes, les artistes et les intellectuels les meilleurs du pays, aussi bien que parmi la population générale, gagnés par un courant en effet, mais le plus chaud, le plus vrai et le plus désintéressé qui soit. Cela n'est pas banal; il faut même dire que c'est, dans ce genre, l'équivalent, à notre échelle, de l'une de ces rencontres intenses d'une génération qui annonce l'histoire ou que l'histoire trop entravée sacrifie au contraire. Un phénomène, rare. Des milliers d'yeux parmi les mieux doués voyaient soudainement les mêmes choses comme le jour; mais Trudeau, lui, ne voyait rien. Les sensibilités convergeaient, de même que les imaginations, et aussi les ferveurs, par un prodige que jadis je n'aurais pas cru possible ici; mais du côté de Pelletier, rien. Pas la plus légère impression, semble-t-il. Les volontés étaient réunies, le coeur. Trudeau ne sentait rien. Il devait avec Pelletier et Marchand. Seuls. Mais avec qui?...

Or, ce qui brûlait au centre de notre solidarité singulière, c'était l'intuition et la connaissance d'une même chose, lesquelles d'ailleurs avaient gagné de larges couches du peuple. L'amour d'une même chose aussi. Quelle écriture sur un ancien

et nouveau testament historique! Quel mouvement touchant nos actuels et nos actes à venir! Nos meilleures écritures en tous genres s'inscrivaient là comme un témoignage irréfutable à cause du nombre et de la qualité. Un si général espoir ne constituait-il pas par lui-même une preuve? Tels effets ne démontreraient-ils pas la cause au moins autant que les raisons, lesquelles, du reste, abondaient aussi? Tout cela ensemble, cette convergence, ces signes, l'apport massif de ces parcelles d'intuitions réunies, leur confirmation par mille analyses inclinant vers des conclusions similaires, ce consentement résultant tout autant d'une mise en oeuvre de moyens intellectuels divers et rigoureux que de l'instinct du danger, qui troupe rarement, tout cela ne faisait-il pas plus qu'un commentaire: le reflet direct et concluant de la réalité elle-même? Il paraîtrait que non. On ne pouvait conclure d'une propagation aussi étendue qu'il y eût une cause idoine pour l'expliquer. On se révéla une fois de plus inapte à lire un grand message, pourtant placardé au Québec dans tous les langages de l'esprit. Devant pareil fait historique, Trudeau, très occupé par lui-même et sur son quant-à-soi, tournait le dos, sans plus. Son indifférence restait intacte, comme sa splendeur. Ses idées personnelles continuaient de se combiner comme dans une calculatrice fonctionnant d'elles-mêmes mécaniquement sur une table. La calculatrice, présumerais-je, ayant été fournie des seules données qui se trouvaient dans l'esprit de Trudeau à propos des innombrables faits qu'il y avait au dehors, brassa et s'arrêta sur le total: il y avait un nombre, c'était zéro. Et il le déclara, et pas seulement une fois.

La réduction était radicale. Elle était même totale. Il s'agissait officiellement du résultat d'une réflexion. Tout était remplacé d'autorité par rien. Ce n'était pas une petite réflexion...

Alors, en somme, ils nous auront enseigné quoi d'ici six mois, un an? Une chose, qui domine tout: il est salutaire, il est nécessaire, il est capital, il est vital de perdre. Bah! c'est l'évidence même...



◆ **Carter**

ébranlées et en somme c'est toute la politique de détente qui est menacée.

En pensant à tout cela, on comprend que le président Carter a intérêt à revoir ses meilleurs amis, parmi lesquels se trouvent le Canada et son premier ministre.

Par ailleurs, le Canada a compris depuis longtemps qu'il n'a pas intérêt à se faire des ennemis à Washington, surtout pas à la Maison Blanche.

Ce qui est évident en temps normal devient du reste un impératif en période pré-électorale. La semaine dernière à Toronto, M. Trudeau parlait de « son ami Jimmy ».

Du point de vue canadien, alors que la conjoncture économique n'est pas éblouissante, on a bien sûr un intérêt certain à accepter les invitations à déjeuner à la Maison Blanche.

On parlera sans doute des relations bilatérales d'une manière générale, mais on mettra l'accent, semble-t-il,

sur les questions d'énergie, qui revêtent, à cause de l'Iran, une importance particulière.

Le rapport publié hier par la Commission nationale de l'énergie arrive à point pour cette rencontre au sommet, dont profitera M. Trudeau pour indiquer aux États-Unis peut-être que le Canada peut vendre beaucoup de gaz naturel à ses voisins du sud. On ne prévoit pas toutefois de signature d'entente quelconque samedi à Washington.

Enfin, M. Joe Clark, chef de l'opposition officielle, se rendra demain à Montréal pour un discours devant l'Association canadienne de la construction et samedi à Truro en Nouvelle-Écosse, pour assister à une soirée en l'honneur de M. Robert Coates, député et président du parti.

◆ **Énergie**

mets du Canada. C'est pourquoi le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey, de même que le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, ont mentionné au cours des dernières semaines que les ventes accrues de gaz aux USA auraient des répercussions positives pour l'économie canadienne.

Mais à long terme, plusieurs groupes s'inquiètent de l'épuisement des réserves canadiennes. Lors des audiences de l'Office, quelques organismes ont plaidé en faveur d'une restriction des ventes à l'étranger.

L'organisme fédéral arrive à la conclusion que les surplus se situent présente-

ganiser des pouvoirs d'Etat, monter des armées parallèles, préparer leurs propres cadres et travailler à renverser notre pouvoir révolutionnaire. » M. Prasith a accusé aussi le Vietnam d'avoir « livré au Cambodge au compte-goutte les armes que la Chine lui destinait pendant sa guerre de libération entre 1970 et 1975 » et d'avoir installé au pouvoir à Phnom Penh Heng Samrin, chef de brigands devenu valet de brigands ».

1er mars
par la PC et l'AP

- Il y a 47 ans aujourd'hui, le 1er mars 1932, le fils de l'aviateur Charles Lindbergh, âgé de 18 mois, était enlevé de sa demeure du New Jersey avant d'être retrouvé mort quelque temps après. A l'issue d'un procès sensationnel, l'immigrant allemand Bruno Hauptmann fut reconnu coupable du meurtre et électrocuté en avril 1936.
- 1973 — Des terroristes palestiniens prennent cinq diplomates en otages au cours d'une réception à Khartoum;
- 1960 — Tremblement de terre à la station balnéaire d'Agadir, au Maroc: 12.000 morts;
- 1959 — L'archevêque Makarios regagne Chypre après avoir été exilé par les Britanniques;
- 1954 — Première conférence de l'Organisation des États américains, à Caracas;
- 1852 — Premières élections législatives en Inde: immense succès du parti du premier ministre Nehru;
- 1950 — L'ingénieur Klaus Fuchs est condamné à 14 ans de prison pour avoir transmis à l'Union soviétique des secrets atomiques britanniques et américains;
- 1896 — Les Italiens sont battus par les Éthiopiens devant leur capitale d'Addoua;
- 1767 — Charles III expulse les jésuites d'Espagne;
- 1562 — Le massacre de 1.200 huguenots à Vassy, dans le Calvados, déclenche la première guerre de religion en France.

Indochine: aucune résolution n'émerge au Conseil de sécurité

NATIONS UNIES. (d'après Reuter et AFP) — Le Conseil de sécurité des Nations unies n'est pas parvenu à prendre une initiative concernant la situation en Indochine a annoncé hier soir son président, M. Abdalla Bashara. Les travaux ont été ajournés et aucune date n'a été fixée pour la reprise des débats.

Déclarant qu'il s'exprimait en sa qualité de représentant du Koweït, M. Bashara a expliqué qu'il avait personnellement proposé quatre projets de résolution, mais qu'aucun n'avait reçu l'approbation générale. « La menace de veto les a tous descendus en flammes » a-t-il dit. « Le Conseil est donc paralysé pour le moment », a-t-il conclu.

« J'ai abandonné parce que, malheureusement, j'ai eu l'impression que je m'efforçais de résoudre la quadrature du cercle, de réconcilier l'irréconciliable » a-t-il dit.

M. Bashara, qui quittait mercredi ses fonctions de président du conseil, a critiqué l'intervention militaire du Vietnam au Kampuchéa et l'attaque chinoise contre le Vietnam, déclarant que les deux situations étaient inséparables.

M. Bashara, qui transmet ses fonctions de président au délégué nigérien, M. Leslie Harriman, a évoqué les moments difficiles du débat.

Il a déclaré qu'on lui avait adressé la parole dans un langage qu'il n'aurait jamais accepté, n'essenté qu'il les limites que lui imposait sa fonction. Il a ajouté avoir fait de son mieux et quittait ses fonctions la conscience claire.

Le représentant chinois, M. Chen Chu, aurait été particulièrement peu aimable à l'égard de M. Bashara au cours des consultations privées et, lorsqu'il est intervenu dans le débat, il a omis les formules traditionnelles de politesse envers le président.

Au moment où les délégués se séparaient, M. Andrew Young, le représentant des États-Unis, a expliqué, en réponse à une question, pourquoi aucune résolution n'avait été mise aux voix. « Tant qu'il n'y a ni veto ni résolution, il existe toujours une possibilité que l'initiative d'une mission de bons offices soit prise par le Conseil de sécurité ou le

secrétaire général. » « Mais on n'échoue dans des efforts de paix que lorsqu'on abandonne », a-t-il poursuivi. « Nous n'avons pas abandonné » a-t-il dit.

En dépit des propos pessimistes de M. Bashara, les membres du Conseil prévoient que les efforts pour conclure les débats sur la situation en Indochine par un projet de résolution, même si celui-ci doit se heurter à un veto soviétique, ne seront pas abandonnés. Ces efforts tentent de faire jouer les bons offices de M. Kurt Waldheim dès que la situation le permettra. Une nouvelle séance sur ce problème aura probablement lieu demain. D'ici là, les diplomates espèrent toujours obtenir des explications sur la situation militaire au Vietnam et des éclaircissements sur les intentions de Pékin.

Avant la déclaration de M. Bashara, le Conseil a entendu hier soir un long exposé historique du représentant du Kampuchéa démocratique (khmer rouge), M. Thiounn Prasith.

Celui-ci a évoqué l'aide du Kampuchéa au Vietcong pendant la guerre du Vietnam, et « l'ingratitude de celui-ci qui a abusé de l'assistance du parti communiste du Cambodge pour réaliser son vieux rêve d'avaloir le Kampuchéa dans le cadre d'une fédération indochinoise dominée par le Vietnam. »

« En 1970, a poursuivi M. Prasith, il y avait 150.000 à 200.000 « vietcong » au Kampuchéa et 2.000 blessés « vietcong » en permanence. Nous leur donnions aide et refuge, nous voulions les renvoyer se battre chez eux contre les Américains et les Saïgonais, mais ils se sont enfuis en profondeur dans notre territoire pour or-

Explorez votre quartier.

Marchez. Dès aujourd'hui.

LE DEVOIR
sur microfilms

Depuis 1910, Le Devoir a toujours été à la fine pointe de l'actualité. Aujourd'hui, en plus de demeurer fidèle à son image, Le Devoir se veut l'instrument d'une excellente documentation. Évitez tout ennui que comporte l'accumulation de journaux tout en sauvant du temps...

Les microfilms du Devoir offrent une source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement. Et ils sont maintenant disponibles depuis les tout premiers numéros!

Pour plus d'information, écrivez à:
Le Devoir
Service du microfilm
211, rue du St-Sacrement,
Montréal, P.Q.
H2Y 1X1
ou contactez M. Bertrand Soucy
au 844-3361, poste 245.

Sacrifier friandises et alcool pour les pays de la «périphérie»

par François Roberge

L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP), mieux connue sous le nom de Développement et Paix, a lancé hier officiellement sa 12e campagne de souscription, sous forme de carême de partage.

Cette campagne précise M. Pierre Dupras, le président diocésain, se poursuivra jusqu'à Pâques et permettra à l'organisme, fondé par les évêques canadiens en 1967, de continuer à oeuvrer dans le domaine du développement dans les pays du tiers monde.

Développement et Paix a toutefois entrepris dès cette année de se dégager de la formulation devenue classique de « tiers monde » pour parler plutôt du modèle « centre-périphérie ». Le centre, comme en développement urbain, est l'agglomération qui

englobe profits, épargne, salaires élevés et haute technologie, tandis que la périphérie reçoit les activités à faible revenu, les investissements négligeables et tous les autres attributs de la satellisation.

En lançant sa campagne de souscription et en donnant le signal du départ pour des milliers de petites tirelires où écoliers et adultes déposeront durant 40 jours l'équivalent d'un repas, d'un verre, d'une friandise, pour partager avec les moins nantis de la planète, Développement et Paix a donné la parole à quatre invités qui se sont chargés de fixer un cadre au thème du « Droit des peuples au développement ».

MM. Robert Garry, géographe, Julio Rodriguez, professeur invité à l'Université de Sherbrooke, Robert Vachon directeur du Centre interculturel Monchanin, et Mlle Kalpana, également du

Centre Monchanin, ont exprimé des idées convergentes sur le droit des peuples au développement.

M. Robert Garry, envisageant le portrait mondial du développement, constate une fois de plus que les budgets militaires se sont accrus 10 fois plus vite que les budgets d'aide au développement dans les pays membres du Comité d'aide au développement des Nations unies dont fait partie le Canada.

L'aide traditionnelle, selon MM. Garry et Rodriguez, n'a été que le prolongement direct du colonialisme des siècles derniers. L'Inde, par exemple, a abandonné ses cultures vivrières pour se lancer dans la production de matières utiles à la fabrication du vêtement.

Ce que confirme Mlle Kalpana Das, en ajoutant que les Indiens sont aujourd'hui plus dépendants du monde exté-

rieur qu'ils ne l'étaient au siècle dernier. Le vêtement rapporte des devises, c'est plus payant que la culture de comestibles, donc ont abandonné cette dernière.

En cas de pénurie mondiale, de difficultés ou mauvaises récoltes à l'étranger, c'est la famine. L'Indien contemporain, dit-elle, sous la tutelle de ses élites imbues de principes internationaux de l'école britannique coloniale, n'a même plus la sécurité modeste de cultiver sa propre nourriture.

En Amérique du Sud, dit M. Julio Rodriguez, un système conforme à certains canons du monde occidental est en voie de nier l'existence de peuples entiers, les peuples indiens ou les métis et mulâtres. Les régimes militaires ne sont pas des causes ni des fins dans ces pays, mais des instruments entre la cause et l'effet de l'importation de modèles éco-

nomiques rigides.

Plus encore que des modèles, à son avis, ce sont des caractères culturels profonds qui sont greffés sur les trois quarts du monde contemporain. Développement et Paix ne veut donc pas intervenir en proposant des modèles économiques ou politiques mais en favorisant le droit des peuples à leur propre développement. Et qui dit peuple ne dit pas État.

Il s'agit d'appuyer la volonté des Indiens de l'Inde, et des Indiens d'Amérique du Sud et du Nord dans la poursuite de leur liberté.

Cela s'applique donc aussi au Canada, au Québec, comme le souligne M. Robert Vachon. Le « tiers monde » c'est ici aussi. Nous pratiquons aussi notre ethnocentrisme en refusant tout simplement d'écouter les Indiens et les Inuits, et nous nous exposons à être perçus dans le monde comme des gens qui ne respectent pas les droits de populations devenues minoritaires au fil de l'histoire, affirme-t-il.

« Pas question de revenir en arrière, pas question de recul, ce que nous voulons, c'est que tous les peuples soient écoutés et la plupart des nations indiennes, par exemple, ne demandent qu'à trouver des terrains d'entente ».

Développement et Paix a dépensé en 1978 au-delà de \$8 millions, principalement employés à des projets de type « initiative locale » très fondamentaux dans 66 pays « périphériques ». On retrouve au nombre de ces projets la construction de puits, de routes, de moulins à farine, l'équipement d'unités sanitaires ou de classes d'alphabétisation, etc.

70% du budget va aux projets concrets contre 12% aux projets de type éducatif.



Mme Gloria Spann, sœur aînée du président Jimmy Carter, vient de mettre son illustre frère dans l'embarras. Samedi soir dernier, en effet, elle a été arrêtée par la police dans un restaurant d'Americus, en Georgie: elle souhaitait y jouer de l'harmonica contre la volonté des autres clients, qu'elle indisposait. Ci-dessus, elle fait une démonstration de ses talents dans sa maison d'Americus. (Photolaser AP)

AQADER et enseignement moral: le Plan d'action est trop «timide»

par Paule des Rivières

Le ministère de l'Éducation ne tient pas compte du pluralisme grandissant de la population québécoise, a déclaré hier la présidente de l'AQADER, Mme Norma Legault, en faisant référence aux dispositions du Plan d'action Morin touchant l'enseignement religieux et moral.

La présidente de l'Association québécoise pour l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux (AQADER), organisme qui regroupe 300 personnes à travers la province, a basé ses dires sur les résultats d'un sondage et d'une consultation sur le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, tous deux menés par le ministère de l'Éducation (MEQ) en 1978 et dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'ont pas joué d'une diffusion universelle.

Le sondage indique que 50,8% de la population québécoise est en faveur d'une école multiconfessionnelle ou neutre au niveau primaire (31,8% pour une école multiconfessionnelle et 19% pour une école neutre) et que cette proportion passe à 57% dans la région métropolitaine.

Le plan d'action du gouver-

nement, rendu public la semaine dernière, évoque clairement la possibilité d'avoir au Québec des écoles non confessionnelles. Mme Legault reconnaît cette ouverture mais elle fait remarquer que tout l'odeur du changement repose sur les parents qui ont à composer avec un règlement qui continue de rendre l'enseignement religieux obligatoire et, partant, de nécessiter une demande d'exemption.

À ce sujet, la consultation menée par le ministère indique que « 48,3% estiment que les parents devraient être invités à choisir entre le cours de religion et de formation morale naturelle. La population de la région métropolitaine est beaucoup plus d'accord (61,2%) avec le caractère non obligatoire du choix... »

C'est en prenant toutes ces données en considération et en les comparant à la « timidité » du Plan d'action que la présidente de l'AQADER demande: « Quand donc le gouvernement regardera-t-il la réalité en face et cessera-t-il d'aligner ses politiques sur les désirs du clergé intégriste et des mouvements de droite? »

Notant que la population était prête à aller plus loin que les timides percées du MEQ en cette matière, Mme Legault a résumé ainsi cet ap-

port du Plan d'action: « Nous n'avons pas besoin du plan d'action pour avoir un droit théorique à l'école autre ou non confessionnelle, le problème réside justement dans l'application de ce droit ».

Les problèmes concrets qu'elle a fait ressortir incluent le fait que toute la question de l'exemption soit prise en charge au MEQ par le Service de l'enseignement catholique (surtout en secondaire III, IV et V) et le fait qu'il n'y ait pas de possibilités d'exemption à la maternelle même si « l'éveil religieux » fait partie des apprentissages officiels.

L'AQADER note aussi que le règlement permet ni plus ni moins la discrimination à l'égard des enseignants non catholiques et que les bonnes intentions du ministère passent à côté des vrais problèmes, ne serait-ce que parce que les commissions scolaires se sont, ces dernières années, montrées généralement opposées au droit à l'exemption.

C'est pourquoi, dit-elle, le ministère ne prend pas ses responsabilités et ce n'est pas en déboulonnant des fonds que les choses vont changer.

Mme Legault a terminé sa rencontre avec la presse hier en qualifiant de « révoltante » la situation à la CECM: « De-

puis qu'il a été élu avec l'appui du clergé montréalais et celui de l'Association des parents catholiques, le conseil des commissaires ne fait que réduire l'information sur l'exemption, dans un objectif avoué d'en faire baisser la demande ».

La question de l'enseignement moral ou religieux revient souvent sur le tapis à la CECM et, mardi soir, les membres du comité central de parents de la commission se sont réunis pour en discuter, et aussi pour réfléchir sur la demande des parents de l'école Notre-Dame-des-Neiges qui veulent révoquer le statut catholique de l'école.

En relisant les propos tenus la veille, la présidente du comité de parents, Mme Claudette Sauvé, a déclaré au DEVOIR qu'aucun consensus n'avait émergé de la rencontre, que les parents demanderaient à la CECM d'expliquer les raisons qui l'ont poussée à réduire son information en matière d'enseignement moral et qu'ils s'étaient posés des questions sur les conséquences que pourraient avoir une révocation de statut d'école catholique pour Notre-Dame-des-Neiges.

Sur ce dernier sujet elle a précisé que les parents présents à la réunion de mardi soir ne craignaient pas vraiment l'effet d'entraînement mais se demandaient plutôt si une école neutre répondrait aux aspirations des parents dans quelques années.

Les balayeurs de Radio-Canada occupent la salle des nouvelles

Les 60 employés des Services ménagers Roy, qui nettoient la tour de Radio-Canada une fois par jour, ont déclenché hier une grève légale et pour bien marquer le coup en information, ils ont occupé la salle de nouvelles de la société d'État.

Commencée à 10 heures, cette occupation progressive a paralysé la salle de rédaction et empêché la diffusion du bulletin national de 13 heures dans l'Ouest du pays à cause d'une autre occupation de la régie technique. De plus, la direction du service d'information a dû annuler son bulletin de 15 heures sur l'ensemble du réseau, les journalistes ayant été progressivement remplacés à leurs bureaux par des balayeurs et des épousseteurs au

fur et à mesure qu'ils quittaient leur siège pour une raison ou pour une autre.

Les occupants ont abandonné le terrain à 15 heures. Le prolongement de leur occupation aurait pu paralyser le bulletin d'information télévisé de 18 heures hier soir, qui a fait suer à grosses gouttes le personnel de cette émission, mais le directeur de l'information, M. Claude Piché, a alors fait valoir aux grévistes que leur geste brimait en quelque sorte la liberté d'information, un argument qui semble avoir eu raison de leur détermination.

Par leur geste, les grévistes voulaient que la société d'État fasse pression de toute urgence sur leur employeur, les Services ménagers Roy, qui

refuserait de négocier « véritablement » le renouvellement du contrat de travail.

La société d'État s'est refusée à faire évacuer sa salle de rédaction manu militari. Mais le « message » des grévistes a rapidement grimpé les escaliers jusqu'aux plus hauts étages de la tour de la rue Dorchester.

Le contrat de service liant Radio-Canada et les Services ménagers Roy peut être désavoué par un simple avis d'un mois, précisait-on hier du côté syndical. Cela rend assez périlleuse la grève déclenchée hier car privée d'entretien, la Société pourrait tout simplement annuler son entente de services avec les Services ménagers Roy.

LES TRIBUNAUX

Devarenes va subir son procès à Montréal

À l'instar de Claude Valence, déjà condamné à six ans de pénitencier, Michel Devarenes subira son procès aux assises criminelles de Montréal et non à Sherbrooke comme il avait d'abord été prévu.

Ce « changement de venue » a été accordé hier par le juge Carrier Fortin à la requête conjointe du ministère public et de Me Robert LaHaye, qui assumera la défense de Devarenes.

La raison, cette fois, pour la tenue du procès à Montréal au lieu de Sherbrooke, dans le district judiciaire de Saint-François, est l'encombrement du rôle des assises et la carence de locaux disponibles à cet endroit. Dans le cas de Valence, le « changement de venue » avait été accordé à cause de la notoriété que cette cause avait connue dans les Cantons de l'Est et qui aurait pu être préjudiciable à l'accusé.

Tout comme Valence, Devarenes sera accusé de conspiration, d'enlèvement et de séquestration de Charles Marion pendant 82 jours (du 6 août au 27 octobre 1977), de tentative d'extorsion d'un million de dollars à la Caisse populaire de Sherbrooke-Est et d'extorsion de \$50.000 à la famille Marion.

On se souvient que Devarenes avait été appréhendé le 6 juin dernier dans une discothèque de Sherbrooke alors qu'il était recherché pour évasion d'une garde légale. Depuis lundi, il subit un procès à Québec pour vol à main armée mais la procédure a été ajournée au 20 mars.

D'ici là, soit lundi prochain, il devra comparaître au Palais de justice de Montréal pour apprendre à quelle date débutera son procès dans l'affaire Marion, qui aurait déjà coûté au

Il pourra conduire, bien que diabétique

Le juge Roy Fournier, de la Cour provinciale, siégeant au Tribunal des Transports, a ordonné hier au directeur du Bureau des véhicules automobiles de remettre à M. Jean-Noël Roy, de Saint-Pie-de-Guire, comté Yamaska, son permis pour conduire un camion.

M. Roy, président de la compagnie Roy et Bergeron qui fabrique des malaxeurs lourds à l'usage des laiteries et boulangeries, avait toujours conduit ses véhicules pour la livraison de ses produits aux clients. Mais après un examen médical au terme duquel on diagnostiqua un diabète, le directeur du Bureau des véhicules automobiles restreignit le droit de conduire de M. Roy à des camions dont le poids ne devait pas excéder 24.000 livres ou 10.887 kilos de masse totale en charge.

Or, une fois lesté de malaxeurs, le camion International 5 tonnes spécial avec un essieu arrière spécial pèse légèrement plus que lui permettrait son permis de conduire.

Dans ses conclusions, le juge Fournier note que M. Roy est propriétaire d'un camion et de l'entreprise, qu'il vaque uniquement au transport des produits qu'il fabrique, que son diabète n'est pas une maladie qui empêche totalement la conduite de véhicules et qu'il est un homme sérieux connaissant bien son état et qui sait prévenir tout ce qui peut affecter sa santé.

En conséquence, il ne voit aucun danger à laisser M. Roy conduire son camion avec toute la précaution dont il a toujours fait preuve dans le passé.

— Guy Bourdon

contribuable plus de \$3 millions en frais judiciaires et d'enquête policière.

XIIe CONGRÈS ANNUEL DU CLUB DES RELATIONS INTERNATIONALES: LES RELATIONS EST-OUEST: CONFRONTATION OU DÉTENTE

Montréal, le 20 février 1979 — Le Club des Relations Internationales (C.R.I.) organise son XIIe congrès annuel sous le thème des Relations Est-Ouest: Confrontation ou détente. Le congrès se tiendra les 2 et 3 mars 1979 à l'Université de Montréal.

Plusieurs conférenciers de marque y prendront la parole; notons en particulier, le Général français Pierre Gallois, auteur du livre «Le paradoxe de la paix» à la conférence d'ouverture et le Général-Major Robert Close, président du Comité des problèmes nationaux de défense de Belgique et auteur du livre «L'Europe sans défense» à la conférence de clôture.

Les professeurs Albert Legault de l'Université Laval, John Sigler de l'Université Carleton, Bahgat Korany et Philippe Garigue de l'Université de Montréal sont également au nombre des conférenciers invités.

CLUB DES RELATIONS INTERNATIONALES
3200 Jean Brillant, local 1273
Université de Montréal,
Montréal, Qué., H3T 1N8 - 737-1877

ANTIQUITÉS

Cher client,
S. Breitman Antiques Ltée voudrait vous informer qu'après 55 ans dans le monde des affaires d'antiques à Montréal, nous nous fermons nos locaux vers la fin de l'été 1979.

Comme vous le savez bien, nous avons assemblé un très bel assortiment d'articles canadiens, incluant des meubles, de la verrerie, de l'argenterie canadienne, de la poterie Fort Neuf, des panneaux de bois décoratifs et des sculptures, des statues de bois sculpté, des croquis, des dessins, et des lithographies, en plus de plusieurs autres articles trop nombreux à énumérer.

Toute notre collection doit être vendue.

Nous vous remercions de votre appui dans le passé et nous espérons avoir le plaisir de vous revoir avant la fermeture de nos locaux.

Sincèrement à vous,
ANTIQUITÉS BREITMAN
Établi depuis 1924 fournisseur des maîtres-collectionneurs et des musées

1353, ave. Greene WESTMOUNT 937-0275

Anjou QUÉBEC

Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.

SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE

DU NOUVEAU! DU NOUVEAU!!!

MAINTENANT À VOTRE PORTÉE

Pour ensoleiller votre table... réussir la cuisson de toutes vos viandes et varier facilement vos plats de chaque jour, les recettes Anjou Québec vous sont offertes!

(une recette différente vous est remise chaque semaine avec l'achat de la pièce de viande suggérée)

Cette semaine... Cailles farcies du Québec

Spécialité de la maison... Pâté d'Anjou, \$2.49 la livre

À ceux qui savent ce que «Bien Manger» veut dire...
SUIVEZ «ANJOU QUÉBEC» OÙ «SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

807 est, rue Laurier (métro Laurier) Livraison à domicile 272-4065 • 272-4086

Viscount No 1.

Au moins 30% plus douce que Médaille.

NOUVEAU Viscount No 1 ULTRA LIGHT

25 CIGARETTES · KING SIZE

La cigarette la plus douce au pays.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moy. par cigarette: "goudron" 0.7 mg., nicotine 0.07 mg.

Iran: Bazargan menace de démissionner

TÉHÉRAN (d'après Reuter et AFP) — M. Mehdi Bazargan, premier ministre iranien, a menacé de démissionner hier si le « comité Khomeiny » et les mouvements d'extrême-gauche ne mettaient pas fin à leurs activités.

« Ils persécutent les gens, se livrent à des arrestations, donnent des ordres. Ils sont contre nous, contre les nominations que nous faisons », a-t-il déclaré à la Voix de la révolution, « si cela continue, il ne nous reste qu'à démissionner ».

M. Bazargan a reproché aux groupes d'extrême-gauche, qui ont déjà manifesté leur opposition au gouvernement de l'ayatollah Khomeiny, de vouloir « conserver leurs armes, en dépit des ordres de l'imam Khomeiny », mais aussi de vouloir « détruire l'armée » et confier la marche du pays à des « comités révolutionnaires ».

Le premier ministre a également accusé indirectement certains des proches collaborateurs du chef religieux

d'être responsables de l'attaque contre l'ambassade des États-Unis le 15 février. « Ils ont emprisonné des gens, ils ont attaqué des ambassades et des étrangers. Ils ont nui à notre réputation et même à la réputation de l'imam Khomeiny. C'est honteux », a-t-il dit. Il s'en est aussi pris à ceux qui lui reprochent de vouloir reconstituer l'armée en leur disant: « Vous ne pouvez pas progresser de cent ans en un jour. Si vous ne coopérez pas avec nous, nous reviendrons à un régime pire que celui que nous venons de renverser ».

Ces attaques surviennent alors que, un mois jour pour jour après son retour triomphal à Téhéran, l'ayatollah Khomeiny abandonne aujourd'hui la grande métropole poussiéreuse pour s'installer dans la petite ville « sainte » de Qom, à 150 km au sud de Téhéran.

C'est un retour aux sources et un geste politique. C'est à Qom, en effet, que commença le 7 janvier 1977 le cycle des émeutes qui devaient en un an

renverser le régime impérial et consacrer la république islamique. Mais selon des sources proches du chef religieux, c'est surtout pour renforcer l'autorité du gouvernement civil de M. Mehdi Bazargan que l'ayatollah prend du recul.

Depuis deux jours, l'ayatollah Khomeiny a mis les bouchées doubles à Téhéran pour parachever la remise en route du pays. Il a reçu des délégations du Koweït, du Liban, de Libye, du Front Polisario, le chargé d'affaires d'Algérie. Il a mis les choses au point avec l'ayatollah Taleghani, très populaire à Téhéran et à gauche de la direction religieuse. Et il a lancé un message à la population.

Son départ pour Qom, d'où le chah l'avait chassé il y a quinze ans, sert le premier ministre mais engendre de nouvelles questions sur le thème: « Qui commande en Iran? »

L'ayatollah Khomeiny, qui doit quitter Téhéran en hélicoptère avec la prière du matin, en ramènera avec lui une partie des nombreux services

qui, sous la domination du « comité Khomeiny » forment ce super-gouvernement qui dirige l'Iran. Il créera à Qom un comité de liaison, mais on voit mal comment, absent de Téhéran, il pourrait continuer à « guider » la nation iranienne à un moment où commence une délicate phase politique.

Le dernier appel de ses proches est significatif: les religieux ont dénoncé « ceux qui n'acceptent pas les nominations de responsables et incitent aux grèves ». Ces « contre-révolutionnaires » anonymes semblent bien être les forces de gauche.

Avant son départ, l'ayatollah a eu un motif de satisfaction: les exportations pétrolières, moteur de l'économie iranienne, doivent reprendre avant une semaine dans des conditions qui préserveront la « morale » révolutionnaire. Le « consortium » des compagnies occidentales, dont les accords sont qualifiés par Téhéran de « pactes coloniaux », semble être définitivement écarté de la commercialisation directe du brut iranien.

Cette expression d'une volonté de retour au nationalisme des années 1950 a coïncidé avec une violente attaque contre l'Occident de la part de l'ayatollah Khomeiny, qui s'en est aussi pris à l'activisme gauchiste toujours plus manifeste en Iran.

Dans une longue déclaration diffusée par la Voix de la révolution, l'ayatollah a rappelé à ses partisans que les deux principaux objectifs de sa révolution sont l'établissement d'une république islamique et « l'éviction de la main de l'étranger ».

À présent, je constate que certains éléments désirent ramener la main de l'étranger et sa rapine sous une forme nouvelle, a déclaré l'ayatollah. Il nous faut les isoler et déjouer leur propagande.

« La réaction intérieure en Iran s'est désintéressée. Mais les racines du colonialisme américain, britannique et sioniste demeurent. Il faut extirper toutes ces influences. Le chah a vendu notre nation aux étrangers, et nous avons été soumis à la domination économique, militaire et culturelle de l'Amérique. Il nous faut y mettre un terme », a déclaré l'ayatollah.

Le journal du soir de Téhé-

ran « Etela'at » rapportait hier que le référendum sur l'instauration d'une république islamique en Iran aura lieu le 31 mars.

Il reproduit ce qu'il affirme être le bulletin de vote que les électeurs seront appelés à utiliser. Ce bulletin porte des volets détachables sur lesquels sont écrits « oui » et « non ». Il sera accompagné de la déclaration suivante: « Au nom de Dieu. Révolution islamique. Gouvernement provisoire. Changement de régime en république islamique dont la constitution sera approuvée par le peuple ». Selon le journal, tous les Iraniens âgés de plus de seize ans pourront voter. Les urnes seront installées

dans les écoles, les mosquées et les édifices publics.

Enfin, le personnel de la radio et télévision iranienne (NIRT) a adressé à son directeur, M. Sadegh Gotbzadeh, une lettre lui suggérant de démissionner.

Le personnel, qui observe une grève perdue depuis une dizaine de jours, se plaint dans la lettre du climat « dictatorial » qui règne à la NIRT et de l'établissement d'une censure.

Le personnel indique qu'une majorité d'auditeurs sont excédés par la répétition sur les ondes et à la télévision de prêches musulmans, de marches révolutionnaires et de récits palestiniens.



Idi Amin est menacé sur deux fronts: militaire et économique

NAIROBI (d'après Reuter et AFP) — Masaka et Mbarara, les deux principales villes-garnisons du sud de l'Ouganda, sont bien tombées aux mains des rebelles ougandais soutenus par l'armée tanzanienne, apprend-on de source ougandaise à Nairobi.

Mbarara est tombée mardi matin après un siège de plusieurs jours et sa garnison s'est ralliée aux rebelles. Masaka, dont le président Amin avait annoncé la reprise par son bataillon « suicide », est toujours aux mains des rebelles et ses militaires ont rejoint également les rangs de l'opposition, dit-on de même source. On ignore quel sera la prochaine initiative militaire des rebelles.

Selon la radio ougandaise, le maréchal Amin a adressé aux présidents du Kenya, du Soudan, du Zaïre, du Rwanda et du Burundi des messages leur demandant d'intervenir pour faire cesser « l'agression tanzanienne ».

À Nairobi, le comité de médiation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a annoncé l'envoi des missions de conciliation à Dar es Salaam et Kampala, d'août, selon les rumeurs circulant dans la capitale kenyane, le président

Amin aurait fait évacuer une partie de sa famille: deux femmes et plus d'une vingtaine d'enfants.

En attendant le rapport des deux nouvelles missions, qui devraient regagner Nairobi ce soir, les observateurs voient mal à Nairobi, comment pourrait être réalisé un règlement pacifique. D'une part, la Tanzanie réclame toujours une condamnation par l'OUA de l'invasion ougandaise d'octobre dernier, alors que le secrétaire général Edem Kodjo a dit la semaine dernière qu'une telle condamnation n'entraîne pas dans les attributions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'être déplacé ces derniers jours jusqu'à devenir désormais en grande partie une affaire de rébellion interne contre le régime ougandais.

En effet, un porte-parole d'un mouvement d'opposition ougandais, le « SUM » (Mouvement pour le salut de l'Ouganda), a déclaré que tout véhicule immatriculé à l'étranger circulant sur le territoire ougandais serait considéré depuis hier comme « cible légale ».

Cette déclaration faite à la presse kenyane semble confirmer la volonté du « SUM »,

mouvement qui s'est fait connaître au début du mois en revendiquant plusieurs actes de sabotage à Kampala (la destruction d'un dépôt de carburant et d'une partie du système de distribution d'électricité), de porter la lutte contre le régime du président Amin sur le plan économique.

Une partie importante des approvisionnements de l'Ouganda, en particulier en carburant, se fait en effet par la route à partir du Kenya. La voie ferrée qui relie Kampala au Kenya pourrait également faire l'objet de nouveaux attentats. Un seul a été jusqu'à

présent revendiqué par le « SUM » contre cette liaison, il y a quinze jours, mais il n'a pas été suivi d'une interruption durable du trafic.

La menace du « SUM » pourrait interrompre définitivement le transit de marchandises vers le Rwanda, le Burundi, le Zaïre oriental et le sud du Soudan, régions dont le principal débouché extérieur est le port kenyan de Mombasa.

Pour le Rwanda, qui dépend à plus de 90 pour cent de ce port, la situation pourrait rapidement devenir catastrophique.

Giscard est bien reçu au Mexique

MEXICO (d'après Reuter et AFP) — Le président Valéry Giscard d'Estaing a lancé un appel en faveur d'un nouvel ordre mondial et a estimé que la France et le Mexique ont un rôle à jouer dans la construction de ce monde nouveau.

Dans une allocution prononcée peu après son arrivée à Mexico hier pour une visite officielle de quatre jours, le chef de l'Etat français a également affirmé que rien ne sépare le Mexique de la France, « Ni l'océan, ni les esprits, ni les coeurs ».

Le président Jose Lopez Portillo du Mexique a réservé au président Giscard d'Estaing à l'aéroport de Mexico un accueil infiniment plus chaleureux qu'à M. Jimmy Carter il y a deux semaines.

Le président Lopez Portillo a en effet souhaité « la plus chaleureuse des bienvenues » au Mexique au chef de l'Etat français et à Mme Valéry Giscard d'Estaing à leur descente du « Concorde » présidentiel.

Le président mexicain a également évoqué l'« inoubliable président Charles de Gaulle » et a affirmé que son discours il y a quinze ans à Mexico où il avait parlé de « La mano en la mano » restait « gravé dans toutes les mémoires ».

Au Tchad, la fuite des Saras accroît la tension

LIBREVILLE (Reuter) — Les combats ont failli reprendre mardi soir à N'djaména à la suite d'un incident mineur entre le président Félix Malloum et le premier ministre M. Hissène Habré, apprenait-on de bonne source hier à Libreville.

Cet incident illustre à lui seul le climat d'extrême tension permanente qui règne dans la capitale du Tchad, que continuent à fuir par milliers les populations saras chrétiennes et animistes, plus de deux semaines après le déclenchement de l'épreuve de force entre l'armée du président Malloum et les partisans du premier ministre.

Un Boeing-707 des lignes régulières soudanaises Sudan Airways avait atterri dans l'après-midi à l'aéroport militaire de N'djaména pour prendre à son bord des délégués du président Malloum et

de M. Hissène Habré se rendant à la « table ronde » de Kano (Nigeria) prévue à partir du 1er mars.

La délégation du président Malloum s'était rendue à l'aéroport en force, entourée de militaires en armes. À l'arrivée des délégués de M. Hissène Habré, les « hommes de Malloum », selon un témoin oculaire, tentèrent de leur interdire l'accès à l'avion. « Si vous nous empêchez de partir, vous le regretterez », aurait déclaré, selon le témoin, un des délégués du premier ministre, à l'écoute de militaires entourant les représentants du président.

Ce n'est finalement qu'après une intervention du commandement des forces françaises — véritable médiateur dans le conflit actuel au Tchad — que l'incident fut réglé et que les délégués des deux parties prirent place à bord du Boeing pour Kano.

La situation demeurerait tendue à l'extrême hier à N'djaména, les Saras continuant à fuir la capitale par milliers.

Toujours de même source, on indique que les forces de l'Armée nationale tchadienne (ANT) du président Malloum en poste le long de l'ancienne « ligne de cessez-la-feu » face au Frolinat, qui contrôle toute la partie nord du Tchad — à la hauteur des villages de Bol, Moussourou, Ati, Abèche, Biltine — sont actuellement rapatriés vers le Sud par un véritable pont aérien de l'armée de l'air tchadienne (DC3, DC4). Ils étaient mille trois cents officiers et soldats saras à la base aérienne de N'djaména hier, venant des garnisons du centre. Ils doivent être transportés par avions dans les prochains jours sur les villes du « réduit »: Sahr et Moundou.

Dans ces deux villes, les communautés musulmanes, minoritaires, fuient en sens inverse ou tentent de gagner la sécurité au nord du Cameroun, totalement islamisé. Leur fuite fait suite aux sanglants affrontements ethniques et confessionnels de ces derniers jours à Moundou, qui ont fait près d'une centaine de morts, tués à l'arme blanche, parmi la communauté musulmane de la ville.

Ainsi se précise le partage de fait du Tchad: en trois parties, le nord étant contrôlé par les forces du Frolinat, le centre et N'djaména étant sous le contrôle de M. Habré et le sud restant demeurant entre les mains du président Malloum et de tous les administrateurs qui pendant dix-huit ans ont gouverné l'ensemble du Tchad.

Toujours de même source, on indique que les forces de la gendarmerie placées sous le commandement du lieutenant-colonel Abdelkader Wadal Kamougue, ancien ministre des Affaires étrangères et considéré comme « homme fort » du président Malloum, qui entend faire prévaloir son point de vue, ont considérablement renforcé à la fois leurs effectifs et leur puissance de feu dans leur casernement en plein cœur de N'djaména.

Selon ces sources, des « BR-13 » (orgues de Staline) ont été installées en batterie, pointées sur les quartiers contrôlés par les forces armées de M. Habré. Les gendarmes disposent également de canons lourds de 120 mm et de 82 mm ainsi que des mitrailleuses lourdes. Ils viennent de recevoir d'importants stocks de munitions, précisément.

Les mêmes sources redoutent que pendant les pourparlers de Kano, le colonel Kamougue ne se livre avec ses hommes à un « baroud d'honneur ». Dans les milieux musulmans de N'djaména, on assure que le colonel s'apprete à se livrer à un « carnage » dans les quartiers musulmans de la ville.

Les Khmers rouges seraient ravitaillés par la Thaïlande

BANGKOK (d'après Reuter et AFP) — Le ministère des Affaires étrangères de la nouvelle administration cambodgienne a accusé la Thaïlande d'autoriser la Chine à utiliser son territoire pour acheminer des armes et des vivres aux Khmers rouges de l'ancien régime Pol Pot.

Dans un communiqué dont la teneur a été diffusée par Radio-Hanoi, le ministère déclare que « ces derniers jours, la Thaïlande a permis à la Chine de se servir de l'île de Koh Kong comme d'une plateforme » pour approvisionner « les restes » de l'armée khmère rouge.

D'autre part, des navires marchands chinois ont débarqué de grandes quantités d'armes dans le golfe de Siam, au large des côtes cambodgiennes, annonçant hier le quotidien malaisien de langue anglaise Star.

Dans un article en première page, le journal, citant des sources militaires thaïlandaises à Kuala Lumpur, écrit que ces armes de fabrication chinoise, principalement des fusils, sont acheminées par voie terrestre vers les forces khmères rouges de Pol Pot dans les Cardamomes, au sud-ouest du Cambodge.

Selon ces mêmes sources, des hommes d'affaires résidant en Thaïlande ayant des liens avec Pékin seraient à l'o-

rigine de ces livraisons d'armes.

De leur côté, des diplomates thaïlandais en poste à Kuala Lumpur ont déclaré que Bangkok n'était pas impliqué dans cette affaire. « Nous sommes neutres », ont-ils précisé. Tous les sources, les forces navales thaïlandaises ont intensifié leur activité dans la région pour empêcher l'entrée de ces armes dans leur pays.

Entre-temps, les partisans khmers rouges ont attaqué le faubourg de Tuk Laak, à la périphérie de Phnom Penh, le 23 février, détruisant un camion vietnamien chargé de soldats, rapportait hier la Voix du Cambodge démocratique.

Le bilan des opérations menées du 19 au 27 février, au cours de 16 actions, se monte à 445 Vietnamiens tués et 255 blessés, selon la radio.

D'autre part, on signale une opération contre la ville et l'aéroport de Kompong Cham, à 90 km au nord de Phnom Penh. La radio des Khmers rouges signale des combats, accrochages et embuscades sur la route numéro 5 qui traverse la région occidentale. Les villes de Battambang, Pursat et Kompong Chhnang ont été plusieurs fois attaquées entre le 19 et le 24 février, précise la station.

La radio fait notamment état de coupures sur la route 4 qui va de Phnom Penh à Kom-

pong Som (ex-Sihanoukville) à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de ce port, dans la région de Sre Ambel, et d'une série d'opérations dans la province de Takeo, région du sud-ouest traversée par les routes 2 et 3.

L'agence du nouveau régime pro-vietnamien de Phnom Penh (SPK) affirme pour sa part que « plus de cent unités d'autodéfense populaires ont été mises en place dans les provinces méridionales de Kampot et Kandal pour « balayer les restes de l'armée khmère qui se cachent ».

Par ailleurs, l'URSS a demandé hier l'exclusion des représentants du « Kampuchéa démocratique » (Khmers rouges) à la commission de l'ONU pour les droits de l'homme. La commission n'a pris aucune décision.

M. Valerian Zorine a affirmé qu'il « est bien connu » qu'il « n'existe plus aucun gouvernement ou état répondant à cette appellation puisque le gouvernement de la République populaire du Kampuchéa contrôle l'intégralité du territoire de ce pays ».

M. Theodor Van Boven (Pays-Bas), directeur de la division de l'ONU sur les droits de l'homme, a alors affirmé qu'il n'appartenait qu'à l'Assemblée générale de l'ONU de décider qui représentait l'Etat cambodgien.

Le parlement blanc dissout à Salisbury

SALISBURY (d'après AFP et Reuter) — Quatre-vingt-huit ans de gouvernement blanc ont pris fin en Rhodésie, hier à 13 h 35, GMT, avec la dissolution du parlement de Salisbury, largement dominé par les blancs.

Le prochain parlement sera en effet élu au suffrage universel en avril prochain. Il siègera sous un gouvernement dominé par les noirs.

La voix brisée par l'émotion, au bord des larmes, le premier ministre M. Ian Smith a prononcé, avant la cérémonie de dissolution, l'oraison funèbre de la domination blanche. « Aujourd'hui, nous nous souvenons d'une époque qui fut grande et fière. Demain une nouvelle ère commence », a-t-il dit, ajoutant: « Je suis persuadé que notre nouvelle nation, la Zimbabwe-Rhodésie, triomphera ».

Il a, à cette occasion, renouvelé ses violentes attaques contre les Etats-Unis et surtout contre la Grande-Bretagne. « Le vent a enfin tourné en notre faveur, bien que les gouvernements américain et britannique se soient mis du côté des Soviétiques, des Cubains, et des guerilleros du Front patriotique ».

« Les Britanniques, a-t-il ajouté, ont longtemps cherché à se venger du gouvernement

et du peuple rhodésiens, à cause des événements survenus il y a 14 ans » (déclaration d'indépendance de la Rhodésie).

Malgré leur attitude, a conclu M. Smith, la Rhodésie a « tenu bon » dans « l'application des principes qui ont toujours motivé son peuple épris de liberté ».

Par ailleurs, les autorités angolaises ont annoncé que le raid rhodésien contre un camp d'entraînement de maquisards nationalistes en Angola lundi avait fait 192 morts et 987 blessés, dont 470 grièvement.

Dans une dépêche de l'agence ANGOP, reçue à Londres, l'Angola précise que ce bilan a été communiqué à une délégation gouvernementale qui s'est rendue sur les lieux, à Boma, à 30 km de Luena, capitale de la province de Moxico, dans l'est du pays.

Le raid a été effectué par cinq chasseurs « Mirage » de l'armée rhodésienne, précise un communiqué du gouvernement. 60 bombes qui n'ont pas encore été désamorçées se trouvent encore dans le camp.

C'est la première fois que la Rhodésie attaque une base en Angola. Luanda a dénoncé lundi ce raid comme étant une « agression criminelle ».

Le pape se rendrait en Pologne en août

VARSOVIE (AFP) — Le voyage de Jean-Paul II en Pologne interviendra très probablement au mois d'août prochain, et non en mai comme le bruit en avait couru depuis un certain temps, apprend-on hier dans les milieux proches du gouvernement à Varsovie.

Les dirigeants polonais, ajoute-t-on de même source, ne voient en effet aucun inconvénient à ce que le pape vienne le 15 août pour la fête de la Vierge noire, patronne des Polonais. Cette fête qui revêt pour la Pologne tout entière un caractère particulier est célébrée dans tout le pays avec un faste grandiose et réunit des foules de pèlerins au monastère de Czestochowa où se trouve l'effigie de la Vierge. Celle-ci est pour les catholiques polonais le symbole de la continuité historique du pays.

Dans ces conditions, fait-on encore remarquer, la présence du souverain pontife à ces cérémonies revêtirait un caractère plus religieux et moins officiel, ce que souhaitent d'ailleurs les dirigeants de Varsovie. Une invitation officielle pourrait ainsi être adressée très prochainement au pape par le gouvernement polonais.

En revanche, ajoute-t-on de même source, les dirigeants polonais sont très réticents quant à la venue du Saint-Père au mois de mai à l'occasion du 9ème centenaire du martyre de saint Stanislas. Celui-ci passe à leurs yeux pour un adversaire de l'autorité et de l'ordre établi, alors que l'Eglise le considère comme un défenseur des opprimés et le symbole du renouveau moral de la Pologne. Les autorités estiment qu'il est malencontreux de placer le voyage du pape dans ce contexte et, apprend-on d'autre part, l'appareil du Parti est fermement opposé à cette date.

POUR L'EUROPE
Louez votre
Renault
Simca
Citroën
ACHAT - RACHAT
chez le spécialiste de la location
BILLETS AVION
toutes destinations
S.E.T.A
Tél. 851-0200/3506
Permis 13868252-0280



Résidents de St-Jean, Iberville
offrez-vous
LE DEVOIR
chaque matin
6 jours \$1.50
Renseignements
Service du Tirage
(514) 844-3361

Fiducie du Québec
dépôts garantis
10 1/4
• Dépôt initial minimum \$1 000
• 5 ans, intérêts payés annuellement
Taux sujet à changement sans préavis
Information inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec
Information:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
extérieur sans frais 1-800-361-6840
La Fiducie du Québec...
pour un choix de modes d'épargne
desjardins

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04c
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Mt
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9h à 12h

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Robic, Robic ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
825, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7128

Les notaires PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randolph, tél.: 484-8941

Carter dément avoir sommé Begin de signer la paix dans les 10 jours

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Des discussions difficiles — voire orageuses — attendent le président Carter et le premier ministre israélien Menahem Begin, qui se retrouveront demain matin à la Maison-Blanche pour tenter de sortir les négociations du Proche-Orient de l'impasse.

Entre Américains et Israéliens, le malentendu est presque total. Les États-Unis affirment que les divergences empêchant encore la signature du traité de paix sont « insignifiantes », tandis qu'Israël, restant sur ses positions, rejette

tout projet d'accord établissant un calendrier précis du règlement du problème palestinien.

L'irritation et l'impatience du président Carter sont de plus en plus perceptibles. Mardi soir, il a été jusqu'à estimer « répugnant d'être si proche d'une solution sans pouvoir l'atteindre », à cause du manque de confiance et des doutes existants.

Selon la radio israélienne, le président américain aurait été, lors d'un entretien avec M. Moshe Dayan, jusqu'à lancer un véritable ultimatum à M. Begin, le sommant de

conclure le traité de paix avec l'Égypte d'ici à 10 jours, faute de quoi les États-Unis réviseraient leur politique au Proche-Orient.

La Maison-Blanche a bien sûr démenti catégoriquement que le président ait tenu pareil propos, mais elle n'a pas entièrement convaincu.

De son côté, le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères a démenti que le président Carter ait déclaré à M. Dayan que « le temps ne travaillait pas pour Israël ». La radio israélienne avait rapporté cette déclaration en affirmant que le mi-

nistre israélien des Affaires étrangères en avait fait état au cours d'une séance, hier à huis clos, de la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesseth.

Le porte-parole, interrogé par l'AFP, a ajouté qu'il n'était pas en mesure de confirmer ou de démentir d'autres « révélations » faites, selon la radio, par M. Dayan au cours de la même séance, notamment le passage selon lequel « le président Carter n'avait que dix jours à consacrer à la phase actuelle des négociations de paix. Si cette phase n'aboutissait pas, les États-Unis adopteraient une nouvelle politique ».

Ces fuites émanant des milieux gouvernementaux israéliens sur les derniers résultats des pourparlers ne manquent pas non plus d'accroître l'irritation de l'administration américaine, qui considère que le secret des négociations est un élément essentiel si l'on veut parvenir au succès.

que les négociations seront terminées, et avant la signature du traité, l'Égypte sera prête à négocier la fourniture de pétrole à Israël.

Le département d'État a rappelé que l'objectif du président Carter au cours de ses conversations avec M. Begin serait de dégager suffisamment de terrain pour un nouveau sommet avec les participants « ayant autorité pour conclure un accord ».

Le chef de la Maison-Blanche, après examen des résultats de ses conversations avec M. Begin, verra s'il peut demander au premier ministre Moustapha Khalil ou au président Sadate de se joindre aux discussions.

Il paraît cependant exclu que le chef du gouvernement israélien, qui a déjà refusé une fois, sous les pressions de son cabinet, de participer à un sommet avec M. Khalil, revienne sur sa décision.

G-B: la modération des mineurs fait école

LONDRES (Reuter) — Les perspectives sociales en Grande-Bretagne paraissent moins sombres hier à la suite d'un surprenant accord de nature à apaiser l'agitation sur le front des revendications salariales.

Les dirigeants des 250.000 mineurs ont accepté mardi soir une offre équivalant à environ neuf pour cent de hausse, alors qu'ils exigeaient à l'origine 40 pour cent.

A présent, les employés de deux autres entreprises appartenant à l'État, chemins de fer et électricité, pourraient adopter une attitude plus modérée à l'occasion des conversations prévues au cours des prochaines semaines.

Et la décision des mineurs a déjà influencé le million et demi de petits employés des services publics, éboueurs et concierges d'écoles compris, qui font la grève depuis quelques semaines.

Un des quatre syndicats engagés dans le conflit a accepté hier une hausse de 11 pour cent, pas trop éloignée de la limite des neuf pour cent maintenant établie par le gouvernement travailliste dans ses efforts de lutte contre l'inflation.

Les dirigeants des mineurs ont voté par 15 voix contre 10 en faveur d'un accord

complexe, comprenant des primes de productivité et des paiements accrus pour heures supplémentaires et horaires associés.

Ceci relèverait le salaire hebdomadaire brut d'un mineur de fond à 120 livres sterling par semaine.

Confiant dans l'approbation de l'accord par la base, le syndicat décidera la semaine prochaine s'il convient de soumettre la question à un vote des mineurs.

Le patronat craignait une grève des mineurs similaire à celle de 1974, qui réduisit la semaine de travail à trois jours, et eut pour résultat de faire tomber le gouvernement conservateur de M. Edward Heath.

Les dirigeants des 400.000 infirmières, qui ont refusé d'envisager une grève, ont dénoncé hier l'attitude du gouvernement, qui refuse de leur accorder 25 pour cent sur un salaire hebdomadaire de base de 40 livres.

Dans la fonction publique, où le mouvement sélectif frappe notamment des ordinateurs vitaux pour l'administration fiscale, l'attaque a été dirigée hier contre la Bourse de Londres, où les employés de l'État ont retardé l'exécution de transactions en refusant de les estampiller du timbre officiel.

Selon Blumenthal La Chine aura le statut de nation la plus favorisée

PEKIN (d'après Reuter et AFP) — Le secrétaire américain au Trésor, M. Michael Blumenthal, qui participera aujourd'hui à l'ouverture officielle de l'ambassade des États-Unis à Pékin, a déclaré hier soir que l'administration Carter envisage de recommander au Congrès de faire bénéficier la Chine de la clause de la nation la plus favorisée. En outre, elle recommandera l'octroi de crédits de la Banque Export-Import, dans le cadre d'un accord commercial à long terme entre les deux pays.

M. Blumenthal, qui s'entretenait avec la presse, après avoir rencontré le président Hua Guofeng, a déclaré que les dirigeants chinois ont parlé avec insistance de la clause de nation la plus favorisée, de manière à encourager des exportations destinées à faire équilibre aux importations en provenance des États-Unis. Le secrétaire au Trésor a cependant souligné que le processus législatif prendrait sans doute plusieurs mois.

Interrogé au sujet de l'amendement du Sénat liant

l'octroi de cette clause à la politique d'émigration du pays bénéficiaire — un amendement adopté initialement pour forcer l'URSS à laisser partir les juifs soviétiques qui le désirent — M. Blumenthal a déclaré que la Chine a déjà indiqué à plusieurs reprises qu'elle n'aurait aucune difficulté à satisfaire cette exigence.

En ce qui concerne l'application de la clause de la nation la plus favorisée à l'URSS, M. Blumenthal a déclaré que son gouvernement jugeait chaque cas individuellement.

Le secrétaire au Trésor a déclaré que tout montre que les hommes d'affaires américains désirant traiter avec la Chine ne sont pas affectés par la situation actuelle à la frontière vietnamienne.

M. Blumenthal a déclaré qu'il avait communiqué au président Hua Guofeng l'inquiétude des États-Unis à propos de la situation dans le sud-est asiatique, en demandant un retrait rapide des forces chinoises du Vietnam et des forces vietnamiennes du Cam-

bodge. L'entretien a été « cordial, franc et amical ».

D'autre part, la Chine veut différer la réalisation de tous les contrats qu'elle a conclus avec les compagnies japonaises, en décembre dernier, sur l'importation d'usines pétrochimiques et la livraison d'acier, a-t-on appris hier à Tokyo.

Le souhait du gouvernement chinois a été rapporté au président de l'association économique sino-japonaise par le ministre chinois de l'industrie métallurgique en visite au Japon, du 23 au 26 février, indique le journal japonais Asahi Shimbun.

La Chine, pense-t-on, désire retarder les importations en provenance du Japon à cause de la faiblesse de ses réserves en devises. Ainsi, les différentes usines japonaises qui auraient dû être exportées cette année, représentent un montant d'environ 3,7 milliards de dollars alors que les avoirs chinois en devises étrangères se situent entre 2,2 et 2,3 milliards de dollars, ajoute le journal nippon.

En ce qui concerne la clause de priorité (article 6 paragraphe 5) de ce traité sur des pactes de défense conclus par l'Égypte avec des pays arabes, Le Caire a suggéré d'enlever cette clause.

Le premier ministre égyptien, M. Moustapha Khalil, a, d'autre part, précisé à M. Dayan, ajoute la radio, que l'Égypte ne se considèrerait engagée que par les accords de Camp David. Elle est prête à les respecter.

Toutefois ces accords ne prévoient pas l'échange d'ambassadeurs que demande Israël. Néanmoins, Le Caire serait prêt à un tel échange après la tenue d'élections pour le régime d'autonomie administrative à Gaza.

Toujours selon la radio israélienne, M. Khalil a également dit à M. Dayan que, lors-

La Malfa accorde aux partis un autre délai

ROME (AFP) — M. Ugo La Malfa, président du conseil italien pressenti, a décidé hier d'accorder une nouvelle journée de délai et de négociations aux deux principaux protagonistes de la crise gouvernementale italienne, le parti communiste et la Démocratie chrétienne, pour surmonter leurs divergences persistantes.

Il les entendra de nouveau demain et dressera alors le bilan définitif de son action avec le président de la République. La démocratie chrétienne a

annoncé hier soir, après une réserve initiale, qu'elle acceptait les propositions de M. La Malfa.

Celui-ci, pour résoudre l'impasse entre le PCI qui demande à entrer dans un gouvernement d'unité nationale, et la DC qui s'y oppose, a élaboré une solution qui verrait la constitution d'un gouvernement rassemblant démocrates - chrétiens, sociaux-démocrates et républicains, et appuyés au parlement par les socialistes et

les communistes — la « majorité de solidarité nationale » que M. La Malfa s'était donné pour but de reconstituer.

Pour satisfaire aux exigences d'efficacité avancées par le PCI, M. La Malfa proposait des réunions périodiques des secrétaires des partis de la majorité que le gouvernement pourrait consulter.

Mais la DC avait exprimé auparavant son hostilité à l'entrée d'indépendants de gauche dans le gouvernement.

VIVRE EN FRANÇAIS, C'EST ÊTRE INFORMÉ EN FRANÇAIS

La Charte de la langue française assure aux Québécois le droit d'être informés et servis en français.

Désormais, les inscriptions sur les produits, les garanties, les modes d'emploi, les menus et les cartes des vins doivent être rédigés en français. Il en est de même pour les contrats, pour les catalogues, brochures, dépliants et autres publications de même nature. La Charte de la langue française n'exige cependant pas l'usage exclusif du français dans tous ces cas. Il est toujours possible d'utiliser une autre langue en plus du français.

Cependant, dans les secteurs où notre image collective est plus directement mise en cause, la Charte exige l'unilinguisme français. Ainsi les textes des affiches et la publicité commerciale sont uniquement en français depuis le 3 juillet dernier; quant aux raisons sociales, elles devront être francisées d'ici le 31 décembre 1980.

Ces mesures ont pour but d'assurer le respect de notre identité.



au Québec,
on vit en français



Gouvernement du Québec
Office de la langue française

Hôtels CN-Service de réservations instantanées.

A Montréal, appelez-nous au

877-4032

pour réserver instantanément à l'un des excellents hôtels ci-dessous.

A l'extérieur de Montréal, composez sans frais 800-268-8136.

<p>Les hôtels du CN:</p> <p>Hôtel Newfoundland, Saint-Jean, T.-N. Hôtel Nova Scotian, Halifax Hôtel Beausejour, Moncton Le Reine Elizabeth*, Montréal Château Laurier, Ottawa Hôtel Fort Garry, Winnipeg Hôtel Macdonald, Edmonton Jasper Park Lodge, Alberta Hôtel Vancouver*, Vancouver</p>	<p>D'autres grands hôtels:</p> <p>Le Hilton de Québec, Québec Aéroport de Montréal Hilton, Montréal Harbour Castle Hilton, Toronto Hôtel Plaza II, Toronto Park Plaza, Toronto Toronto Airport Hilton, Toronto The Bessborough, Saskatoon The International, Calgary</p>
--	---



AVIS PUBLIC

LA FRANCISATION DES ENTREPRISES DE 500 EMPLOYÉS ET PLUS DE LA CATÉGORIE B: LE CERTIFICAT PROVISOIRE DE FRANCISATION

Les entreprises de la catégorie B, telle qu'établie par le Règlement relatif à la langue des entreprises publié dans la Gazette officielle du Québec, partie 2, 109e année, n° 36, du 7 septembre 1977 aux pages 4621 à 4625, sont celles ayant eu à leur emploi au 30 juin 1977 au Québec cinq cents personnes ou plus et tirant principalement leurs revenus au Québec de l'un des secteurs d'activité économique suivants:

4. a) les institutions financières,
- b) les services personnels,
- c) les services divers,
- d) l'assurance;
5. a) les agences d'assurances et les affaires immobilières,
- b) l'agriculture,
- c) les mines, les carrières et les puits de pétrole,
- d) l'industrie du textile;
6. les activités de l'industrie de l'habillement;
7. a) la fabrication des produits métalliques,
- b) la première transformation des métaux,
- c) la sylviculture,
- d) les services aux entreprises;
8. a) l'industrie du bois,
- b) les services d'utilité publique,
- c) les divertissements et les loisirs,
- d) l'imprimerie et l'édition,
- e) la fabrication de matériel électrique;
9. a) les industries manufacturières diverses,
- b) l'industrie des produits chimiques,
- c) la fabrication de machines et d'équipement de transport,
- d) l'industrie du meuble et des articles d'ameublement;
10. a) la fabrication de produits minéraux non métalliques,
- b) la chasse et la pêche,
- c) les industries du caoutchouc et de produits en matière plastique,
- d) la fabrication des produits du pétrole et du charbon,
- e) l'industrie du cuir,
- f) la bonneterie,
- g) l'industrie du tabac.

Avis par les présentes est donné à toutes ces entreprises qu'elles sont admissibles à l'aide de l'Office en vue de définir et d'élaborer les programmes de francisation requis. À cette fin, un certificat provisoire de francisation est exigible pour celles-ci depuis le 7 septembre 1978.

L'Office a délivré, dans les délais requis, ce certificat provisoire à la très grande majorité des entreprises ainsi visées. Toutefois, celles ne le détenant pas encore devront s'acquitter des formalités requises dans les plus brefs délais. L'Office désire rappeler à ces entreprises que tout retard indu à cet effet pourrait compromettre sérieusement l'obtention du certificat permanent de francisation à la date d'exigibilité de celui-ci et placer ainsi l'entreprise en état d'infraction face à la loi, tel que prévu aux articles 136, 137 et 206 de la Charte de la langue française.


Selon le Règlement relatif à la langue des entreprises, pour obtenir un certificat provisoire de francisation, une entreprise doit satisfaire à deux exigences:

- a) remplir le formulaire «demande de renseignements généraux» obtenu de l'Office sur demande écrite et le lui renvoyer;
- b) fournir la description de la structure et de la composition de son comité de francisation à l'aide d'un formulaire obtenu de l'Office.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter:

Le Service des programmes de francisation de la grande et moyenne entreprise
Office de la langue française
C.P. 316 Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G8
Téléphone: 873-6571

Le président,
Raymond Gosselin
Office de la langue française



Gouvernement du Québec
Office de la langue française

Les Oyarzun: vrais ou faux réfugiés chiliens?

par Clément Trudel

Victor Oyarzun et sa femme, Ana Maria, ont tous deux fait une demande pour que le Canada les accepte comme réfugiés politiques. Le mari, militant du Parti socialiste chilien, a essuyé deux refus mais on lui a permis de prolonger son séjour à Montréal en attendant la décision que doit rendre incessamment le Comité consultatif fédéral sur les réfugiés politiques dans le dossier Ana Maria Contreras Oyarzun qui, dans l'hypothèse d'un refus, pourrait en appeler à la Commission d'appel de l'immigration.

Le couple a cinq fils, Mauricio, âgé de cinq ans, arrivé au Canada avec sa mère en octobre 1977.

L'ennui pour Oyarzun, c'est qu'en quittant le Chili en octobre 1976, il avait recommandé à sa femme de ne rien lui transmettre qui puisse la compromettre, se privant ainsi d'éléments d'information qui auraient pu s'insérer dans sa première déclaration sous serment.

Victor Oyarzun avait, à titre

de fonctionnaire des postes, après le coup d'Etat de 1973, posé des actes de résistance, aidant notamment des représentants de la gauche à prendre livraison de lettres enregistrées sans être forcés de fournir leur identité. La police secrète chilienne interrogea Oyarzun et voulut au moins obtenir quelques renseignements sur cette mystérieuse boîte aux lettres. Il n'y eut pas d'arrestation de ce militant chilien mais on le déplaça et il remit sa démission, peu de temps avant d'avoir droit à une demi-pension.

Il semble bien que certains éléments nouveaux, depuis que Victor Oyarzun a reçu une réponse négative à ses demandes, justifieraient une révision du cas, un peu comme cela se produisit dans la cause de l'Haïtien Waldeck Sylvestre, qui fit valoir qu'il existait des « motifs raisonnables » de persécution s'il rentrait en Haïti.

M. Oyarzun a reçu deux ordres de déportation, le deuxième après qu'il se fut rendu (mai 1977) en Haïti — à la suggestion des autorités canadiennes, prétend-il — pour y postuler l'entrée comme im-

migrant au Canada. Or, à l'hôtel Acropolis où il logeait, il fut assailli par des policiers de Port-au-Prince, puis déporté vers Kingston et... Toronto d'où il réussit à alerter l'Association des Chiliens, à Montréal. Oyarzun soutient toujours être en droit de croire que son activité complice avec la résistance lui vaudrait des ennuis évidents si le Canada le renvoyait au Chili.

Le représentant à Ottawa du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a offert ses bons offices si un autre pays d'accueil se présentait, dans le but d'obtenir un délai à Victor Oyarzun.

Quant à Ana Maria Contreras de Oyarzun, elle a franchi presque tous les stades d'étude en vue de l'obtention du statut de réfugié. Muni d'un permis de travail, elle peut voir à la subsistance de cette famille de trois personnes.

Dans les milieux chiliens à Montréal, on affirme que Victor Oyarzun était victime d'une loi d'immigration qui fait peu honneur à l'hospitalité des Canadiens; l'on disait espérer que les études de cas semblables à celui d'Oyarzun entreprises par un comité canadien inter-Eglises arriveraient à convaincre Ottawa de modifier sa loi.



M. Yves Duhaime, ministre de la Chasse et de la Pêche

Le certificat du chasseur: un tétras dans un résineux

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec émettra un nouveau certificat de chasseur à partir du 1er avril, a annoncé hier le ministre de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime.

Le nouveau certificat sera une carte plastique, genre « carte de crédit », semblable à la carte d'assurance-maladie que tous les Québécois possèdent déjà.

La carte représente un tétras des savanes veillant sur son nid à la croisée de deux branches d'un résineux.

M. Duhaime a expliqué que le certificat de chasseur sera valable pour cinq ans et coûtera \$3. Pour obtenir ce certificat, le chasseur doit au préalable avoir réussi un examen du ministère établissant clairement ses capaci-

tés de maniement des armes à feu. Le ministre s'attend à ce que plus d'un demi-million de certificats soient émis.

Muni de son certificat, le chasseur doit ensuite obtenir un permis de chasse spécifique au gibier qu'il veut abattre.

Ainsi, un permis annuel de chasse au chevreuil coûte \$8.25, à l'original \$18.50, à l'ours \$5.25 et au petit gibier \$5.25.

Selon le ministre, le nouveau certificat facilitera le contrôle des émissions de permis et le calcul du nombre annuel de prises.

M. Duhaime a inauguré le nouveau système en remettant le premier certificat au président de la Fédération

québécoise de la faune, M. Jacques Vériault.

La Fédération et le ministère de la Chasse et de la Pêche mèneront par ailleurs conjointement une campagne d'éducation auprès des chasseurs.

La campagne, appelée Forma-Faune, visera les gestionnaires de territoires de chasse et les associations de chasseurs et de pêcheurs.

Forma-Faune aura pour but d'expliquer aux intéressés les implications des différentes lois sur la faune et le fonctionnement des organismes gouvernementaux de chasse et de pêche.

Pour la première année, un budget de \$15,000 sera consacré à cette campagne, budget assumé moitié-moitié par le ministère et la Fédération québécoise de la faune.

La Semaine des prisonniers est reportée

Faute de disposer d'un maigre budget de \$4,000, les responsables d'un projet jugé fort valable — la Semaine des prisonniers(ères) 79 qui devait avoir lieu en avril prochain — ont dû contremander leur projet jusqu'à l'automne, sans pour autant être certains de pouvoir alors l'organiser.

« Nous sommes à repenser

tout le mode de financement de cette manifestation », avoue M. Jean-Claude Bernheim, porte-parole de l'Office des droits des détenus (une section de la Ligue des droits et libertés), qui chapeaute en quelque sorte les groupes participants.

Il explique que depuis quatre ans, des organismes

tels que l'ODD le Tremplin, Tel-Ressources, le Comité des femmes de Tanguay, le Comité d'information sur les prisonniers politiques, Arcad, Avec, Avbad et Contact-Rivesud, puisaient à même leurs maigres ressources pour contribuer les fonds nécessaires. Un spectacle-bénéfice, depuis abandonné, apportait également des revenus.

« Mais aucun de ces groupes n'a beaucoup d'argent, le Tremplin (un centre privé de réadaptation) est fermé depuis que le gouvernement fédéral lui a coupé les vivres, et nous n'avons jamais fait appel au grand public pour nous aider. Il est certain que toute contribution serait fort bien reçue. »

M. Bernheim précise que

depuis quatre ans, les responsables de la Semaine ont remarqué un changement positif dans l'attitude du public à l'endroit des détenus et détenues. Une présence au complexe Desjardins l'an dernier, sous forme d'une exposition d'objets d'art par des prisonniers, a attiré des milliers de visiteurs.

Débat public à l'UQAM?

Outré par la manière dont le recteur de l'UQAM, M. Claude Pichette, a expliqué aux journalistes la position de l'institution vis-à-vis des négociations avec le syndicat des chargés de cours, le président du syndicat a convié l'Université à un débat contradictoire public.

Le président du syndicat des chargés de cours de l'Univer-

sité du Québec à Montréal (SCCUQAM), M. Marc Choko, a affirmé mardi que contrairement à ce qu'elle laisse entendre, la direction de l'établissement n'offrirait pas le même régime syndical aux chargés de cours qu'à ses autres employés, puisqu'elle n'allait pas, dans ses offres, au-delà du minimum garanti par la loi, soit la formule Rand.

TECCART

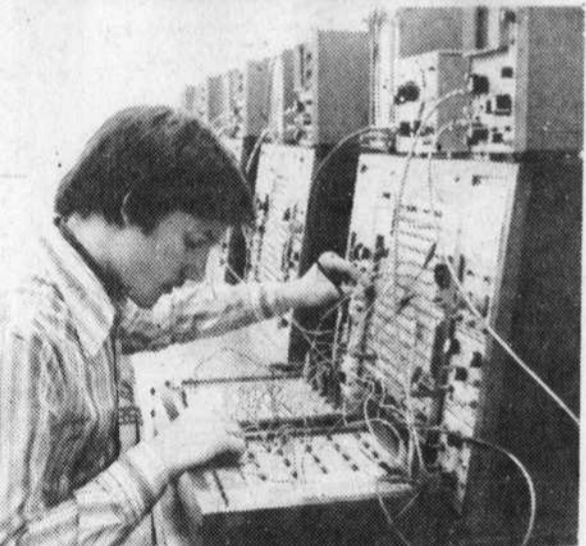
Collège d'électronique moderne

DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

AUX COURS DE JOUR

L'INSTITUT TECCART DISPENSE LE PROGRAMME

ÉLECTRONIQUE No 243.03
ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNÉ
CONDUISANT AU
DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES



- AVANTAGES:**
- 1—Les 6 sessions du cours professionnel normalement échelonnées sur 3 années scolaires sont comprimées en deux années au Teccart en augmentant le nombre de périodes de cours par semaine et en portant la durée scolaire à 11 mois.
 - 2—PROGRAMME ENRICHÉ: l'Institut Teccart ajoute des périodes de cours en électronique pour rendre l'enseignement en conformité avec les récents développements surtout dans le domaine de la logique et des circuits intégrés.
 - 3—L'équipement, les guides de manipulation et les nouvelles méthodes d'analyse en laboratoire, assurent une meilleure formation avec un sens pratique plus développé.

PROSPECTUS

FOURNI SUR DEMANDE

526-2501

INSCRIPTION: Pour s'inscrire il faut fournir les documents qui établissent l'éligibilité de l'élève pour le niveau collégial et remplir la formule d'inscription de l'Institut Teccart.

EXAMEN D'ADMISSION: Les candidats seront invités à passer un examen d'admission pour une meilleure évaluation des possibilités de réussite.

INSTITUT TECCART
3155, rue HOCHELAGA, MONTRÉAL
H1W 1G4

COLLEGE PRIVE

DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

EN VERTU DE LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE



la croix d'or

tant d'autres enfants ont faim

ENVOYEZ VOTRE DON ACCOMPAGNÉ DE CE COUPON

NOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL PROVINCE

PRIÈRE DE ME FAIRE
TENIR REÇUS POUR FINS
D'IMPÔTS

No. d'enregistrement
0178640-21-08

LA CROIX D'OR 424 RUE SAINT-SULPICE, MONTRÉAL, H2Y 9Z9

Pourquoi le PLQ est à la fois québécois et canadien

par Claude Ryan

Le Parti libéral du Québec est résolument québécois. Foyer principal de la vie française au Canada, le Québec est à ses yeux une société distincte où vit une communauté nationale formant une véritable entité originale au sein de l'ensemble politique canadien.

Le Parti libéral du Québec a été l'artisan principal au plan politique du mouvement contemporain de changement et d'affirmation qui a fait passer le Québec au rang de société vigoureusement tournée vers les valeurs modernes de culture, de développement et de prise en charge de son destin. C'est dans le sillage de la Révolution tranquille ouverte sous la direction du Parti libéral du Québec qu'a pris naissance le mouvement contemporain d'affirmation du Québec au plan social, culturel, économique et politique. Non seulement le Parti libéral ne renie rien de ce passé encore tout récent, mais il réaffirme aujourd'hui sa conviction que le Québec doit être le premier responsable du développement de ses ressources physiques et humaines.

Dans cette optique, le Parti libéral du Québec continuera de mettre de l'avant au Québec même, des programmes d'action visant à faire du Québec une société plus forte à tous points de vue. Il continuera notamment de se consacrer exclusivement à l'action politique dans l'arène québécoise, et de défendre d'abord un point de vue résolument québécois dans toute négociation constitutionnelle.

Toute solution constitutionnelle, pour être acceptable au Parti libéral du Québec, devra favoriser au maximum l'épanouissement de la collectivité québécoise suivant son génie propre; elle devra favoriser le développement économique, social et culturel des Québécois et assurer que le contrôle effectif des instruments et appareils qui soutiennent notre existence collective n'échappera pas aux Québécois. Un Québec français en même temps que respectueux de ses minorités linguistiques et culturelles, un Québec maître de son économie et de ses institutions essentielles, sans être pour autant fermé à des engagements plus larges: voilà l'objectif du Parti libéral du Québec.

Au cours des pourparlers entourant la révision constitutionnelle, le Parti libéral du Québec insistera en conséquence pour que le Québec possède tous les pouvoirs législatifs, fiscaux et administratifs nécessaires pour assurer son épanouissement dans la ligne de sa culture propre. Il insistera entre autres pour qu'en plus de garantir les droits linguistiques des francophones de manière plus explicite et plus efficace, et de consacrer le principe de l'égalité des chances pour tous les citoyens au plan économique et social, la fédération canadienne renouvelée:

1) accorde aux États provinciaux des pouvoirs assez étendus pour que le gouvernement québécois puisse raisonnablement assurer le développement de la société québécoise suivant son génie propre;

2) assure une représentation efficace des points de vue et intérêts des régions et en particulier du Québec, au sein d'organismes fédéraux appelés à jouer un rôle-clé dans divers domaines;

3) permette des arrangements constitutionnels, législatifs et administratifs avec le Québec dans certains domaines où les autres provinces n'auraient pas les mêmes raisons que le Québec de vouloir prendre directement en charge l'intervention gouvernementale;

4) protège les États provinciaux contre l'usage excessif de certains pouvoirs généraux du Parlement fédéral qui ont souvent servi de prétextes dans le passé à une centralisation contraire à l'esprit de la constitution;

5) reconnaisse le droit du Québec d'entretenir librement des relations internationales dans les domaines relevant de sa compétence, étant sauf le principe de la nécessaire unité de la politique étrangère du pays.

Mais le Parti libéral du Québec est, aussi, résolument canadien. À ses yeux, le Québec est partie intégrante de l'ensemble géographique, économique, social, culturel et politique qui forme le Canada. Non seulement le Québec, sous le régime fédéral canadien, a-t-il réussi à édifier chez lui une société vivante, originale, forte et libre. Mais il a puissamment contribué à l'édification du pays tout entier, au point que le Canada ne serait pas du tout ce qu'il est si ce n'avait été de l'apport des citoyens québécois dans tous les domaines. Le Canada nous attire surtout en raison des défis qu'il nous laisse entrevoir pour l'avenir. Mais il fait désormais partie de notre héritage historique, de notre culture, de notre personnalité, de notre existence quotidienne, de notre expérience vécue.

Loi de boudier cette dimension canadienne, le Parti libéral du Québec l'assume au contraire comme une partie essentielle de l'être québécois. Il est convaincu que l'acceptation de la dimension canadienne, loin de nous rapetisser ou de nous diminuer, nous offre au contraire un cadre plus large pour l'épanouissement et le rayonnement de nos valeurs propres. Certains parlent du Canada comme d'une réalité extérieure ou étrangère. Ils en parlent surtout en fonction des bénéfices matériels que peut nous procurer l'appartenance à ce pays gigantesque aux richesses inouïes. Ou encore, à la manière des partisans de la souveraineté, ils en parlent comme d'une puissance étrangère avec laquelle le Québec s'apprêterait déjà à

Sous le titre *Choisir le Québec ET le Canada*, le chef du Parti libéral du Québec a publié le 20 février un document de travail qui sera étudié ce week-end par les militants du Parti au cours d'une réunion élargie du Conseil général du PLQ. Dans ce document, M. Claude Ryan veut montrer ce qu'est vraiment le Canada et la place que le Québec y a tenue, faire voir aussi ce qu'il appelle «la fragilité et les contradictions» de la souveraineté-association, souligner enfin les avantages de l'option fédérale canadienne. Il s'agit de la première phase d'une démarche qui prévoit dans quelques mois un autre document, cette fois préparé par une commission spéciale et portant sur les changements qu'il convient de faire dans le système fédéral pour mieux répondre aux aspirations du Québec. Nous reproduisons ce matin le dernier chapitre de la troisième partie du document. Intitulé «L'option canadienne», il résume bien le contenu de l'ouvrage.

entamer des pourparlers diplomatiques inspirés uniquement de l'intérêt savamment calculé des parties en présence. Telle n'est pas du tout l'approche du Parti libéral du Québec.

Un double jugement

Sujet à des changements sur la nature desquels la Commission constitutionnelle du Parti déposera ses recommandations vers le début de l'automne de la présente année, le Parti libéral du Québec fonde son option constitutionnelle sur les deux jugements suivants, dont l'un embrasse le bilan de la fédération canadienne à ce jour, et l'autre l'avenir.

Tout compte fait, et malgré des erreurs et des carences déplorables, l'expérience canadienne a procuré aux communautés qui forment le Canada, y compris au Québec, des bienfaits et des avantages de tous ordres beaucoup plus abondants que les frustrations et les sacrifices qu'elle leur a aussi imposés. Le Parti libéral du Québec refuse en conséquence de s'associer au jugement de ceux qui portent sur l'expérience canadienne une condamnation sans rémission. Il trouve pareil jugement partial, injuste et excessif. Tout en jugeant sévèrement certains aspects de l'expérience canadienne, le Parti libéral refuse d'englober dans un même jugement négatif les très nombreux aspects positifs de cette expérience. Sur la foi du dossier de réalisations et d'actes qui a fait l'objet de la deuxième partie de ce document de travail, le Parti libéral

porte au contraire un jugement positif sur le bilan global du premier siècle de la fédération canadienne. L'héritage géographique, économique, social, culturel et politique du premier siècle de la fédération canadienne constitue aux yeux du Parti libéral du Québec un ensemble précieux que nous avons tout intérêt à préserver et à développer.

En ce qui touche l'avenir, le Parti libéral du Québec adopte de même une attitude positive et constructive. Non seulement le Canada a-t-il procuré beaucoup à ses citoyens depuis un siècle, mais il est doté d'un immense potentiel pour l'avenir, au plan géographique, économique, culturel et politique. Si telle est la réalité, il serait vain et peu réaliste de défaire ce pays pour ensuite tenter de le refaire à moitié sur des assises vagues, fragiles et instables. Le lien fédéral est l'élément unificateur qui tient ensemble les parties du grand tout canadien et assure la cohésion et la complémentarité de l'ensemble tout en procurant une grande marge de liberté à chaque partie constituante. Il serait aventureux et irresponsable de mettre le lien fédéral de côté, pour peu que l'on soit intéressé à pousser plus loin l'expérience canadienne. Aussi le Parti libéral du Québec juge-t-il plus réaliste et plus conforme à ce que nous avons été depuis plus d'un siècle d'opter pour le renouvellement du fédéralisme canadien plutôt que pour son remplacement par une souveraineté totale du Québec qui signifierait la fin et du fédéralisme et du Canada tout court.

Pour que le Canada continue d'exister

et de grandir comme pays, il faut que l'unité et la cohésion de l'ensemble soient assurées par le maintien du lien fédéral. Pour que le Québec puisse exercer sur l'ensemble canadien l'influence qui sied à son importance historique, numérique et politique, il faut qu'il soit membre de plain pied de la fédération canadienne. Voilà pourquoi le Parti libéral du Québec opte pour le maintien du lien politique canadien et du système fédéral canadien de gouvernement.

C'est à l'intérieur de ce cadre à la fois riche, vaste et souple que le Québec peut le mieux s'épanouir dans la paix, la liberté, la sécurité et la prospérité.

Le Canada

Les éléments qui justifient le choix du Canada comme le cadre politique au sein duquel le Québec peut le mieux s'épanouir sont nombreux et évidents:

- 1) le Canada est un grand pays, un pays aux espaces immenses, un pays dont les horizons sont par conséquent illimités;
- 2) le Canada est un pays très riche, dont le sous-sol a à peine commencé de livrer ses trésors, dont les ressources énergétiques en particulier sont parmi les plus grandes du monde, et dont les ressources se complètent et s'équilibrent d'une région à l'autre;
- 3) le Canada est un pays libre. Il est l'un des pays du monde où règne l'une des traditions les plus vivantes en matière de respect des libertés fondamentales;
- 4) le Canada est un pays dont la forme de gouvernement permet de pousser très loin le respect de la diversité dans le maintien d'un minimum d'unité indispensable à la bonne marche du tout;
- 5) le Canada est un pays solidement établi dans la famille des nations politiques. Il figure parmi les pays dont la politique et l'action internationales les ont placés au rang le plus élevé en ce qui touche le respect que leur portent les autres nations;
- 6) le Canada est un pays promis à un avenir immensément prometteur dans tous les domaines;
- 7) Le Québec et les Québécois ont fourni une part capitale dans l'édification



du Canada et possèdent en conséquence un droit d'aînesse certain sur les richesses et les promesses d'avenir de ce pays. On voit mal au nom de quel intérêt bien compris ils abandonneraient ce droit d'aînesse;

8) loin d'être un pays figé, le Canada est un pays en évolution constante. Il est un pays que l'ampleur même de sa géographie et de ses perspectives d'avenir oblige à rester ouvert à toute possibilité de changement dans ses structures et son équilibre général. On peut en conséquence y effectuer bien des changements de l'intérieur, sans être obligé d'en sortir;

9) le Canada, sans le Québec, cesserait d'être le Canada. Il n'est pas du tout assuré qu'il survivrait comme pays uni. Une fois commencé le processus de désintégration du pays, nul ne sait où ce processus s'arrêterait. Nul ne sait si le Québec lui-même, à la longue, serait assez fort pour résister indéfiniment à la puissance d'attraction du géant américain.

10) sans verser dans le rêve impossible d'un Canada bilingue de l'Atlantique au Pacifique, on ne saurait être indifférent au fait qu'en 1976, il y avait dans les provinces autres que le Québec plus de 910.000 personnes de langue maternelle française, dont près des trois quarts, soit 675.000, avaient encore le français comme langue d'usage. À plus ou moins long terme, l'abandon du lien fédéral canadien par le Québec signifierait très probablement l'assimilation progressive de ces communautés francophones dans l'univers culturel anglophone. Au sein d'un

Canada fédéral, le Québec et les communautés francophones des autres provinces pourront au contraire continuer de s'épanouir, de se soutenir et de s'entraider de maintes manières. Ils disposeront aussi ensemble d'un pouvoir d'influence et de marchandage plus efficace;

11) de toutes les régions du Canada, celle qui embrasse les provinces atlantiques est celle qui a souffert jusqu'à maintenant du taux de chômage le plus élevé et du niveau de revenu le plus faible. Si le Québec devait quitter la fédération canadienne, cette région en serait sans doute la plus affectée. Elle risquerait de se trouver placée dans une situation encore plus difficile qu'aujourd'hui, ou encore, elle serait fortement tentée de se joindre à la république voisine, faute de pouvoir envisager un avenir intéressant au sein du pays que les provinces atlantiques avaient pourtant choisi avec autant d'attachement que les autres provinces. Devant une telle perspective, on ne saurait se satisfaire d'une indifférence froide;

12) le Canada, à la suite de plus d'un siècle d'histoire commune marqué par une très faible incidence de violence, constitue à bien des égards une famille au sein de laquelle, en raison même de la familiarité des liens qui rattachent les membres les uns aux autres, il est possible d'aborder dans un esprit ouvert et dégagé maintes questions qui, entre nations étrangères, donneraient plutôt lieu à des échanges officiels et empreints de rigidité et de calcul. À la pensée des négoc-

Suite à la page 20

Vous vous souvenez?

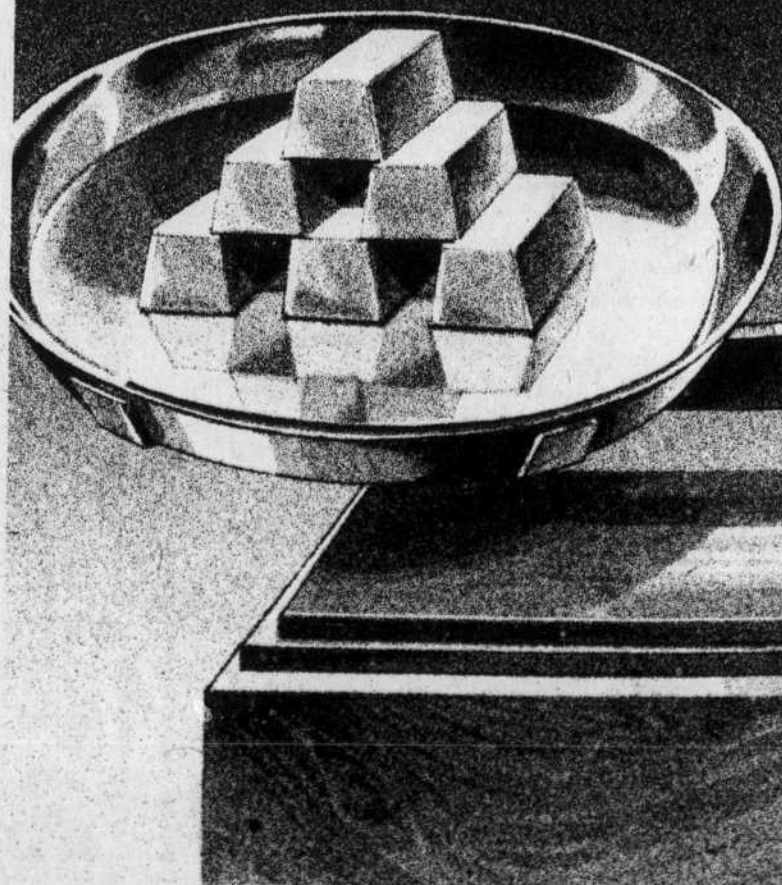
Une tonne de plomb et une tonne de plumes...

Laquelle des deux pèse le plus lourd?

En se groupant, on fait le poids. Voilà pourquoi le Gouvernement du Québec vient de mettre en vigueur la Loi sur le recours collectif. Cette loi permet au «poids-plume» de faire le poids vis-à-vis tout individu ou entreprise en associant automatiquement à sa cause tous ceux qui pourraient avoir les mêmes raisons que lui de se sentir lésés.

Ainsi un citoyen n'est-il plus seul devant une réclamation à faire pour obtenir justice. Désormais, tous ceux qui peuvent avoir la même raison que lui de se plaindre sont groupés à l'intérieur de sa propre cause. Et pour lui rendre plus accessible encore cette procédure, le Gouvernement du Québec a même prévu un Fonds d'aide qui a pour effet, sous certaines conditions, d'assurer le financement des recours collectifs.

Un même poids, une seule mesure.



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Ministère de la Justice
Direction des Communications
1200, route de l'Église
Ste-Foy, Québec
G1V 4M1
Palais de Justice
Direction des Communications
1 est, rue Notre-Dame
Montréal, Québec
H2Y 1B5

Pour en connaître davantage sur le recours collectif, vous pouvez vous procurer une brochure à votre caisse populaire, ou remplir ce coupon et le poster à l'adresse ci-contre.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____

DE-79



Misha Dichter: l'un des jeunes pianistes les plus doués de cette présente génération.

Le huitième Grand concert de l'OSM Grandeur et éparpillement

par Gilles Potvin

Même si la popularité de Jean Sibelius a beaucoup baissé depuis une vingtaine d'années, sa place dans le répertoire symphonique semble néanmoins assurée grâce à quelques oeuvres, dont la *Symphonie no 2*, en ré majeur et aussi la cinquième. Si l'on en juge par le nombre d'enregistrements, ces deux oeuvres devançant la célèbre *Symphonie no 1*, en mi mineur qui connut aussi ses années de gloire, en même temps que la *Valse triste* et *Finlandia*, autant d'oeuvres que l'on entend rarement ces dernières années.

Charles Dutoit a donc eu une excellente idée en

incluant la *Symphonie no 2* au programme du huitième Grand concert de l'Orchestre symphonique de Montréal, mardi à la salle Wilfrid-Pelletier. Cette oeuvre est probablement la plus joyeuse, sinon la plus grandiose, des sept de ce compositeur finlandais plutôt enclin à la morosité.

Le caractère déjà fragmentaire du mouvement initial n'a pas trouvé chez Charles Dutoit l'homme qu'il fallait pour donner un sens de l'unité à ces pages, au point où l'on se demandait si le directeur artistique de l'OSM avait quelque affaire avec cette musique nordique. D'autant que les instrumentistes eux-mêmes s'attachaient aussi une certaine in-

différence, sinon un manque de conviction et d'enthousiasme. Le long adagio, avec ses motifs nostalgiques et ses longs passages confiés aux cuivres, a marqué un certain progrès et l'on a senti que tout le monde avait décidé de se mettre pour de bon à la tâche. Ce n'est cependant qu'avec le scherzo qui débouche sur le somptueux final que la symphonie a pris un véritable essor. Un peu éparpillés jusque là, les cuivres ont refait équipe et les cordes ont chanté avec chaleur même si le jeu d'ensemble n'était pas toujours sans reproche. Cette conviction retrouvée a permis à l'oeuvre de s'achever avec beauté et grandeur.

Le pianiste américain Misha Dichter, qui avait joué la saison dernière le *Concerto no 3* de Bartok, était de retour, cette fois avec le *Concerto no 23*, en la majeur, K. 488 de Mozart. Les mérites exceptionnels de ce jeune pianiste sont déjà connus et il ne s'est rien trouvé dans son exécution, exacte sur le plan du

style, de l'expression et de la technique, pour modifier la très haute opinion de son art déjà exprimée. Il demeure l'un des jeunes pianistes les plus doués de la présente génération.

Depuis sa création en 1967, dans cette même salle Wilfrid-Pelletier mais par l'Orchestre symphonique de Toronto qui avait commandé l'oeuvre, *Contrastes* du Montréalais Otto Joachim a reçu de nombreuses exécutions. Après plus d'une décennie, elle reste une oeuvre haute en couleur, fort exigeante et même astreignante. Sa modernité inconditionnelle, l'opposition de

SALLE A MANGER
LES FILLES DU ROY
Des mets délicieux dignes de nos grand-mères, un décor riche en souvenirs d'antan, des vins qui ont bien vieilli... voilà de quoi tomber amoureux de «Les Filles du Roy».

Au restaurant «Les Filles du Roy» on se régale le midi comme le soir et c'est toujours le temps de présenter la carte American Express.

«Les Filles du Roy», 415, rue Bonsecours, Vieux Montréal.
Réservations: 849-3535

AMERICAN EXPRESS
La carte American Express. Ne partez pas sans elle.™

La police brutale et Gaston Miron rapaillé

par Jean Basile

Télémag, Canal 2, édition du mardi 27 février

Le voilà donc ce reportage, promis, sur la brutalité policière. Il s'ouvrait, d'ailleurs, sur quelques phrases prudentes qui évitèrent, à juste titre, la généralisation. Suivirent, implacablement, des cas et puis des cas, sans doute modestes si l'on se réfère à la violence qui hante, comme une plaie, certains pays. D'ailleurs, le juge Gosselin, président de la Commission de police ou des citoyens, contre argent comptant, peuvent se plaindre de nos corps policiers, ne le cache pas lui-même: il y a effectivement des cas de brutalité policière mais la situation n'est pas «alarmante». Voilà qui nous rassure tout à fait.

Un tel reportage n'est pas facile en soi. Les victimes n'aiment guère parler pour enfoncer au plus vite un mauvais souvenir dans la nuit de l'oubli. Les policiers sont sur ce point presque muets et



pour cause. Nous n'avons vu, en fait, un gradé de la police de Québec, Robert Vézina, dont le regard fuyant devant la caméra et la gêne évidente créaient forcément un malaise et, plus encore, car, plutôt que de reconnaître des faits pour tous évidents, il tentait de faire des nuances byzantines entre «violence» et «utilisation de la force» selon le règlement qui précise que la force employée est celle «nécessaire». Plus nuancé et plus subtil aussi car, au moins, ce n'était plus de l'aveuglement mais une tentative d'explication, Gilbert Côté, de la Fraternité des policiers de Montréal, montra comment les policiers, parfois, se sentent «isolés» et, par conséquent, ont tendance à vivre un peu en marge, au moins, à être solidaires les uns des autres, fut-ce indûment, parce que le public ne les aide guère à lutter contre le crime. À ce propos, une enquête amusante à faire serait celle qui montrerait qui fréquentent les policiers quand ils ne sont pas en service; je parierai qu'ils fréquentent... des policiers.

Il est un point certain, sans être «alarmiste», les témoignages sont là qui

montrent que la Police, parfois, va au-delà de ses prérogatives. Il y a parfois des coups, il y a souvent des insultes et cette violence verbale n'est pas excusable non plus. Il est un point non moins certain: la police reflète notre milieu et ce serait stupide de la vouloir idéale et parfaite. Le monde du crime est un monde que la grande partie des citoyens ne connaît pas. Confrontés à des lois, des règlements, témoins, tout comme nous, des «commissions», Malouf, Keable ou «sur le crime organisé», eux comme nous ressentent le malaise de la rupture qui existe entre l'honnêteté et la justice officielle.

Qu'il y ait des butors en uniformes, cela va de soi. Il faut le regretter. Mais ce serait dommage de croire que ces butors sont les seuls responsables de cet état de fait. Nos codes, nos façons d'administrer la justice, nos tabous sociaux, l'évolution rapide de la pensée sociale et des moeurs sont autant de facteurs qu'il ne faudrait pas ignorer.

Cette émission de *Télémag* se voulait choc et tentait de nous amener à la base. L'alerte a bien été donnée et avec une discrétion qu'il faut signaler. Reste à creuser le trou qui est profond et sombre.

L'enfance à vivre, Radio-Canada, mardi à 22 h. Avec une constance que l'on se plaît à signaler, cette

émission continue son chemin en suscitant, presque toujours, un grand intérêt. Cette semaine, on parlait de l'enfant en milieu urbain. Belles images, sujets bien choisis, bons commentaires de spécialistes, le tout constituant un sujet à réflexion sur nos «ruelles» et sur le sort de bien de nos jeunes concitoyens qui y courent comme dans une perspective de vie sans but et sans fin.

Femme d'aujourd'hui, au Canal 2, mercredi à 12 h 30

On sait en quel peu de cas, Radio-Canada tient la littérature québécoise. Quelques paroles ici ou là, des entrevues rapides et voilà pour la télévision. La Radio, Dieu soit loué, est moins chiche de ses ca-deux.

Femmes d'aujourd'hui, toutefois, attache aux livres d'ici, une attention assez constante; les émissions du mercredi contiennent presque toujours une partie littéraire. On ne peut que s'en louer mais seulement par raccroc. En effet, malgré les efforts déployés, le résultat n'est pas toujours satisfaisant, souvent à cause des personnes qui mènent les entrevues; gentilles, pleines de bonne volonté, n'en

doutons pas, mais ultimement un peu en-dehors du coup. C'est une longue tradition, au Québec, de considérer la littérature comme un art de salon; cela continue.

Longue, longue émission donc, hier, autour de Gaston Miron qui le mérite bien d'ailleurs. Après une courte introduction signalant l'exposition de livres consacrée au 25 ans de l'Hexagone (à la bibliothèque nationale), on se suffisait de nous présenter une entrevue. L'Hexagone d'abord, puis l'oeuvre de Miron lui-même, puis des généralités sur notre situation au Québec. Comme Gaston Miron a été, pour beaucoup de gens ici, une nourrice et que l'un des premiers il a fondé ce que l'on appelle maintenant une «littérature québécoise», cela était toujours intéressant quoiqu'un peu austère, d'autant plus que cette forme ne permet guère d'illustrer les propos, ces derniers étant ad lib.

Tout en félicitant *Femme d'aujourd'hui* de cette initiative de qualité, on ne peut que regretter que l'on n'ait pas, d'une façon plus complète et plus profonde, profité de cette occasion pour nous présenter une vraie émission parfaitement documentée et très illustrée.

Les Entreprises Gesser Inc. présentent

The National Arts Centre Theatre Company

Hamlet
de William Shakespeare sous la direction de John Wood

"The play's the thing"
L'action se situe dans les années '30 - Neil Munro interprète avec brio le rôle d'HAMLET dans cette superbe nouvelle production de la plus grande tragédie au monde.

27 FÉVRIER, 1 et 3 MARS à 20h00
4 MARS à 14h00
\$4,6,8,10

CE SOIR

William Schwenck and Arthur Who?
ou "Shades of G & S"

Une nouvelle comédie musicale de Alan Laing & John Wood.

Les paroles et la musique sont pour la plupart de William S. Gilbert & Arthur Sullivan

Une comédie musicale à succès!
Un pot-pourri de chants et danses inspirés par le génie de Gilbert & Sullivan.

28 FÉVRIER, 2 et 4 MARS à 20h00
3 MARS à 14h00 \$4,6,8,10

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
MONTREAL (Quai) 121-129
Guichet: du lundi au samedi
de 10h00 à 21h00. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

tnm POUR UN SOIR SEULEMENT 5 mars/20 h

Célébrations

de: Louky Bersianik, Nicole Brossard, Pauline Harvey, Jovette Marchessault, France Théoret, Yolande Villemaire

avec: Louise Laplante, Poi Pelletier, Pauline Harvey, Yolande Villemaire et les percussions de Lise Cuillérier orchestré par Poi Pelletier

Conception: Nicole Brossard/Jovette Marchessault

Billets en vente maintenant \$3, \$4, \$5 Réservations: 861-0563

«Génial, le meilleur spectacle en ville!»
Jean Daigle, Montréal-Express

«À voir et à revoir absolument!»
Francine Grimaldi

«Irrésistible, couple le souffle!»
Maujeen Peterson, The Gazette

«Vivant et passionnant jusqu'à la dernière minute!»
Pascale Perrault, Journal de Montréal

«Pour une fois que j'en ai follement envie, je me permets d'exhorter vivement tout le monde, amateurs de théâtre ou pas, à ne pas se priver de ce spectacle grandiose, unique, drôle et... impeccable.»
Jacques Larue-Langlois, Le Devoir

PAUL BUISSONNEAU
DIRECTEUR
THÉÂTRE DE CHAMBRE
LE JEAN TACHEU

20h30 Réservez dès maintenant
PROLONGATION JUSQU'AU 17 MARS

4 SOUS

THÉÂTRE DE QUAT SOUS
100 EST AVENUE DES PINS

Billets en vente aux comptoirs TRS et au guichet 845-7277

Moi un pollueur?
JAMAIS!

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER
4353 STE-CATHERINE EST

L'ENSEMBLE CLAUDE GERVAISE PRÉSENTE

LE JEU DE ST-NICOLAS

3 ET 4 MARS, 20h30
BILLETTS: \$4.00
RÉSERVATIONS: 253-8974

6-7-8-9-10 mars à 20h30

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
MONTREAL (Quai) 121-129
Guichet: du lundi au samedi
de 10h00 à 21h00. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Le droit de vivre dans son pays
avec la participation solidaire de Gilles Vigneault, Claude Gauthier, Paul Piché et Claude Léveillée

Réalisation du Comité québécois pour un Chili démocratique en collaboration avec l'Association des Chiliens

QUILAPAYUN
(Le groupe folklorique Chilien)

Le samedi 10 mars 1979, à 20 h 30
Prix d'entrée: \$6, \$7 et \$8.

Théâtre St-Denis
1594, rue St-Denis
Renseignements: 849-4211

Michel Gélinas présente

jacques michel

Helena Vondrackova
le 2 mars à 21 h
entrée libre

le Complexe Desjardins
au coeur du nouveau centre-ville

Dès demain
84 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal

du 2 mars au 1er avril 1979

La Nuit des tribades

de Per Olov Enquist
adaptation: Jan Ivarsson et Jacques Robnard

mise en scène:
Olivier Reichenbach
décors et éclairages: Michel Demers
costumes: François Barbeau
musique: Jean Sauvageau
avec
Sophie Clément, Gilles Renaud, Michèle Magny, René Gagnon et Carl Béchard

Réservations: 861 0563
Billets demi-prix, une demi-heure avant le spectacle, pour les 25 ans et moins et les 60 ans et plus.

Les acheteurs d'obligations pourront enfin connaître les taux de courtage

par Michel Nadeau

Les petits investisseurs pourront voir un peu plus clair lors de l'achat ou de la vente d'obligations avec l'établissement de taux fixes de commissions dans le commerce obligataire. D'ici quelques mois, la Bourse de Montréal permettra l'inscription des obligations des compagnies à sa cote. Lors de la vente ou de l'achat de neuf obligations ou moins, le courtier sera tenu d'appliquer un taux fixe s'il n'en tient qu'à un rapport récemment par la Bourse de Montréal et les courtiers membres de cette institution.

Présentement, l'investisseur qui veut acheter ou vendre une obligation est entre les mains de son courtier qui lui fixe un prix pour le titre en question. La commission peut varier selon le client, le montant de la transaction, le fait que l'obligation soit convertible ou tout simplement selon l'humeur du courtier. L'investisseur n'a finalement qu'une seule possibilité: chercher ailleurs, dans une autre maison un meilleur prix. Mais là encore l'arbitraire règne. Le courtier peut réclamer 1/2 de 1% ou parfois 3%.

Aussi, la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) tiendra le vendredi 30

mars des additions publiques afin d'étudier le projet de tarification proposé par les courtiers. On pourra également discuter de l'opportunité de transférer les obligations à la Bourse ainsi que l'ont décidé la majorité des courtiers lors de l'assemblée annuelle de la Bourse de Montréal.

Présentement, les obligations se transigent au comptoir et le prix reflète l'écart entre la cotation du grossiste (25 obligations ou plus) et la commission du vendeur.

Les membres de la Bourse de Montréal proposent les taux suivants pour les transactions de neuf obligations ou moins (soit \$9,000 maximum

environ):

- échéance de deux ans et moins: 1/4 de 1%
- échéance de deux et trois ans: 1/2 de 1%
- échéance de trois et quatre ans: 3/4 de 1%
- échéance de cinq ans: 1%
- échéance de plus de 1 1/4% cinq ans: 1 1/4%

Dans le cas des obligations convertibles, les mêmes taux s'appliquent à moins que ces valeurs se transigent à un prix supérieur au pair: le taux devient alors de 1 1/4%.

Au début, le projet de la Bourse était de réclamer un taux fixe de 1 1/4%. On jugea

par la suite que cette commission était trop élevée. (Pour les transactions de plus de \$9,000 les taux demeureront négociés.)

C'est alors que les responsables de la Bourse firent une étude sur la situation à l'étranger. Dans la plupart des pays européens, on remarque de grandes variations. Il est difficile de comparer avec le Canada car, en France par exemple, la banque agissent très souvent en tant que courtiers et négociants.

Aux États-Unis, chaque maison à une échelle de taux internes. Merrill Lynch demande 1% pour les obligations de plus de cinq ans. Il n'y a pas de critère pour ce qui est de l'échéance. Mais on constate que pour cinq obligations, par exemple, il en coûtera entre \$25 et \$50 ce qui est beaucoup moins que les taux réclamés par la Bourse de Montréal \$62.50 pour cinq obligations avec échéance de six ans, par exemple.)

Le magazine «Nous» suspend sa publication

Le magazine NOUS publiera ce mois-ci son dernier numéro à moins que son propriétaire, M. P.S. Azarria ne parvienne à trouver un groupe financier intéressé à poursuivre les opérations. Depuis plusieurs mois, le tirage de ce mensuel ne cessait de baisser ce qui entraîna la stagnation des recettes publicitaires.

Plusieurs rumeurs ont commencé à circuler dans les milieux de l'édition. Le directeur commercial, M. Geoffrey Bailey serait disposé, avec un groupe d'investisseurs, à injecter \$125,000 pour remettre l'entreprise sur pieds. Par ailleurs, on mentionne qu'une maison d'édition de Vancouver pourrait également prendre le contrôle de Nous Magazine Limitée.

Aux bureaux du périodique, rue Sherbrooke, tout est arrêté. Le service téléphonique a été suspendu. Du côté des Messageries Dynamiques, responsable de la distribution, on ne prend plus d'abonnement en raison de l'incertitude qui entoure la reprise de la publication.

Il a été impossible de rejoindre le rédacteur en chef, M. René Homier-Roy.

NOUS achevait sa sixième année de parution. Durant ses belles années, le tirage a atteint 80,000 exemplaires mais les derniers chiffres de l'ABC montrent un niveau de

43,924. Le quart environ des exemplaires étaient vendus par abonnement; le reste passait par les kiosques.

L'an dernier, les revenus publicitaires ont été de \$633,404 par rapport à \$619,469, soit une maigre hausse de 2%. Les principaux magazines canadiens ont vu leurs entrées provenant de la publicité grimper de 32.7% durant la même période. Les magazines de langue française (Châtelaine, L'Actualité, Sélection, TV Hebdo...) affichaient tous des augmentations de 20% ou 30%. Il devenait évident que NOUS perdait une part de son marché. L'entreprise aurait perdu \$140,000 l'an dernier, selon la revue Marketing.

Pour M. Frank Collins, responsable des médias à la firme Vickers and Benson's, «La faiblesse du contenu éditorial expliquerait la chute du nombre de lecteurs. Le magazine a changé de cible en cours de route. Au début, il s'adressait davantage aux hommes. Puis on a découvert que les femmes représentaient une proportion importante des lecteurs. Une enquête démontra l'efficacité du magazine. Mais le contenu des articles semble avoir déçu...»

Pour plusieurs, le marché des lecteurs de NOUS semblait trop réduit; on arrivait mal à croiser le profil du «swinger» (ou de ceux qui croyaient l'être...) qui achetait NOUS.

L'Iran ne vendra plus son pétrole par l'intermédiaire du consortium

LONDRES (Reuter et AFP) — Les grandes compagnies pétrolières étudiaient hier des plans pour une économie draconienne de l'énergie, l'Iran ayant indiqué qu'il met fin à ses arrangements avec le consortium de 14 compagnies occidentales, et qu'il vendra désormais son pétrole au plus offrant.

Aucun commentaire officiel n'a filtré des conseils d'administration des compagnies, où l'on discute ferme des conséquences de l'initiative iranienne, intervenant au moment où règne déjà une pénurie pétrolière, et où cinq pays exportateurs de l'OPEP ont annoncé des hausses de prix.

On assure cependant dans les milieux compétents qu'il n'est pas question de dissoudre le consortium à ce stade, d'abord parce que le consortium n'a été informé jusqu'à présent d'aucune décision par les autorités iraniennes et ensuite parce que les rapports entre le consortium et les autorités iraniennes sont réglés par un contrat que le consortium entend, pour sa part, appliquer strictement. Quant aux compagnies elles-

mêmes, associées au sein de ce consortium (British Petroleum, Royal Dutch Shell, Compagnie française des pétroles, Esso, Gulf, Mobil, Standard Oil of California et Standard Oil of Ohio), elles sont légalement tenues d'agir exclusivement par l'intermédiaire de celui-ci dans leurs rapports avec l'Iran.

Ces compagnies ne sauraient donc négocier individuellement avec la Compagnie nationale iranienne des pétroles, précise-t-on de même source.

L'impression qui se dégage dans les milieux pétroliers est que les grandes compagnies entendent, comme lors de précédentes crises, présenter un front commun. Leurs experts estiment que l'Iran ne peut guère exporter plus de 500,000 barils par jour sans avoir recours à elles et qu'il ne pourrait vendre son pétrole aux prix du marché au comptant sans provoquer un effondrement de ce marché, ce qui aurait un effet déstabilisateur sur le mécanisme de

l'OPEP, très sensible au volume de l'offre et de la demande. Ce marché ne pourrait «digérer» des offres de plusieurs millions de barils par jour.

Les nouveaux dirigeants iraniens se rendraient compte rapidement de la nécessité d'en revenir au système des contrats à long terme, estimant-on dans les mêmes milieux. D'autre part, si le marché mondial du pétrole favorise actuellement l'Iran, on sait aussi que ce pays doit faire face à un besoin urgent de devises pour régler ses importations de denrées et autres produits.

Le consortium commercialisait le plus gros du pétrole iranien aux termes d'un accord conclu en 1954. L'accord venu à expiration en août dernier, des négociations pour sa révision et sa prolongation éventuelle avaient été entamées avec l'ancien régime. Elles ont été suspendues d'un commun accord en décembre dernier.

Les compagnies membres

du consortium ont dû invoquer la clause de force majeure de leurs contrats avec leurs clients pour justifier l'importante diminution de leurs livraisons en raison de l'arrêt des exportations iraniennes.

Prénant la parole hier à une réunion de travailleurs de la NIOC en présence de journalistes au siège de la compagnie à Téhéran, Maitre Nazih a également annoncé qu'il n'y aurait plus de «ristournes sur les ventes» quand l'Iran reprendra ses exportations pétrolières, à partir de lundi.

Il a affirmé que l'Iran était parfaitement capable de produire six millions de barils par jour. Même sans l'assistance des centaines de spécialistes et techniciens étrangers qui ont quitté le pays.

Il a ajouté que le niveau futur de la production et des ventes de brut iranien ne sera annoncé que lorsque le premier pétrolier sera chargé au terminal de l'île de Kharg sur le golfe la semaine prochaine.

Hausse du prix du cuivre

La compagnie Texasgulf a décidé hier d'augmenter substantiellement le prix du cuivre qui passe à \$1.17 la livre aux États-Unis, une hausse de 17 cents alors qu'aux États-Unis, la filiale de la Corporation de Développement du Canada vendra son cuivre au prix de 98 cents la livre, soit 14 cents de plus.

Cette majoration apporte de bonnes nouvelles pour les régions québécoises de l'Abitibi et de la Gaspésie où d'importants projets sont sur le point de reprendre ou d'être lancés suite à la majoration du prix de ce métal.

Les directeurs de la compagnie Dome Petroleum ont

adopté hier une résolution visant le fractionnement des actions de la compagnie sur la base de quatre nouvelles actions pour une action en cours.

Cette décision devra cependant être interinée lors d'une assemblée annuelle spéciale des actionnaires prévue pour le 7 mai prochain.

Banque Royale: hausse de 50% du solde des revenus

La Banque Royale du Canada a annoncé hier que son solde des revenus après impôts pour le premier trimestre terminé le 31 janvier 1979 s'élève à \$77.1 millions, soit une progression de \$25.4 millions par rapport au trimestre correspondant de l'an dernier. Cela représente un bénéfice par action de \$2.11 contre \$1.41 il y a un an.

En présentant son premier rapport financier aux actionnaires de la banque en sa qualité de chef de la direction, le président de la banque, M. Rowland C. Frazee, a indiqué

que des \$25.4 millions d'augmentation des bénéfices, \$15 millions sont attribuables à la croissance de l'actif, et \$10.4 millions découlent d'un meilleur rendement de l'actif, qui s'explique par le fait que les dépenses autres que les intérêts ont continué de progresser moins rapidement.

Au 31 janvier 1979, l'actif total de la banque s'élève à \$44.7 milliards, soit 27% de plus qu'il y a un an. Le total des dépôts, à \$40.5 milliards, a augmenté de 26%. Les dépôts en dollars canadiens se sont accrus de 14%, et les dépôts en devises étrangères, exprimés en dollars canadiens, ont augmenté de 49%. Près d'un cinquième de cette croissance des dépôts s'explique par le taux de change du dollar canadien.

Présentant les résultats d'exploitation du premier trimestre de la banque dans une autre perspective, M. Frazee a expliqué que «l'écart net des taux d'intérêt, sur une base d'imposition équivalente, est dans l'ensemble resté pratiquement inchangé par rapport

au trimestre correspondant de l'an dernier, se situant à \$2.98 par tranche de \$100 d'actif moyen».

Pour le premier trimestre, la banque a déclaré un dividende par action de 50c, soit 5c de plus qu'au trimestre précédent.

L'EXCELLENCE,
Compagnie d'assurance-vie
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie aura lieu à l'Hôtel Méridien, Salon Anjou, Étage Basilaire 2, Complexe Desjardins, Montréal, mardi le 13 mars 1979, à seize heures, aux fins de recevoir et d'adopter s'il y a lieu les états financiers de la Compagnie au 31 décembre 1978, de procéder à l'élection des administrateurs ainsi qu'à la nomination des vérificateurs et de discuter de toute autre question pouvant légalement être soumise à l'assemblée.

Gérald TREMBLAY,
Secrétaire.

L'EXCELLENCE,
Compagnie d'assurance-vie
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la Compagnie aura lieu à l'Hôtel Méridien, Salon Anjou, Étage Basilaire 2, 4 Complexe Desjardins, Montréal, mardi le 13 mars 1979, à cinq heures, aux fins d'amender, s'il y a lieu, les articles des règlements suivants de la Compagnie: 1. avis de convocation des assemblées - 2. président.

Gérald TREMBLAY,
Secrétaire.

BRUNSWICK MINING AND SMELTING CORPORATION LIMITED
(LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE)

DIVIDENDE N° 8

La présente a pour but d'annoncer que les administrateurs de la compagnie Brunswick Mining and Smelting Corporation Limited ont déclaré un dividende de dix cents (10c) l'action payable le 26 mars 1979 aux actionnaires inscrits au livre des actions à la fermeture des affaires le 5 mars 1979.

Par ordre du conseil,
Le secrétaire
JOHN W. IVANY

Toronto, Ontario
le 22 février 1979

DEPUIS 1908

Assurances Tanguay Inc.

ta Courtiers d'Assurances

Service d'avantages sociaux

410, rue St-Nicolas, Montréal H2Y 2R1 282-1112

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés

Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est. Métropolitain
254-7559

samson, Belair & associés
Comptables agréés

Gaz Métropolitain, inc.



Arsène Lessard **Robert Noël** **Marc G. Fortier**

Monsieur Jacques Beauchamp, président de Gaz Métropolitain est heureux d'annoncer les nominations suivantes:

Monsieur Arsène Lessard, ingénieur, auparavant vice-président, Ingénierie, a été nommé vice-président, Projets d'expansion.

Monsieur Robert Noël, qui était directeur général du Marketing, a été nommé vice-président, Marketing.

Me Marc G. Fortier, qui occupait le poste de Secrétaire et chef du Contentieux, a été nommé vice-président, Contentieux et Secrétaire.

La Compagnie entend ainsi favoriser un rôle accru du gaz naturel dans la satisfaction des besoins énergétiques du Québec.

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

Carrières et Professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 16

fonction publique municipale

CHEF ADJOINT DE LA RÉFÉRENCE GÉNÉRALE ET DU PRÊT - BIBLIOTHÈQUES
Service des Sports et Loisirs

Nature de l'emploi: Le titulaire assiste son supérieur dans la coordination, la direction et la surveillance des activités du département de référence générale, du centre bibliographique et du comptoir de prêt de la bibliothèque centrale. Il participe, à ce titre, à la formulation et au contrôle de l'application des politiques et des programmes de prêts et de services en matière de référence générale. Il s'assure du traitement des demandes d'information documentaire pertinentes aux disciplines de son département. Il assigne les tâches aux employés, maintient la discipline, voit à leur entraînement et contrôle leur rendement.

Qualités requises: Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en bibliothéconomie. Posséder quelque expérience dans un travail permettant au titulaire de se familiariser avec le fonctionnement général et l'organisation du travail de référence dans une grande bibliothèque publique. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée.

Traitement: \$21,275. - \$24,102., selon les qualifications.

CHEF DE LA RÉFÉRENCE GÉNÉRALE ET DU PRÊT - BIBLIOTHÈQUES
Service des Sports et Loisirs

Nature de l'emploi: Le titulaire coordonne, dirige et surveille les activités du département de référence générale, du centre bibliographique et du comptoir de prêt de la bibliothèque centrale. À ce titre, il élabore des politiques et des programmes de prêt et de services en matière de référence générale et en assure l'application après leur approbation par ses supérieurs. Il coordonne le choix de la documentation pour son département et pour la part de la collection générale de la bibliothèque centrale relevant de son autorité. Il s'assure du traitement des demandes d'information documentaire pertinentes aux disciplines de son département et coordonne les recherches concernant les questions multidisciplinaires, c'est-à-dire nécessitant l'utilisation coordonnée des ressources de plusieurs départements. Il assigne les tâches aux employés, assure leur entraînement, maintient la discipline et contrôle leur rendement.

Qualités requises: Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en bibliothéconomie. Posséder quelques années d'expérience permettant au titulaire de se familiariser avec le fonctionnement général et l'organisation du travail de référence dans une grande bibliothèque publique, dont une partie acquise dans la direction de personnel. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée.

Traitement: \$24,155. - \$27,000., selon les qualifications.

S'inscrire au moyen du questionnaire - demande d'emploi - qui s'obtient au service du Personnel, -Édifice le Vieux Palais-, 155 est. rue Notre-Dame, bureau 125, Montréal H2Y 1B5 et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Tél.: 872-3236. Les candidats doivent posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant. Ce concours est également ouvert aux femmes et aux hommes.

VILLE DE MONTRÉAL

Services sociaux et de santé

Un guide pour protéger les droits des usagers

Un « Guide pour la protection des droits des usagers » vient d'être publié par le Conseil de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la région sud de Montréal.

À l'occasion d'une conférence de presse tenue à Longueuil hier, le directeur général de cet organisme, M. André Cormier, a rappelé les grandes orientations du CRSSS concernant la protection des droits des usagers. On sait que les CRSSS ont pour mandat, entre autres, de recevoir les plaintes de personnes qui estiment n'avoir par reçu les services aux

quels elles ont droit de la part d'un établissement de santé ou de services sociaux.

Mais le CRSSS de la région sud de Montréal a voulu aller plus loin et a adopté une politique de prévention des plaintes qui implique de travailler de concert avec les établissements à éliminer les causes des plaintes éventuelles.

La publication d'un « Guide de protection des droits des usagers » s'inscrit dans cette politique. La brochure est destinée avant tout aux établissements: directeurs généraux, personnel concerné et

membres des conseils d'administration. Elle vise à favoriser la mise en place de mécanismes concrets: comités de bénéficiaires et d'usagers, porte-parole des malades, comités d'humanisation des soins, dépliants d'information, etc.

Pour ce faire, le guide s'attarde à la mise en oeuvre des moyens suggérés et contient, par exemple, des règles-types de régie interne, des procédures d'élection, un modèle de questionnaire d'évaluation sur ses possibilités de recours auprès de l'établissement

Rappelons les objectifs poursuivis par le CRSSS dans sa politique de protection des droits des usagers:

- promouvoir l'acceptation par chaque établissement de son rôle premier dans la réception et le traitement des plaintes en l'aidant à mettre sur pied des mécanismes qui favorisent le règlement des plaintes à l'interne;

- aider les établissements à faciliter à l'usager la défense de ses droits par la promotion d'une information adéquate sur ses possibilités de recours auprès de l'établissement

ainsi que du CRSSS:

- promouvoir l'information directement auprès des usagers sur les mécanismes de recours;
- utiliser les plaintes reçues comme indice des problèmes rencontrés par les usagers et favoriser ainsi la mise en oeuvre de solutions applicables à tous les usagers.

Le guide se vend deux dollars l'exemplaire et on peut se le procurer en écrivant au Secrétaire général des communications, CRSSS 6-C, 125 boul. Sainte-Foy, Longueuil J4J 1W7.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE (Enseignement professionnel)

NATURE DU TRAVAIL:

Les emplois de conseiller pédagogique sont des emplois de professionnel qui comportent plus spécifiquement des fonctions de conseil auprès du personnel de cadre responsable des services d'enseignement et d'animation pédagogique, auprès des instituteurs et des autres professionnels relativement à l'implantation, au développement, à l'évaluation des programmes d'enseignement, à l'organisation scolaire qui convient de même qu'au choix et à l'utilisation des méthodes, des techniques, de l'équipement, du matériel didactique...

Dans le secteur de l'enseignement professionnel:

Le conseiller pédagogique s'occupe de la promotion, auprès des étudiants et du public, des cours de formation professionnelle offerts par la Commission. Il obtient la collaboration des spécialistes et l'utilisation des moyens physiques du monde du travail pour assurer un enseignement de qualité.

Il se tient en relation étroite avec le monde du travail pour en connaître les besoins. Il travaille à l'implantation de nouveaux cours et évalue les cours existants. Il collabore avec les Centres de Main-d'Oeuvre et autres organismes concernés à l'organisation de cours et au placement des étudiants.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent dans un champ de spécialisation connexe (enseignement, professionnel). Le candidat doit posséder une expérience dans l'enseignement d'une ou plusieurs matières dans ce champ d'enseignement.

La Commission pourra considérer les candidats ne possédant pas la formation académique requise mais qui possèdent une expérience à ladite fonction et supérieure aux critères mentionnés ci-haut.

LIEU DE TRAVAIL:

Centre Administratif, Gaspé.

TRAITEMENT:

\$15 055,00 - \$28 033,00

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae de façon à ce qu'ils soient reçus au plus tard le 22 mars 1979 à 16:00 au:

Directeur, Services du Personnel
C.S.R. de la Péninsule
C.P. 2003, Gaspé
P. Qué.
G0C 1R0

Concours no 16-789



AGENT DE PLANIFICATION (SANTÉ)

Poste:

Sous l'autorité du directeur de la planification, l'agent de planification fournit des techniques professionnelles relatives aux recherches et aux programmes susceptibles d'assurer l'amélioration et le développement des services de santé dans la région de l'Outaouais.

Fonctions:

- Effectue les recherches socio-sanitaires pour la région;
- Analyse et identifie les besoins en services de santé;
- Élabore les plans et programmes de développement de services de santé;
- S'occupe de la banque de données socio-sanitaires;
- Assure l'application d'une méthodologie scientifique aux travaux de planification et de programmation;
- Agit comme personne-ressource aux commissions de programmation;
- Participe à des comités;
- Rédige les rapports requis;
- Maintient des relations fonctionnelles avec les établissements et organismes concernés;

Qualifications:

- Diplôme d'études universitaires de trois ans en sciences sociales ou économiques, en sciences de la santé, du développement régional, administratives ou en tout autre domaine pertinent (une expérience exceptionnelle pourra être jugée équivalente);
- Expérience pertinente de deux ans en planification, recherche ou développement;
- La familiarité avec le réseau des Affaires sociales québécoises et la connaissance de la région de l'Outaouais seraient des atouts.
- L'expérience professionnelle antérieure en services de santé aura la priorité de considération.

Qualifications personnelles:

- Facilité d'expression surtout écrite et orale en français;
- Sens de la recherche et esprit méthodique;
- Capacité pour le travail d'analyse et de conceptualisation exigeant de la concentration.

Salaires:

Entre 14 727,00\$ et 28 292,00\$ selon les qualifications et l'expérience.

Lieu de travail:

Hull.

Date d'entrée en fonction:

Au cours du mois d'avril 1979.

FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE AU PLUS TARD LE MARDI, 13 MARS 1979 À 9h.30 (A.M.) À:

M. Jean-Bernard Guindon
Directeur Général
C.S.S.O.
4, rue Georges-Bilodeau
Hull, Qué.
J8Z 1V2

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 15



COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
collège d'enseignement général et professionnel

POSTE À COMBLER APPARITEUR EN BIOLOGIE demi-temps

L'appariteur assisté le technicien et voit à l'élaboration matérielle des laboratoires.

EXIGENCES

Secondaire V avec option appropriée

SALAIRE 1978-1979

\$4777. - \$5724. (demi-temps)

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard mardi le 6 mars 1979, au service du personnel.

Collège Bois-de-Boulogne
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec)
H4N 1L3

Président

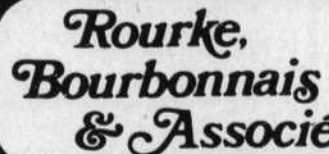
Notre client est un important manufacturier canadien qui distribue une gamme de produits variés en Amérique du Nord et à l'étranger. Chef de file de son industrie, cette société connaît un succès marqué doublé d'une rentabilité intéressante. Le siège social est situé au Québec.

Principal artisan de la rentabilité de l'entreprise, le président sera notamment responsable de la formulation et de la mise en oeuvre des politiques générales et des objectifs relatifs au développement des produits, à la fabrication et à la commercialisation, en collaboration avec ses cadres supérieurs. Ce poste intéressera les personnes dont le traitement actuel est supérieur à \$65,000, par année.

Nous recherchons uniquement des administrateurs de haut calibre qui ont assumé la direction générale d'une entreprise d'importance moyenne ou de grande taille. Cette expérience aura été acquise de préférence dans le secteur des biens durables de consommation tels que appareils ménagers, produits récréatifs, meubles, etc. Stratèges et hommes d'action, ces cadres supérieurs ont évolué avec succès dans un milieu où le changement rapide est devenu une constante.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à Patrick. W. Rourke ou Jean-Pierre Bourbonnais sous le numéro de référence 1273.

Cette offre s'adresse également aux hommes et aux femmes.



Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

conseillers en gestion informatique

Nous sommes à la recherche de collaborateurs expérimentés et compétents pour compléter notre équipe de conseillers en systèmes informatiques.

Nous offrons à l'industrie et à l'administration publique nos compétences dans le domaine du matériel informatique de grande capacité et des mini-ordinateurs. Nous recherchons des candidats qui sont déjà ou souhaitent devenir conseillers en systèmes informatiques et qui travaillent dans l'un ou dans plusieurs des domaines suivants:

- l'analyse des besoins et les études d'avant-projet
- l'évaluation du matériel et du logiciel

- l'étude et la mise en oeuvre de systèmes de mini-ordinateurs
- la vérification informatique et l'évaluation de la sécurité
- la gestion des projets.

Ces candidats devront justifier d'un diplôme universitaire, d'au moins cinq années d'expérience du traitement informatique et d'une connaissance exceptionnelle de tous les aspects du marché.

Le traitement sera en rapport avec les compétences et l'expérience.

Adressez-nous votre curriculum vitae et l'évolution de votre traitement. Discretion assurée.

Mentionner dossier n° A-100

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

1200, avenue mcgill college
montréal H3B 2G4

membre de l'association canadienne des conseillers en administration
(ce concours est ouvert aux hommes et aux femmes)

CONTRÔLEUR

Notre client est une importante société de services qui a son siège social à Montréal et qui oeuvre à la grandeur de la province. Cette société recherche une personne dynamique et compétente dans le but de lui confier le poste de contrôleur.

Celui-ci, sous la direction immédiate du trésorier, sera responsable de la préparation des états financiers mensuels et annuels, la coordination des prévisions budgétaires ainsi que le contrôle des transactions comptables et des fonds de l'organisme concerné. Pour l'assister dans ses fonctions, il aura un personnel de soutien compétent d'environ 30 personnes.

Ce poste s'adresse à des

Bélanger
Chabot
Hickling
Johnston inc.
Conseillers en administration

Suite 1280,
Place du Canada,
Montréal, Québec
H3B 2N2
Téléphone
(514) 871-8931

comptables professionnels qui ont acquis une certaine expérience des systèmes comptables dans un contexte informatisé et qui possèdent des talents pour la supervision d'un personnel.

La rémunération initiale, à laquelle s'ajoute un excellent programme d'avantages sociaux, sera établie en fonction de l'expérience et de la compétence de la personne choisie.

Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes.

Veillez communiquer en toute confiance avec Gilles J.P. Groulx, ou faire parvenir votre curriculum vitae en mentionnant le dossier no. 5335.



administration - comité paritaire

Un comité paritaire pour la région métropolitaine recherche un administrateur chevronné pour en assumer la direction complète. Il rendra compte de son administration au comité paritaire et il jouira de l'autonomie requise.

L'administrateur exercera son autorité dans les domaines suivants:

- l'application du décret et les règlements du comité paritaire
- le suivi complet des dossiers de réclamations et infractions ainsi que les actions juridiques requises
- la direction générale de tout le personnel du comité
- le secrétariat du comité avec toutes les fonctions s'y rattachant
- le suivi des budgets d'opération; la gestion des fonds du comité ainsi que la comptabilité appropriée.

Ce poste intéressera des candidats qui:

- ont plusieurs années d'expérience des relations de travail dans l'industrie ou le secteur public
- possèdent des qualités d'administrateur et de chef de file
- peuvent justifier d'un diplôme universitaire ou l'équivalent
- désirent exercer leur esprit d'initiative
- sont parfaits bilingues et peuvent s'exprimer efficacement.

La rémunération assortie de bénéfices intéressants sera en rapport avec les qualifications et la compétence.

Faire parvenir curriculum vitae complet à J. M. B. Beauré. Discretion assurée.

Mentionner dossier n° 1900

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

1200, avenue mcgill college
montréal H3B 2G4

membre de l'association canadienne des conseillers en administration
(ce concours est ouvert aux hommes et aux femmes)

chef des études économiques et du marché

situation d'avenir

dans une importante entreprise du secteur primaire.

poste

Le titulaire du poste sera surtout appelé à s'occuper de recherche économique et d'analyse statistique et à formuler des recommandations sur les stratégies à adopter pour l'expansion régionale à court et à long terme.

Ses attributions s'étendront à un large éventail d'études industrielles, notamment en ce qui a trait à l'évolution écologique et technologique.

profil

- diplôme en économie ou en administration des entreprises, de préférence de niveau 2^e cycle, et 2 ou 3 années d'expérience pertinente

1200, avenue mcgill college
montréal H3B 2G4
2, place québec, québec G1R 2B6

membre de l'association canadienne des conseillers en administration
(ce concours est ouvert aux hommes et aux femmes)

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

Adressez-nous votre curriculum vitae détaillé. Discretion assurée.

Mentionner dossier n° 1800

Il est offert un traitement intéressant, en rapport avec l'expérience et les compétences.

Vu l'ampleur des activités de cette entreprise, les candidats devront pouvoir s'exprimer couramment en français et en anglais.

- savoir étudier des solutions de rechange et dégager les tendances économiques favorables
- pouvoir présenter des rapports à la haute direction et préparer rapidement des comptes rendus.

Frias sur la corde raide

DAYTONA — Les jours de Pepe Frias dans l'uniforme des Expos sont comptés. Retenu à son domicile en République dominicaine où il éprouve de la difficulté à obtenir son visa, Frias a néanmoins fait les frais de la conversation hier, Dick Williams ne sachant pas que son retard au camp pourrait bien lui coûter son poste de réserviste. Frias devra prendre les bouchées doubles, cette année, car il n'est plus le seul réserviste de qualité capable de jouer à l'inter, a-t-il dit en mentionnant que certains joueurs, dont Jim Mason, l'ex-arrêt-court des Yankees et Rangers du Texas, pourraient bien lui ravir son poste.

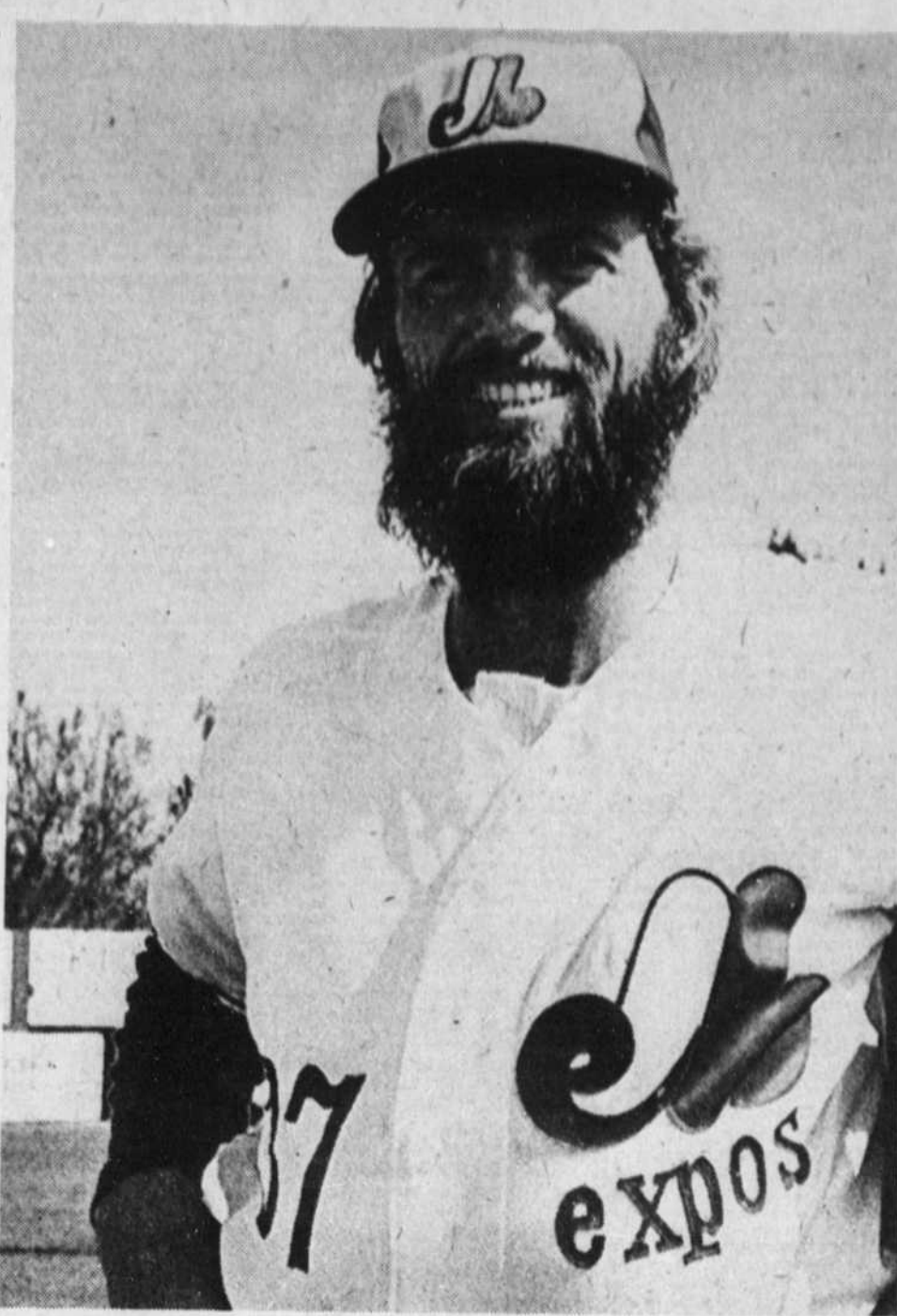
Il y a des réservistes qui frappent mieux que Frias, courent mieux les buts tout en étant aussi efficaces en défensive, a ajouté Williams pendant que tous ses Expos, sauf Chris Spier, un malade au dos, et Bill Atkinson, une infection à l'œil droit, participaient à l'exercice de l'équipe. Jadis considéré par Gene Mauch comme le meilleur inter-défensif, du baseball majeur, Frias, que ses coéquipiers ont surnommé le docteur, n'a jamais joué à la mesure de son talent depuis ses débuts au baseball majeur.

Peu utilisé l'an dernier, Frias a frappé quatre coups sûrs en 15 présences au bâton, en 1978, ne faisant que de brèves présences sur le terrain, en huitième ou neuvième manche, bien qu'il ait officiellement pris part à 73 parties.

En sept saisons à Montréal — ce qui en fait le vétérán du club — Frias a conservé de maigres moyennes au bâton de .231, .214, .125, .248, .257, .267 et encore .267, l'an dernier, des statistiques peu éloquentes que les nouveaux Expos Jim Mason, Rodney Scott, .282 à Chicago, en 1978, Ken Macha, .262 à Columbus, n'auront probablement aucune difficulté à surpasser.

Il y a aussi Jim Cox, .299 à Denver, et Tony Bernazard .286 à Denver et dont on dit beaucoup de bien, sans oublier Tommy Hutton, et Tony Solaita, tous des candidats aux postes de réservistes au champ intérieur chez les Expos.

Si Frias demeure toujours d'une excellence incontestée en défensive, il n'en reste pas moins qu'il devient de plus en plus évident que les Expos n'ont pas les moyens de se



Le lanceur Bill Lee s'est fait remarquer hier à l'entraînement des Expos à Daytona Beach en arborant une barbe qu'il devra vraisemblablement raser! (Photolaser AP)

payer un inter qui n'est utile qu'en défensive, à la fin des matchs, surtout dans une section où les principaux adversaires, les Phillies et les Pirates, possèdent des attaques explosives.

Qui plus est, s'il est capable de faire preuve de beaucoup de rapidité sur les sentiers, Frias éprouve toujours ennui après année, de sérieux annués à frapper une balle, n'ayant démontré à ce chapitre aucune amélioration notable depuis qu'il a raté les premières journées du camp d'entraînement de 1973 parce qu'il n'avait pas obtenu son visa.

Frias, Tony Perez, qui n'arrivera que demain, et Duffy Dyer, probablement samedi, n'ont pas pris part à l'entraînement qui s'est poursuivi hier sous un soleil radieux, digne de la Floride.

Quant à Atkinson et Spier, il est probable qu'ils reprendront le collier aujourd'hui ou demain.

Speier s'est blessé il y a quelques semaines en faisant des exercices d'assouplissement à son domicile, en Californie, blessure qu'il aurait aggravée lors de la première journée officielle du camp d'entraînement, lundi.

Comme à l'habitude, les joueurs se sont déliés les muscles en lançant et frappant quelques balles, hier, avant de parfaire leur conditionnement physique sur le terrain du City Island Park de Daytona.

Ce n'est que la semaine prochaine, probablement les 7 et 8 mars, que l'instructeur Dick Williams demandera à ses joueurs de participer à des matchs inter-équipes.

Les Expos joueront leur premier match dans la Ligue des Américains le 9 mars, à Clearwater, où les Phillies de Philadelphie et leur nouveau troisième-but, Pete Rose, les attendront de pied ferme.

Roger Neilson ne parvient pas à redresser la barque des Leafs

par François Lemenu

Surprenants vainqueurs des Islanders de New York en quart-de-finale des éliminatoires de la coupe Stanley l'an dernier, les Maple Leafs de Toronto risquent cette fois d'être écartés des séries à moins de six semaines de la fin de la saison régulière. Quel revirement de situation chez cette équipe à qui on prédisait un brillant avenir sous la conduite de l'habile Roger Neilson, dont la compétence était reconnue à la suite de ses succès remportés dans les rangs juniors.

Les Leafs, qui affrontaient les Flames d'Atlanta, hier soir au Gardens, ont présenté un engagement dans une lutte à finir avec quatre autres équipes et aucun observateur ne se risquera pour l'instant à prédire l'issue de cette confrontation. Les Kings de Los Angeles et les Penguins de Pittsburgh, dans la section Jack A. Norris, les Sabres de Buffalo, les Leafs et les North Stars du Minnesota, dans la section Charles Adams, sont en effet engagés dans une bataille au

terme de laquelle l'une des cinq équipes sera éliminée.

Or les Leafs sont présentement dans le creu de la vague et ce ne sont pas leurs prochains matchs, ce soir au Forum contre le Canadien, samedi à Toronto contre les Flyers de Philadelphie, ou encore dimanche face aux Rangers de New York au Madison Square Garden, qui faciliteront un redressement de la situation.

Comment une équipe aussi prometteuse il y a quelques mois encore a-t-elle pu tomber aussi bas?

Les dernières transactions réalisées par le directeur-gérant Jim Gregory semblent avoir provoqué un profond déséquilibre au sein de la formation. Les Leafs ont obtenu Dave Hutchison, Dave Burrows, Lorne Stampler, Garry Monahan et Walt McKechnie mais à quel prix! Randy Carlyle, George Ferguson et Brian Glennie, entre autres, ont quitté l'équipe et leur absence n'est certainement pas étrangère aux déboires du club, qui n'a pas vaincu une

équipe de premier plan depuis bientôt deux mois.

Neilson tente évidemment de tirer le maximum de ses joueurs. Mais ses méthodes de travail sont particulières et il ne craint pas d'innover avec le résultat qu'il n'est pas toujours sur la même longueur d'ondes que ses propres joueurs. Neilson est un avant-gardiste dans son genre et les professionnels n'ont guère été habitués à s'interroger sérieusement au cours d'une saison, fort longue il est vrai. L'approche de Neilson a séduit au début et les succès arrivés, les joueurs ont été ravis de l'expérience. Les choses vont toutefois moins bien cette année et les joueurs ne manifestent plus le même enthousiasme à l'égard des méthodes d'entraînement de leur instructeur, qui croit à une approche plus rationnelle, dans la ligne de pensée des Soviétiques.

Neilson tente évidemment de tirer le maximum de ses joueurs. Mais ses méthodes de travail sont particulières et il ne craint pas d'innover avec le résultat qu'il n'est pas toujours sur la même longueur d'ondes que ses propres joueurs. Neilson est un avant-gardiste dans son genre et les professionnels n'ont guère été habitués à s'interroger sérieusement au cours d'une saison, fort longue il est vrai. L'approche de Neilson a séduit au début et les succès arrivés, les joueurs ont été ravis de l'expérience. Les choses vont toutefois moins bien cette année et les joueurs ne manifestent plus le même enthousiasme à l'égard des méthodes d'entraînement de leur instructeur, qui croit à une approche plus rationnelle, dans la ligne de pensée des Soviétiques.

Célibataire, Neilson passe ses journées et aussi une partie de ses nuits à visionner les films des matchs, à examiner à la loupe le rendement de ses joueurs, et il n'hésite pas à prendre l'avion pour se rendre compte de lui-même de l'évolution des autres équipes.

Neilson tente évidemment de tirer le maximum de ses joueurs. Mais ses méthodes de travail sont particulières et il ne craint pas d'innover avec le résultat qu'il n'est pas toujours sur la même longueur d'ondes que ses propres joueurs. Neilson est un avant-gardiste dans son genre et les professionnels n'ont guère été habitués à s'interroger sérieusement au cours d'une saison, fort longue il est vrai. L'approche de Neilson a séduit au début et les succès arrivés, les joueurs ont été ravis de l'expérience. Les choses vont toutefois moins bien cette année et les joueurs ne manifestent plus le même enthousiasme à l'égard des méthodes d'entraînement de leur instructeur, qui croit à une approche plus rationnelle, dans la ligne de pensée des Soviétiques.

Hunt prendrait sa retraite

Villeneuve domine les essais

JOHANNESBURG (Reuter) — Gilles Villeneuve, de Berthierville, a réalisé hier au volant de sa Ferrari le meilleur temps des essais officiels du Grand Prix d'Afrique du Sud qui aura lieu samedi sur le circuit de Kyalami. Villeneuve a bouclé les 4,1 km du circuit en 1:12,9, à la moyenne horaire de 202,6 km.

Derrière Villeneuve, Jacques Laffite sur Ligier, vainqueur des deux premiers grands prix de la saison en Argentine et au Brésil, a réalisé 1:13,7 devant Jody Scheckter (Ferrari) 1:13,8. Jusqu'à présent, le meilleur temps officiel a été l'oeuvre, la semaine dernière, du Français Jean-Pierre Jabouille sur Renault-Turbo en 1:12,5. Hier, Jabouille a tourné en 1:13,9 avant d'exploser son moteur sur la ligne droite.

Les autres meilleurs temps chronométrés ont été dans l'ordre: Niki Lauda, Brabham, 1:14,1; Mario Andretti, Lotus, 1:14,2; Patrick Depailler, Ligier, 1:14,3; et Carlos Reutemann, Lotus, 1:14,9.

D'autre part, le Britannique James Hunt n'est pas content

de l'évolution actuelle de la course automobile de formule un, et il a annoncé qu'il prendrait sa retraite à la fin de la saison parce que, selon lui, les voitures ont pris désormais plus d'importance que le pilotage.

L'ancien champion du monde a déclaré hier sur le circuit de Kyalami, que la victoire allait maintenant non pas au meilleur pilote mais à

celui qui conduisait la meilleure monoplace. « Le championnat du monde des conducteurs est en fait devenu le championnat du monde des constructeurs. La conception des voitures à effet de sol (wing car) signifie que la qualité du pilotage n'intervient plus. Cela reste intéressant pour les constructeurs, mais les pilotes ont perdu toute raison d'être », a-t-il dit.

Ron Fairly se retire

ANAHEIM — Le vétérán Ron Fairly, 40 ans, des Angels de la Californie, a annoncé hier sa retraite du baseball. Il analysera dorénavant les matchs de son ancienne équipe, les Dodgers, à la télévision de Los Angeles.

Fairly, qui aurait bien aimé devenir, en 1980, le premier athlète à jouer dans quatre décennies, a pris cette décision après avoir été avisé par la direction de l'équipe qu'il devait céder son poste de premier-but à Rod Carew, récemment acquis des Twins du Minnesota.

Curling féminin

La C.-Britannique s'échappe

Lindsay Sparkes de Vancouver a permis à son quatuor de la Colombie-Britannique de demeurer vainqueur après le huitième tour de championnat canadien de curling féminin en battant le Nouveau-Brunswick, mené par Anne Orser, 11-2, hier, à l'Arena municipal de Ville Mont-Royal. La Colombie-Britannique, vainqueur de l'épreuve à Winnipeg en 1976, présente en effet un dossier de 7-0, tandis que le Nouveau-Brunswick n'a pas encore savouré la victoire en sept parties.

Le Québec et la Nouvelle-

Écosse partagent le deuxième rang avec des fiches identiques de 6-2 et conservent encore de faibles chances de victoire. Lorraine Bowes de Baie d'Urfe a subi un second revers en s'inclinant 9-4 face à l'équipe du Manitoba dirigée par Chris Pizarko de Stony Mountain.

Le quatuor de la Nouvelle-Écosse est demeuré dans la lutte grâce à une victoire chèrement acquise contre l'Île-du-Prince-Édouard par la marque de 7-5. Cette dernière équipe est encore à la recherche de sa première victoire de ce championnat.

Terre-Neuve, qui a fait relâche hier, occupe le quatrième rang avec une fiche de 5-2, tandis que l'Alberta suit avec un dossier de 5-3, le quatuor de Myrna McQuarrie de Lethbridge ayant difficilement vaincu l'Ontario 4-3.

La Saskatchewan a pour sa part défait les Territoires du nord-ouest 9-4 et partage le sixième rang avec le Manitoba à 4-3. L'Ontario suit avec un dossier de 2-5, les Territoires 1-6, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick 0-7.

En soirée, le Québec affrontait Terre-Neuve.

LAKE PLACID — Les skieurs autrichiens Leonhard Stock et Peter Wirnsberger ont dominé les deux premières descentes d'entraînement chronométrés en vue des épreuves de la Coupe du monde de ski alpin, qui auront lieu ce week-end à Lake Placid. Le Torontois Steve Podborski a été le meilleur Canadien avec une troisième place dans la première descente, tandis que Dave Irwin a terminé au quatrième rang dans la seconde. L'Américaine Cindy Nelson a réalisé le meilleur temps chez les filles devant l'Allemande de l'ouest Irene Epple et la Suisse Anne-Marie Bischofberger. Anne-Marie Moser-Proell n'a pas forcé son talent, se contentant du 10ème temps.

LONDRES, (AFP) — Le catholien Daley Thompson, grand espoir britannique pour les jeux de Moscou, ira en Californie du sud suivre un entraînement d'un peu plus de deux mois. Ce séjour financé par la fédération britannique s'inscrit dans le cadre du « plan de l'élite » en voie de constitution en Grande-Bretagne.

MUNICH (AFP) — Boris Spassky et le grand maître autrichien Karl Robatsch ont fait jeu égal hier au cours de la quatrième journée de la ren-

contre internationale d'échecs de Munich. Cette partie nulle permet à l'ex-champion du monde de garder la tête, avec un demi-point d'avance sur Robert Huebner (RFA) et Robatsch. La défaite du grand maître ouest-allemand Ludek Pachman devant son compatriote Harald Lieb a constitué la surprise de ce quatrième tour. La partie entre le champion du monde Anatoli Karpov et Wolfgang Unzicker et celle opposant le grand maître britannique Michael Stean, à Helmut Pfleger (RFA) ont été ajournées dans une position indé-

HOCKEY

Ligue Nationale		Association Mondiale	
Mardi		Mardi	
Islanders NY 7, Montréal 3		Birmingham 5, Winnipeg 2	
St-Louis 4, Rangers NY 1		N.-Angleterre 1, Edmonton 1	
Colorado 4, Boston 2			
Vendredi		Vendredi	
Rangers NY 4, Minnesota 4		N.-Angleterre à Winnipeg	
Atlanta 6, Toronto 4		Cincinnati à Edmonton	
Washington à Los Angeles			
Colorado 3, Pittsburgh 5			
St-Louis 6, Detroit 5			
Chicago à Vancouver			
Ce soir		Mardi	
Toronto à Montréal		T.-Rivières 8, Montréal 2	
Philadelphie à Boston		Chicoutimi 10, Verdun 4	
Minnesota à Buffalo			
Vendredi		Vendredi	
Islanders NY à Atlanta		Chicoutimi 11, Québec 6	
Washington à Vancouver		Sherbrooke 7, Shawinigan 3	
Chicago à Colorado			
		Ce soir	
		Verdun à Cornwall	
		Hull à T.-Rivières	

LIGUE NATIONALE									
Section James Norris									
	pj	g	p	n	pp	pc	pts		
MONTREAL	61	42	11	8	266	155	92		
PITTSBURGH	60	26	25	9	209	218	61		
LOS ANGELES	61	26	27	8	215	216	60		
WASHINGTON	61	18	34	9	209	265	45		
DETROIT	61	14	33	14	197	233	42		
Section Charles Adams									
BOSTON	61	34	17	10	240	192	78		
BUFFALO	59	25	23	11	193	191	61		
TORONTO	61	24	26	11	195	196	59		
MINNESOTA	60	23	27	10	200	201	56		
Section Lester Patrick									
ISLANDERS NY	60	39	11	10	274	180	88		
RANGERS NY	61	34	20	7	253	210	75		
ATLANTA	62	34	22	6	251	212	74		
PHILADELPHIE	59	27	19	13	194	183	67		
Section Connie Smythe									
CHICAGO	60	23	26	11	181	210	57		
VANCOUVER	61	19	33	9	177	229	47		
ST-LOUIS	63	15	40	8	189	276	38		
COLORADO	63	13	42	8	172	289	34		

ASSOCIATION MONDIALE									
	pj	g	p	n	pp	pc	pts		
EDMONTON	55	33	21	1	225	175	67		
N.-ANGLETERRE	58	28	22	8	232	211	64		
WINNIPEG	61	28	27	6	231	236	62		
QUEBEC	56	28	23	5	207	184	61		
CINCINNATI	58	24	28	6	202	208	54		
BIRMINGHAM	57	23	30	4	202	228	50		

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC									
Section Lebel									
	pj	g	p	n	pp	pc	pts		
VERDUN	64	37	20	7	329	273	81		
MONTREAL	63	33	23	7	337	259	73		
CORNWALL	64	25	35	4	311	383	54		
LAVAL	63	19	38	6	278	401	44		
HULL	65	10	49	6	231	439	26		
Section Dilio									
X-T.-RIVIÈRES	64	52	7	5	471	208	109		
SHERBROOKE	65	40	19	6	367	284	86		
QUÉBEC	64	26	26	12	298	296	64		
CHICOUTIMI	64	24	32	8	299	307	56		
SHAWINIGAN	64	21	38	5	288	379	47		

Les Flames s'imposent à Toronto

(d'après PC et AP) — Les Maple Leafs de Toronto ont éprouvé beaucoup de difficultés à sortir la rondelle de leur propre territoire et les Flames d'Atlanta ont su profiter des erreurs défensives de l'adversaire pour remporter une victoire de 6-4 dans un match présenté à Toronto.

Bob MacMillan a marqué deux buts et a récolté deux passes, tandis que son compagnon de ligne Guy Chouinard a marqué deux autres buts pour les Flames. Jean Pronovost, avec un but en désavantage numérique, et Harold Phillipoff ont été les autres marqueurs d'Atlanta.

Lanny McDonald a dirigé l'attaque des Leafs avec deux buts. Les autres marqueurs perdants ont été Walt McKechnie et Dave Williams. Ce fut une soirée difficile pour le gardien auxiliaire des Leafs Paul Harrison. Il s'est trouvé seul face à plusieurs joueurs des Flames à quelques reprises après des bévues défensives de son équipe. Harrison a effectué 24 arrêts, contre 32 pour son vis-à-vis Dan Bouchard, qui a fait face à 16 tirs en troisième période seulement.

Les Leafs ont joué de l'avantage numérique de deux hommes pendant deux minutes en troisième quand Red Laurence et Phillipoff étaient au

travail. Les Leafs n'ont obtenu que cinq tirs au but au cours de ces deux minutes et n'ont pu déjouer Bouchard.

Huit secondes après la fin des pénalités, Phillipoff a marqué pour donner les devants 5-2 aux Flames et briser les reins des Leafs.

Cette défaite laisse les Leafs au troisième rang de la section Adams avec 59 points, deux de moins que les Sabres de Buffalo, inactifs hier.

Un but de Bob Murdoch, à une minute six secondes de la fin du match, a procuré aux Blues de St-Louis une victoire de 6-5 contre les Red Wings de Detroit. Cette victoire des Blues, leur deuxième consécutive et leur quatrième seulement en 31 matches à l'étranger cette saison, a relégué au second plan la performance de Vaclav Nedomansky, auteur de trois buts pour Detroit. Nedomansky a obtenu trois buts à chacun de ses deux derniers matches. Bernie Federko, Mike Zuke, Inge Hammarstrom, Jack Brownschilde et Brian Sutter ont réussi les autres filets des Blues tandis que Dan Bolduc et André St-Laurent ont enfilé les autres buts des Wings.

À Pittsburgh, dans une autre des six rencontres au programme de la Ligue nationale, les Penguins ont marqué deux fois sans riposte au

sième tiers pour mériter une victoire de 5-3 contre les Rockies du Colorado.

Greg Malone a marqué le but décisif pour Pittsburgh, les autres filets des vainqueurs

allant à Gregg Sheppard, Russ Anderson, George Ferguson et Peter Lee.

Les buts des Rockies ont été l'oeuvre de Mike Christie, Bill Locheid et Randy Pierce.

SOMMAIRES

Flames 6, Leafs 4		Deuxième période	
Première période		5-MINNESOTA: Carlson (2)	
1-ATLANTA: MacMillan (31)	3:29	Youngs	9:23
2-TORONTO: McDonald (26)	9:08	6-MINNESOTA: Manery (10)	13:10
Williams	9:08	Young, Brass	
3-TORONTO: McKechnie (22)	11:41	Pénalités: Vadnais NYR 0:13, Young Min 2:18, Marois NYR 6:43, Dave Maloney NYR 11:07, Barrett Min 13:23	
Anderson, Maloney		Troisième période	
4-Atlanta, Chouinard (25)	13:47	7-NY RANGERS: Murdoch (11)	6:05
MacMillan, Vall		Dave Maloney, Don Maloney	6:35
Pénalités: Maloney Tor, 19:34		8-MINNESOTA: Manery (11)	13:35
5-ATLANTA: Pronovost (21)	13:17	Young	
6-ATLANTA: MacMillan (32)	15:09	Pénalités: Polvin Min 5:14	
Chouinard		Tirs au but:	
Pénalités: Kea Atl 14:41		NY Rangers	15 14 10-39
Troisième période		Minnesota	10 11 13-34
7-ATLANTA: Phillipoff (9)	9:08		
Pronovost		Rockies 3, Penguins 5	
8-TORONTO: McDonald (26)	10:43	Première période	
Salminger		1-COLORADO: Christie (1)	11:08
9-ATLANTA: Chouinard (36)	15:47	Accusé pénalité	
MacMillan, March		2-PITTSBURGH: Anderson (3)	4:13
10-TORONTO: Williams (17)	18:26	3-PITTSBURGH: Ferguson (14)	5:02
Boutelle, Turnbull		4-PITTSBURGH: Lee (29)	10:40
Pénalités: Laurence Atl, Phillipoff Atl 7:00, Kea Atl 10:13		Mahovich, Sheppard	
Tirs aux buts:		5-COLORADO: Locheid (7)	15:00

ce soir Lesbiennes et homosexuels, vos droits sont-ils protégés? conférence publique pour faire le bilan d'une année de la loi 88...

Avis légaux AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

AVIS AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1570 du Code Civil de la Province de Québec...

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 286-1201

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.)...

ACHETONS antiquités européennes, au prix le plus élevé à Montréal. 284-0856. 5-3-79

MEUBLES QUEBÉCOIS EN PIN: armoires, buffets 2 corps, ensemble de chaises, tables, commodes, lit d'enfant...

VIEUX-QUÉBEC, voisin du Château Frontenac, meubles et accessoires choisis, pour collectionneurs avertis et débutants...

APPARTEMENTS À LOUER C.D.N., 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½ équipés, électricité, foyer, garage, ascenseur...

C.D.N., haut de duplex détaché, face parc, 4½ spacieux, ensoleillé, chauffé, eau-chaude fournie, libre 1er mai...

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé...

MONT ST-HILAIRE, occasion rare, très beaux 4½, immeuble neuf en béton, insonorisés, situé sur la montagne...

N.D.G. grands 3½, 4½, 5½, repeints, équipés, eau chaude, ascenseur. \$205, \$275, \$350. 731-6083 - 738-5850 - 488-9723 5-3-79

RECHERCHE Skieur de Sutton, (auto-stop) ai oublié sac rouge dimanche 25 février 1979. 381-7326, Christian. 5-3-79

RECHERCHE dans Montréal une fille et son père qui ont assisté à une conférence de l'Institut National de la Santé à Washington D.C. et à l'exposition de Corcoran à la galerie d'"ART CAFE"...

CHALET À LOUER ST-DONAT, lac Baribeau, grand chalet moderne meublé: 3 chambres, foyer, cave isolée, système électrique, terrain privé, plage sablonneuse, chalet privé, plage sablonneuse, chalet privé. Année seulement: \$2,400. chauffage non-inclus, libre 1er mai, 387-3537. 5-3-79

COMMERCES À VENDRE IMPRIMERIE fondée 1969, inc. 1972. Pouvez acheter 50% des parts ou le tout. Equipement parfaite condition. Valeur réelle \$45,000. Chiffre \$180,000. année. Soir 625-4376. 5-3-79

DÉMÉNAGEMENTS Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

NOUS ACCEPTONS PAR TÉLÉPHONE

CONDOMINIUMS À VENDRE LE COURS LE ROYER - Vieux Montréal, élégant appartement en copropriété, 4½, 1,040 pi. ca. Foyer naturel, murs intérieurs de briques...

Des Rosiers, Le Maître courtier. 2-3-79

DEMANDES D'EMPLOI DAME demande ouvrage à la journée, à temps partiel. 522-3584. 3-3-79

DIVERS Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien. Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3886 ou 524-4866 J.N.O.

ÉBÉNISTERIE JEAN-PIERRE RIVEST, ébéniste et polisseur, restauration de meubles antiques et d'époques, décapage et refinis de tous genres, travail soigné et personnalisé, 10 ans d'expérience. 656-9808, 656-5918 3-3-79

EQUIPEMENTS DE BUREAU A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

FERMES À VENDRE CANTONS DE L'EST, 100 arpents, près de Waterloo, très beau site, maison entièrement renouée, \$69,000. Pas d'agent. 273-7934. 5-3-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE BABY GRANT, piano à queue, 4½ pieds, excellente condition. Aubaine \$1,850. Possibilité de livraison. Sherbrooke 1-(819) 567-7781 5-3-79

ORGUE HAMMOND B-3, comme neuf, 25 pédales pour: Populaire, classique ou chapelle, avec ou sans Leslie. Meilleure offre acceptée. Surtout l'avant-midi. 585-6836. 5-3-79

C.D.N., proximité Université de Montréal, haut duplex, 7½ pièces, garage, occupation 1er mai, \$475, mois, 731-8973. 2-3-79

DUVERNAY, beau 3½ chauffé, eau-chaude fournie, semi-meublé, tapis mur-à-mur, entrée privée, stationnement privé. 661-3636. 12-3-79

SNOWDON, près Queen Mary et Victoria, haut de duplex, 6 pièces chauffés, \$395. Libre 1er mai, adultes de préférence. 738-2561. 5-3-79

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffage, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

VILLE ST-LAURENT, 4½ 5½ à louer, toutes taxes payées, chauffage, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR Les offres d'emploi sont ouvertes également aux hommes et aux femmes. Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

OFFRES D'EMPLOIS SECRÉTAIRE-JURIDIQUE Responsable dynamique, expérience minimum 2 ans en droit civil. S.V.P. APPELÉ 934-0785 5-3-79

OCCASION EN OR Nous avons un poste unique à offrir pour une personne d'expérience dans le domaine de la vente. En affaire depuis 1945, nous sommes la plus âgée et la plus grande organisation garantie en éclairage au pays. Le (la) candidat(e) élu(e) devra solliciter envers les industries, institutions, paroisses, écoles, hôpitaux, etc. et vendra notre produit d'éclairage de haute qualité. Rémunération très intéressante, à la commission payée à tous les jours sur les commandes reçues, incluant commission automatique. Une auto est essentielle pour cette position à temps plein ou partiel. Renseignez vous auprès de notre programme excitant. Un territoire de choix protégé de Montréal doit être rempli cette semaine. Si vous êtes qualifié(e), téléphonez à frais virés à 418-628-6302, ou écrivez à Certified Electric Company, boîte 580, Dundas, Ontario, L9H 3H4. 2-03-79

DE L'ARGENT à temps partiel! Voiture nécessaire, clientèle fournie. Téléphone pour rendez-vous: 687-3922. 8-3-79

RECHERCHE gouvernant(e), de 35 à 45 ans, marié(e) ou pas, pour une famille italienne. Appartenance complète meublé, offert, et très bon salaire. Si intéressé(e) appelez 253-2545. 8-3-79

SOYEZ ambitieux(euses). Nous vous offrons la chance de l'être. Très haut salaire possible. Voiture nécessaire. 687-2375. 8-3-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES A-1 absolument confidentiel \$1,200.00 à \$600,000. 1ère 10% 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¼% 1ère, 2ème hypothèque, je lance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE ANJOU, 8 logis, chauffage et électricité payés par locataire, loyers doivent être haussés. MLS. M. Marthe LePage, 354-2950, 353-4058. DesRosiers, le Maître courtier 2-3-79

LONGUEUIL: 23 logements, 1974. Très bien situé. Revenu \$65,000. Pour 5.6 fois les revenus. Excellent rendement. Sydney 651-5300, 651-9543. MONTREAL TRUST, courtier 2-3-79

LONGUEUIL, 4 propriétés à revenus, de 16 logements, entièrement béton, domaine Bellefleur, grande possibilité d'augmentation de loyer, seulement \$240,000, chaque. Gilberte ou Gaston 463-2170, 468-3385 ou 678-7807. Immeubles 3G eng. courtier. 3-3-79

BROSSARD: Bungalow 4 chambres à coucher, foyer, salle à dîner. Prés des centres d'achat. Serge Lacaille 672-6450, 659-9527. Montréal Trust, courtiers. 3-3-79

CANDIAC: Choix de magnifiques propriétés, grand terrain, garages niveau de la rue. Nouvelles inscriptions. Suzanne Palmer 672-6450, 672-7876, 336-8308. J.N.O.

ST-BRUNO: Fantastique! Impeccable, \$34,500; bungalow surélevé, sans entretien, cour clôturée, 3 chambres, salle familiale en pin nouveau, pas de tout. Transfert, une aubaine à ne pas manquer. Appelez-moi, Rose St-Cyr Slough, 653-2496, 653-6807. Montréal Trust, courtier 2-3-79

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Montreal Trust ST-BRUNO: Attention! Cottage neuf - abri. Foyer. 1½ salle bain, spacieuse salle-dîner, grandes chambres. Terrain arrière 125' secteur établi, taxes peu élevées. Occupation immédiate. \$53,900. Lucie Beau-pré 653-2496, 653-3884. 2-3-79

ST-HILAIRE: Très grande maison - secteur résidentiel, terrain 10,500 p.c., piscine, salle de billard, foyer, garage. Louis Deland 467-2156, 464-5741. Imm. Select, courtiers. 2-3-79

ST-HILAIRE: Bungalow luxueux, foyer, 4 c.c., piscine, cabanon, lavabasse, tapis, terrain 90x100 clôturé. Denise Mathieu 467-1120, 467-8889. Faites offre. MONTREAL TRUST COURTIER 2-3-79

ST-LOUIS DE TERREBONNE: maison ancestrale - 1800 -, superficie de terrain: 26,000 p.c., chauffage H.A.C. cave à vin, garage 24 x 36 avec atelier de bricolage entièrement isolé. Les immeubles T.M.S. inc. 472-5140. 2-3-79

STE-THERÈSE: splendide bungalow de type - Ranch - 10 pièces, 5 c.c., garage double, 2 foyers, construction de qualité supérieure, possibilité de bureau pour professionnel. C'EST À VOIR... Les Immeubles J.T.M.S. inc. 472-5140 2-3-79

OTTERBURN: Magnifique propriété située dans un croissant sur terrain boisé, finition de luxe, foyer de pierre, garage. Louis Deland 467-2156, 464-5741. Imm. Select, courtiers. 2-3-79

ST-HILAIRE: Très grande maison - secteur résidentiel, terrain 10,500 p.c., piscine, salle de billard, foyer, garage. Louis Deland 467-2156, 464-5741. Imm. Select, courtiers. 2-3-79

ST-LOUIS DE TERREBONNE: maison ancestrale - 1800 -, superficie de terrain: 26,000 p.c., chauffage H.A.C. cave à vin, garage 24 x 36 avec atelier de bricolage entièrement isolé. Les immeubles T.M.S. inc. 472-5140. 2-3-79

STE-THERÈSE: splendide bungalow de type - Ranch - 10 pièces, 5 c.c., garage double, 2 foyers, construction de qualité supérieure, possibilité de bureau pour professionnel. C'EST À VOIR... Les Immeubles J.T.M.S. inc. 472-5140 2-3-79

OTTERBURN: Magnifique propriété située dans un croissant sur terrain boisé, finition de luxe, foyer de pierre, garage. Louis Deland 467-2156, 464-5741. Imm. Select, courtiers. 2-3-79

ST-HILAIRE: Très grande maison - secteur résidentiel, terrain 10,500 p.c., piscine, salle de billard, foyer, garage. Louis Deland 467-2156, 464-5741. Imm. Select, courtiers. 2-3-79

ST-LOUIS DE TERREBONNE: maison ancestrale - 1800 -, superficie de terrain: 26,000 p.c., chauffage H.A.C. cave à vin, garage 24 x 36 avec atelier de bricolage entièrement isolé. Les immeubles T.M.S. inc. 472-5140. 2-3-79

STE-THERÈSE: splendide bungalow de type - Ranch - 10 pièces, 5 c.c., garage double, 2 foyers, construction de qualité supérieure, possibilité de bureau pour professionnel. C'EST À VOIR... Les Immeubles J.T.M.S. inc. 472-5140 2-3-79

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 286-1201

REDACTA - Traduction, - Composition, - Correction. Travaux de toutes sortes. Travail professionnel. 671-9992. 2-3-79

DACTYLOGRAPHIERS textes de tous genres, travaux effectués sur IBM sélectric II, prix à discuter, communiqué avec Louise Lalime 849-3261 ou 522-1274. 1-3-79

SERVICE traduction rédaction. Journalist* et traducteur avec 10 ans d'expérience outre-mer (dont 4 dans l'enseignement au niveau secondaire et universitaire), offre service de traduction, anglais-français, français-anglais, textes commerciaux ou littéraires. Travail prompt et soigné. 271-1713. 5-3-79

TRADUCTION, français/anglais de première qualité. Par étudiant au niveau de la maîtrise en traduction à l'Université de Montréal. Taux abordables. 739-5654 2-3-79

TABLEAUX - PEINTURES TABLEAU DE: Marc-Aurèle Fortin, Suzor Côté, Gilles Giguère, etc. Excellente occasion pour tous investisseurs. Très bon prix. Soit seulement. St-Hilaire 464-1505. 2-3-79

THÉOËT, Pierre. - Le 26 février 1979 à l'âge de 35 ans, est décédé M. Pierre Théoët époux de Ginette Théoët. Il laisse dans le deuil une fille Nathalie, son père et sa mère adoptif, le notaire et Mme Roland Théoët, ses frères, Jacques et Michel, ses soeurs, Mme Ginette Poulin et Liette Groleau ainsi que sa tante Cécile Théoët. Exposé à Gâtineau, mercredi, au salon Lavoie (179 Malouin ouest) et sera réexposé à Ste-Genève, jeudi, le 1er mars à 1:00 heures p.m. au salon J.A. Legault (16114 boul. Gouin ouest). Les funérailles auront lieu le 2 mars courant à l'église paroissiale de l'Île Bizard où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AGENCE MATHIA ENRG. Agence matrimoniale spécialisée, confidentielle et personnalisée. Pour compenser le manque de temps, pallier au vide psychologique, créer des familles équilibrées. 861-7047, 671-8750. 5-3-79

AMASO: Service de rencontres, sériels. Dépliants sur demande et entretiens gratuits. sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822, est rue Sherbrooke, suite 5, Montréal, H2L 1K4. 524-3852 J.N.O.

NECROLOGIE Me ROSARIO GENEST, C.R. Né à Montréal, le 29 juillet 1884, Me Rosario Genest vient de mourir le 27 février, à l'âge de 94 ans. Après ses études au collège Sainte-Marie, il étudia à l'université de Montréal et fut admis à la pratique du droit en 1906. Il fut tout à tour associé au juge Charles Archer, l'hon. J.-L. Perron, Robert Tascheau, l'hon. Thibaudreau, l'hon. Arthur Vallée, Joachim Gélinas. Président de l'Association du Jeune Barreau en 1915, il fut conseiller du Barreau de Montréal en 1916 et professeur à la faculté de droit de l'université de Montréal pendant trente ans. Docteur en droit en septembre 1924, délégué du Barreau au Conseil général de 1930 à 1932, président du Bureau des examinateurs du Barreau de 1942 à 1952, professeur émérite de l'université de Montréal en 1955, il fut membre correspondant de plusieurs facultés de droit à travers le monde. Hommes de loi, hommes de gouvernement et responsables aux prises avec des problèmes juridiques avaient le consultant. Il était aussi apprécié pour ses nombreuses charités. Il s'était comme identifié à la rue Saint-Denis et à la rue Saint-Jacques qui représentaient le monde universitaire, le monde juridique et le monde des affaires, à l'époque. Il laisse sa femme, Annette Girard, mariée en 1916; trois fils, Jean, Jacques et Guy; deux brux Estelle Deschamps, Jeanne Quémar et sept petits-enfants: quatre morts et sept vivants: quatre soeurs, Léa, Laurette, Lucienne, Anne-Marie; deux frères, Adrien et Edgard. De préférence à toute autre offrande, il exprima le désir que ses amis offrent, à sa mort, soit des messes, soit des dons à l'Institut de recherches cliniques. Sa dépouille est exposée au Salon Vallée (1111 ouest, rue Laurier, Montréal). Ses funérailles auront lieu à l'église Saint-Viateur (coins Laurier et de l'Épée), vendredi, 2 mars, à 09:00 h. Tous ses amis sont invités.

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1-Action de glacer. - Vin. 2-De la campagne. - Pénin. 3-Favorable. - À une grande distance. 4-Évacuation abondante, excessive de salive. 5-Séniénium. - Contenu d'une auge. - Fatigué. 6-Rongeur. - Coups de baguette. - Usages. 7-Unité monétaire principale au Japon. - Parat. 8-Ici. - Repli du corps du serpent. 9-Sans consistance (fém.). - Vases d'ornement. 10-Critique avec violence. - Arrien, pas un. 11-Nouveau-Brunswick. - D'élève. - Magnésium. - En l'aveugle. 12-Sans éclat. - Art de faire des vers.

Verticalement 1-Prononciation d'une personne qui grassaye. 2-Ce qui éclaire les objets et les rend visibles. - Se dit d'un mur sans ouverture. 3-Souci. - Frère d'épouse. 4-Cela. - Magnésium. - L'un des trois éléments de l'oxygène.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 286-1201

REDACTA - Traduction, - Composition, - Correction. Travaux de toutes sortes. Travail professionnel. 671-9992. 2-3-79

DACTYLOGRAPHIERS textes de tous genres, travaux effectués sur IBM sélectric II, prix à discuter, communiqué avec Louise Lalime 849-3261 ou 522-1274. 1-3-79

SERVICE traduction rédaction. Journalist* et traducteur avec 10 ans d'expérience outre-mer (dont 4 dans l'enseignement au niveau secondaire et universitaire), offre service de traduction, anglais-français, français-anglais, textes commerciaux ou littéraires. Travail prompt et soigné. 271-1713. 5-3-79

TRADUCTION, français/anglais de première qualité. Par étudiant au niveau de la maîtrise en traduction à l'Université de Montréal. Taux abordables. 739-5654 2-3-79

TABLEAUX - PEINTURES TABLEAU DE: Marc-Aurèle Fortin, Suzor Côté, Gilles Giguère, etc. Excellente occasion pour tous investisseurs. Très bon prix. Soit seulement. St-Hilaire 464-1505. 2-3-79

THÉOËT, Pierre. - Le 26 février 1979 à l'âge de 35 ans, est décédé M. Pierre Théoët époux de Ginette Théoët. Il laisse dans le deuil une fille Nathalie, son père et sa mère adoptif, le notaire et Mme Roland Théoët, ses frères, Jacques et Michel, ses soeurs, Mme Ginette Poulin et Liette Groleau ainsi que sa tante Cécile Théoët. Exposé à Gâtineau, mercredi, au salon Lavoie (179 Malouin ouest) et sera réexposé à Ste-Genève, jeudi, le 1er mars à 1:00 heures p.m. au salon J.A. Legault (16114 boul. Gouin ouest). Les funérailles auront lieu le 2 mars courant à l'église paroissiale de l'Île Bizard où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AGENCE MATHIA ENRG. Agence matrimoniale spécialisée, confidentielle et personnalisée. Pour compenser le manque de temps, pallier au vide psychologique, créer des familles équilibrées. 861-7047, 671-8750. 5-3-79

AMASO: Service de rencontres, sériels. Dépliants sur demande et entretiens gratuits. sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822, est rue Sherbrooke, suite 5, Montréal, H2L 1K4. 524-3852 J.N.O.

NECROLOGIE Me ROSARIO GENEST, C.R. Né à Montréal, le 29 juillet 1884, Me Rosario Genest vient de mourir le 27 février, à l'âge de 94 ans. Après ses études au collège Sainte-Marie, il étudia à l'université de Montréal et fut admis à la pratique du droit en 1906. Il fut tout à tour associé au juge Charles Archer, l'hon. J.-L. Perron, Robert Tascheau, l'hon. Thibaudreau, l'hon. Arthur Vallée, Joachim Gélinas. Président de l'Association du Jeune Barreau en 1915, il fut conseiller du Barreau de Montréal en 1916 et professeur à la faculté de droit de l'université de Montréal pendant trente ans. Docteur en droit en septembre 1924, délégué du Barreau au Conseil général de 1930 à 1932, président du Bureau des examinateurs du Barreau de 1942 à 1952, professeur émérite de l'université de Montréal en 1955, il fut membre correspondant de plusieurs facultés de droit à travers le monde. Hommes de loi, hommes de gouvernement et responsables aux prises avec des problèmes juridiques avaient le consultant. Il était aussi apprécié pour ses nombreuses charités. Il s'était comme identifié à la rue Saint-Denis et à la rue Saint-Jacques qui représentaient le monde universitaire, le monde juridique et le monde des affaires, à l'époque. Il laisse sa femme, Annette Girard, mariée en 1916; trois fils, Jean, Jacques et Guy; deux brux Estelle Deschamps, Jeanne Quémar et sept petits-enfants: quatre morts et sept vivants: quatre soeurs, Léa, Laurette, Lucienne, Anne-Marie; deux frères, Adrien et Edgard. De préférence à toute autre offrande, il exprima le désir que ses amis offrent, à sa mort, soit des messes, soit des dons à l'Institut de recherches cliniques. Sa dépouille est exposée au Salon Vallée (1111 ouest, rue Laurier, Montréal). Ses funérailles auront lieu à l'église Saint-Viateur (coins Laurier et de l'Épée), vendredi, 2 mars, à 09:00 h. Tous ses amis sont invités.

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement 1-Action de glacer. - Vin. 2-De la campagne. - Pénin. 3-Favorable. - À une grande distance. 4-Évacuation abondante, excessive de salive. 5-Séniénium. - Contenu d'une auge. - Fatigué. 6-Rongeur. - Coups de baguette. - Usages. 7-Unité monétaire principale au Japon. - Parat. 8-Ici. - Repli du corps du serpent. 9-Sans consistance (fém.). - Vases d'ornement. 10-Critique avec violence. - Arrien, pas un. 11-Nouveau-Brunswick. - D'élève. - Magnésium. - En l'aveugle. 12-Sans éclat. - Art de faire des vers.

Verticalement 1-Prononciation d'une personne qui grassaye. 2-Ce qui éclaire les objets et les rend visibles. - Se dit d'un mur sans ouverture. 3-Souci. - Frère d'épouse. 4-Cela. - Magnésium. - L'un des trois éléments de l'oxygène.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 286-1201

REDACTA - Traduction, - Composition, - Correction. Travaux de toutes sortes. Travail professionnel. 671-9992. 2-3-79

DACTYLOGRAPHIERS textes de tous genres, travaux effectués sur IBM sélectric II, prix à discuter, communiqué avec Louise Lalime 849-3261 ou 522-1274. 1-3-79

SERVICE traduction rédaction. Journalist* et traducteur avec 10 ans d'expérience outre-mer (dont 4 dans l'enseignement au niveau secondaire et universitaire), offre service de traduction, anglais-français, français-anglais, textes commerciaux ou littéraires. Travail prompt et soigné. 271-1713. 5-3-79

TRADUCTION, français/anglais de première qualité. Par étudiant au niveau de la maîtrise en traduction à l'Université de Montréal. Taux abordables. 739-5654 2-3-79

TABLEAUX - PEINTURES TABLEAU DE: Marc-Aurèle Fortin, Suzor Côté, Gilles Giguère, etc. Excellente occasion pour tous investisseurs. Très bon prix. Soit seulement. St-Hilaire 464-1505. 2-3-79

THÉOËT, Pierre. - Le 26 février 1979 à l'âge de 35 ans, est décédé M. Pierre Théoët époux de Ginette Théoët. Il laisse dans le deuil une fille Nathalie, son père et sa mère adoptif, le notaire et Mme Roland Théoët, ses frères, Jacques et Michel, ses soeurs, Mme Ginette Poulin et Liette Groleau ainsi que sa tante Cécile Théoët. Exposé à Gâtineau, mercredi, au salon Lavoie (179 Malouin ouest) et sera réexposé à Ste-Genève, jeudi, le 1er mars à 1:00 heures p.m. au salon J.A. Legault (16114 boul. Gouin ouest). Les funérailles auront lieu le 2 mars courant à l'église paroissiale de l'Île Bizard où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AGENCE MATHIA ENRG. Agence matrimoniale spécialisée, confidentielle et personnalisée. Pour compenser le manque de temps, pallier au vide psychologique, créer des familles équilibrées. 861-7047, 671-8750. 5-3-79

AMASO: Service de rencontres, sériels. Dépliants sur demande et entretiens gratuits. sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822, est rue Sherbrooke, suite 5, Montréal, H2L 1K4. 524-3852 J.N.O.

NECROLOGIE Me ROSARIO GENEST, C.R. Né à Montréal, le 29 juillet 1884, Me Rosario Genest vient de mourir le 27 février, à l'âge de 94 ans. Après ses études au collège Sainte-Marie, il étudia à l'université de Montréal et fut admis à la pratique du droit en 1906. Il fut tout à tour associé au juge Charles Archer, l'hon. J.-L. Perron, Robert Tascheau, l'hon. Thibaudreau, l'hon. Arthur Vallée, Joachim Gélinas. Président de l'Association du Jeune Barreau en 1915, il fut conseiller du Barreau de Montréal en 1916 et professeur à la faculté de droit de l'université de Montréal pendant trente ans. Docteur en droit en septembre 1924, délégué du Barreau au Conseil général de 1930 à 1932, président du Bureau des examinateurs du Barreau de 1942 à 1952, professeur émérite de l'université de Montréal en 1955, il fut membre correspondant de plusieurs facultés de droit à travers le monde. Hommes de loi, hommes de gouvernement et responsables aux prises avec des problèmes juridiques avaient le consultant. Il était aussi apprécié pour ses nombreuses charités. Il s'était comme identifié à la rue Saint-Denis et à la rue Saint-Jacques qui représentaient le monde universitaire, le monde juridique et le monde des affaires, à l'époque. Il laisse sa femme, Annette Girard, mariée en 1916; trois fils, Jean, Jacques et Guy; deux brux Estelle Deschamps, Jeanne Quémar et sept petits-enfants: quatre morts et sept vivants: quatre soeurs, Léa, Laurette, Lucienne, Anne-Marie; deux frères, Adrien et Edgard. De préférence à toute autre offrande, il exprima le désir que ses amis offrent, à sa mort, soit des messes, soit des dons à l'Institut de recherches cliniques. Sa dépouille est exposée au Salon Vallée (1111 ouest, rue Laurier, Montréal). Ses funérailles auront lieu à l'église Saint-Viateur (coins Laurier et de l'Épée), vendredi, 2 mars, à 09:00 h. Tous ses amis sont invités.

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Pourquoi le PLQ est à la fois québécois et canadien

Suite de la page 11

ciations qu'il faut envisager, on ne saurait minimiser les avantages que l'on peut trouver à discuter en famille de certaines questions spécialement épineuses.

La forme fédérale de gouvernement

Certains s'imaginent que les formes de gouvernement sont interchangeables et que l'on pourrait facilement passer d'une forme de gouvernement à une autre — par exemple du fédéralisme à la souveraineté-association — sans que soient annulés ou mis en cause les avantages que le Canada procure à ses citoyens. C'est là une dangereuse illusion d'optique.

Entre la forme fédérale de gouvernement et la souveraineté-association que préconise le Parti québécois, il existe en effet une différence non seulement de degré mais de nature. Voici les principaux éléments qui différencient les deux options:

1) sous le régime fédéral, il existe et continue d'exister un seul pays, le Canada, au sein duquel le Québec jouit toutefois d'une très large autonomie. Sous la souveraineté-association, il existerait au contraire deux pays distincts et séparés, le Québec et le Canada, ceci en supposant que ce qu'il resterait du Canada continuerait à exister et à fonctionner à l'état de pays;

2) sous le régime fédéral, il existe une seule et même citoyenneté pour tous les citoyens du pays qui s'appelle le Canada. Ils sont des citoyens canadiens. Sous la souveraineté-association, il existerait au contraire une citoyenneté québécoise et, toujours en supposant que le reste du Canada continuerait d'exister comme pays, une citoyenneté canadienne. Entre les deux citoyennetés, la différence serait aussi marquée en principe que la différence entre la citoyenneté américaine et la citoyenneté canadienne actuelle;

3) sous le régime fédéral, il existe au niveau canadien un Parlement fédéral investi de pouvoirs législatifs, fiscaux et administratifs réels, et habilité à agir au nom de l'ensemble du pays dans certaines matières. Sous la souveraineté-association, ce Parlement fédéral, à supposer qu'il soit appelé à continuer, n'aurait plus le pouvoir de prélever des impôts au Québec, de faire des lois devant s'appliquer au Québec ou d'assurer l'application de ses décisions au Québec. Le Québec, cela va de soi, n'aurait plus aucune représentation au sein du parlement fédéral, du gouvernement fédéral et des institutions fédérales;

4) sous le régime fédéral, les provinces sont propriétaires de leur sol et de leur sous-sol et, par la voie d'implication, des richesses qu'ils contiennent. Mais ce droit de propriété demeure subordonné à l'intérêt supérieur du pays tout entier, lequel peut être invoqué pour faire face à des situations extraordinaires ou encore pour assurer que la richesse des uns pourra être partagée dans une certaine mesure; avec les autres. Sous la souveraineté-association, le droit de propriété de chaque pays — le Québec et le reste du Canada — serait au contraire absolu et exempt de toute obligation envers l'ensemble autre que celles que voudraient consentir les partenaires. On sait d'ores et déjà, par l'attitude généralement adoptée par les provinces plus richement dotées, que l'intérêt de chacune, non le souci de partage, serait leur première considération;

5) sous le régime fédéral, le Canada possède aux yeux de l'étranger une seule personnalité internationale. Celle-ci a permis au Canada de se tailler une place enviable et respectée dans la famille des nations. Cette place tient largement à l'importance géographique, numérique et

économique du Canada. Elle se reflète dans le rôle de notre pays à l'ONU et dans les organismes internationaux, dans notre participation aux programmes multinationaux de défense militaire et de coopération économique. Sous la souveraineté-association, la part d'activité exercée en commun au plan international par les deux partenaires éventuels serait, dans la meilleure des hypothèses, réduite au minimum. Les querelles qui ont surgi à maintes reprises ces dernières années au sujet d'innombrables questions protocolaires d'importance comme toute seconde fournissent un avant-goût de ce que serait la coopération dans ce domaine.

La supériorité du fédéralisme

Pour bien faire voir la supériorité de la forme fédérale de gouvernement, il importe de signaler clairement les avantages qu'elle a procurés au Canada depuis un siècle:

1) au plan économique, la forme fédérale de gouvernement procure une association de type plus avancé que l'association conçue à l'intérieur d'un cadre confédéral comme celui que préconise le Parti québécois. L'association économique est plus avancée en régime fédéral, car le système fédéral a précisément pour but, entre autres, d'assurer une union économique comprenant une union douanière, une union monétaire, un marché commun devant permettre la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, et une concertation poussée des politiques fiscales et économiques. Le Parti québécois aime souligner qu'il serait heureux de négocier éventuellement avec ce qu'il resterait du Canada dans l'hypothèse d'une séparation politique, la possibilité d'une association économique pouvant comporter l'une ou l'autre forme d'union évoquée ci-dessus. À cela, il faut répondre que nous possédons déjà, en vertu du système fédéral canadien, toutes les formes d'association souhaitées par le Parti québécois;

2) l'association économique que postule et permet le système fédéral de gouvernement est plus démocratique, car ses institutions essentielles et son fonctionnement relèvent directement d'un pouvoir politique qui doit répondre des actes posés à leur sujet devant le peuple souverain, à l'occasion d'élections démocratiques. Sous le système actuel, le gouvernement et le Parlement fédéraux sont directement responsables devant le peuple souverain de leurs politiques économiques et de la bonne marche économique de la fédération. Sous un régime confédéral, ils seraient comptables de leurs actions devant deux ou plusieurs gouvernements souverains qui seraient entièrement libres de noyer ces questions parmi des douzaines d'autres questions à l'occasion de leurs propres élections. Les dirigeants des institutions communes ne seraient plus dans ce contexte que des délégués d'autres gouvernements qui accorderaient l'importance qu'ils voudraient bien leur reconnaître aux institutions et politiques communes;

3) au plan politique, la formule de souveraineté-association préconisée par le Parti québécois équivaut à la séparation pure et simple. À compter du moment où le Québec percevrait lui-même la totalité des impôts versés par ses citoyens et détiendrait seul le pouvoir de faire des lois et de les appliquer sur le territoire québécois, c'en serait fait de toute forme d'union politique embrassant tout le territoire canadien. On aurait un Québec souverain, mais nul ne saurait dire ce qu'il subsisterait dans un tel contexte du « reste du Canada ». Le maintien du lien fédéral permet en contre-partie de continuer à bénéficier des nombreux avantages que le système politique canadien procure au plan politique. Parmi ces avantages, mentionnons entre autres le fait qu'il existe sous notre régime fédéral deux ordres de gouvernement dotés chacun de pouvoirs législatifs et fiscaux réels dans leur sphère respective et soumis, dans l'exercice de leur compétence, à la surveillance d'un pouvoir judiciaire habilité à interpréter les lois et doté de la puissance voulue pour assurer l'exécution de ses décisions. On a ainsi, à chaque niveau de responsabilité, des gouvernements réels et substantiels. La présence d'un gouvernement fédéral, en particulier, est indispensable au maintien de l'entité politique canadienne;

4) la forme fédérale de gouvernement se prête davantage à des décisions efficaces que la forme confédérale. Sous cette dernière forme de gouvernement, les dirigeants des organes communs sont constamment tenus de se référer aux pouvoirs de qui ils tiennent leur mandat. Sous la forme fédérale, au contraire, chaque ordre de gouvernement a les pouvoirs et les moyens voulus pour prendre les décisions attendues de lui au fur et à mesure que surgit le besoin de telles décisions;

5) la forme fédérale de gouvernement permet la mise en commun, sous une autorité démocratique commune, d'une partie plus ou moins grande de la richesse et des revenus. L'autorité fédérale dispose en effet des pouvoirs de redistribution voulus pour décider que telle ou telle portion de la richesse produite pendant une année sera redistribuée entre les citoyens au prorata de leurs besoins. Elle peut prendre à cette fin les décisions jugées nécessaires. En régime confédéral ou en régime d'association au contraire, tout projet de mise en commun demeure soumis au consentement obligatoire de chaque partie, et notamment au consentement de la partie la plus riche. Autant dire que ce genre de mise en commun est pratiquement impossible en régime confédéral;

6) la forme fédérale de gouvernement est plus stable et plus durable que la formule de souveraineté-association, laquelle s'inspire en définitive du modèle confédéral. Ce dernier type d'association est par nature limité et aléatoire.

Comme la formule confédérale dont elle n'est qu'une version, la souveraineté-association se prête au maiguignage continu des parties intéressées. Elle est sans cesse sujette dans son fonctionnement au jeu de la conjoncture politique, économique et sociale au sein de chaque État participant. La menace d'un veto, d'une suspension des activités ou d'un retrait pur et simple, ou encore d'une application plus ou moins relâchée de ses contraintes et directives, plane

continuellement sur son fonctionnement. Parce qu'elle implique au contraire les citoyens eux-mêmes dans le fonctionnement de chaque ordre de gouvernement, la forme fédérale de gouvernement est plus stable et plus durable là où elle a été conçue et appliquée dans l'esprit de justice qui est censé être la marque distinctive de l'esprit fédéral. Le fédéralisme est en somme un engagement qui atteint, par-delà les institutions et les systèmes, les personnes elles-mêmes. L'association préconisée par le Parti québécois tient plutôt du marchandage. Le fédéralisme a un caractère durable, parce que cimenté par des institutions autonomes; il peut être comparé au mariage, qui normalement engage à fond et pour longtemps. La simple association risque au contraire d'être éphémère, comme une transaction commerciale; elle tient plus de l'union libre susceptible d'être révoquée en tout temps.

7) la forme fédérale de gouvernement est plus respectueuse par sa nature même et par les institutions qu'elle engendre, de la diversité de la population dans un pays aussi multiple et divers que le Canada. Tandis que la séparation politique ou toute forme de pure association économique conduirait tôt ou tard le Québec et le reste du Canada vers l'uniformité culturelle et linguistique, la forme fédérale de gouvernement oblige au contraire tout le monde, et au premier chef les gouvernements, à s'ingénier à mettre au point des politiques sans cesse plus respectueuses de la diversité de la population. Il sera toujours plus facile pour les groupes minoritaires de tirer leur épingle du jeu au sein d'un régime fédéral comportant plusieurs ordres de gouvernement qu'au sein d'un régime politique de type unitaire, où la langue et la culture de l'État tendent généralement à devenir la norme obligatoire pour tous, voire la seule norme que l'État veuille reconnaître à titre officiel;

8) la forme fédérale de gouvernement a enfin un caractère beaucoup plus fierement démocratique que la forme réduite d'association préconisée par le Parti québécois. La souveraineté-association, comme le modèle confédéral dont elle s'inspire, repose essentiellement sur des ententes et une coopération entre gouvernements. Le peuple, sous ce régime, n'a aucune voix au chapitre, aucune autorité directe sur les décisions communes prises en son nom ni sur la manière dont sont exécutées les tâches communes. On fait des affaires de gouvernement à gouvernement. Ce sont des États et des gouvernements — on devrait dire des politiques et des technocrates — qui jugent et décident de manière lointaine et indirecte au nom du peuple. En régime fédéral, au contraire, le peuple souverain a un droit de regard direct et efficace sur la conduite des responsables politiques à chaque niveau de responsabilité. À chaque niveau, il élit directement des politiciens et des technocrates qui jugent et décident de manière lointaine et indirecte au nom du peuple.

9) dans le projet de souveraineté-association, un problème sérieux reste en suspens. Les institutions communes reposeraient en effet sous ce régime sur la règle de l'égalité des parties et exigeraient donc le consentement paritaire de chacune aux décisions communes pour que celles-ci soient valides. En cas d'impasse, on devrait logiquement s'en remettre à une tierce autorité quelconque. Mais quelle serait cette autorité? Elle pourrait difficilement être de nature judiciaire, là où les différends seraient essentiellement de nature politique. On serait alors plongé dans l'impasse. Le même problème surgirait en cas de décision que l'une ou l'autre partie refuserait d'appliquer sur son territoire. En l'absence de pouvoir contraignant, que faire sinon remettre en question toute l'entente? En régime fédéral au contraire, ces difficultés trouvent une solution directe et incontestable dans le pouvoir donné à un parlement fédéral élu au suffrage universel de prendre et de faire exécuter des décisions dans la sphère de compétence qui lui appartient en propre suivant la constitution;

10) la formation fédérale de gouvernement convient mieux que toute autre forme de gouvernement à l'étendue du territoire canadien et à la nature des défis économiques auxquels le pays devra faire face au cours des années à venir au plan économique. Ces défis seront en large partie de nature régionale. Ils exigeront des gouvernements régionaux forts pour y faire face avec succès. Mais ils seront également, dans bien des cas, des défis d'envergure canadienne, voire internationale. Il faut qu'existe à cette fin un pouvoir central doté de pouvoirs assez étendus en matière économique.

Le fédéralisme canadien offre aux citoyens de ce pays les avantages et les défis d'un pays large, grand et encore neuf. La taille d'un pays n'est pas en soi une garantie absolue de la qualité démocratique de ses institutions. Mais lorsqu'un pays est à la fois grand et doté d'institutions démocratiques, l'ampleur et la variété des défis qui y sont proposés aux citoyens entrepreneurs et en particulier aux jeunes sont beaucoup plus étendues. Les possibilités de commerce, d'échanges, de contact y sont multipliées à l'infini. Le risque qu'une clique limitée en nombre et peu représentative de l'ensemble de la population s'installe au pouvoir et s'y agrippe est considérablement réduit: les critiques et les défis qui viennent de tous côtés rendent pareil glissement fort improbable. Même si ce mal devait se produire pendant un temps, les dégâts seraient plus limités vu le partage de l'autorité et des pouvoirs inhérents à la forme fédérale de gouvernement.

Il n'est enfin aucun défaut réel ou démontré du fédéralisme canadien qui ne puisse être discuté publiquement, corrigé ou redressé par les voies de la négociation et de la participation active des gouvernements et des citoyens dans la recherche de solutions appropriées. À ce niveau, le système fédéral comporte inévitablement une certaine dose de lenteur: car l'un de ses effets les plus bienfaisants est précisément de protéger le pays et les citoyens contre toute forme trop brusque de changement radical. Au Canada, cette difficulté se double d'un autre obstacle découlant de l'absence d'une formule souple et efficace d'amendement constitutionnel. Malgré des lenteurs qui finissent par de

venir exaspérantes pour plusieurs, on doit néanmoins reconnaître que, même si nous avions disposé avant maintenant d'une formule souple d'amendement, rien n'indique que le pays était mûr pour des changements d'importance avant ce jour.

L'option canadienne et le référendum

Depuis 1867, l'histoire du Canada et du Québec a été jalonnée de progrès immenses et continus. Colonie britannique à l'origine chétive au début de la Confédération, le Canada est devenu en un siècle une imposante puissance économique et politique. Il est aujourd'hui au tout premier rang des pays qui ont l'envie des autres par la richesse de leur économie, par le caractère démocratique de leurs institutions et la tranquillité qui imprègne leur vie collective.

Partie intégrante et vitale de l'ensemble canadien, le Québec a joué un rôle de premier plan dans cette émergence graduelle du Canada. Il en a été à la fois l'un des principaux artisans et le bénéficiaire au même titre que les autres provinces canadiennes. Tout en faisant partie du grand tout canadien, le Québec a su en même temps édifier sur son territoire une société originale dont le caractère est nettement marqué par l'esprit et la culture française et où les francophones sont aujourd'hui cinq millions, alors qu'ils n'étaient qu'un million il y a un siècle.

La souveraineté-association propose aux Québécois une aventure aux contours et aux implications mal définis. Elle prétend en outre être l'option de la continuité historique. La véritable option de la solidarité et de la continuité historique, c'est au contraire l'option fédérale canadienne. Seule elle offre aux Québécois:

1) l'assurance qu'ils préserveront intact leur droit d'aïnesse sur tout ce qu'il y a de solide, de valable, de riche dans l'héritage canadien;

2) la chance d'améliorer le Canada sans le détruire d'abord, la possibilité de contribuer à l'amélioration du pays tout en continuant à occuper une place de premier plan au sein de la remarquable famille politique qu'il constitue désormais.

L'option fédérale canadienne est l'option du progrès assuré dans la solidarité et la continuité. Elle est aussi l'option qui obéit à l'appel d'une solidarité plus large et plus généreuse.

Une seule réponse possible NON

Le gouvernement actuel du Québec s'est solennellement engagé à soumettre

à la population, lors du référendum sur l'avenir constitutionnel, son projet de souveraineté-association. S'il était censé-quant avec le programme du Parti québécois, il demanderait tout simplement aux Québécois s'ils sont pour ou contre la souveraineté politique du Québec, vu que celle-ci doit logiquement précéder tout projet d'association économique. Comme l'indépendance est radicalement contraire à l'option fédérale canadienne, il faudrait répondre « NON » sans hésitation à une question semblable.

Conscient que les Québécois rejettent son projet d'indépendance, le gouvernement semble vouloir soumettre au peuple une question à laquelle chacun répondrait par un « OUI » ou par un « NON », mais qui comprendrait en réalité deux questions distinctes prises ensemble. Même si ces deux mots évoquent des réalités fort différentes, le gouvernement songerait à demander aux Québécois de dire s'ils sont POUR ou CONTRE la souveraineté-association. Une question ainsi posée serait évidemment piégée et équivoque. Si la question est posée dans ces termes, il ne faudra pas hésiter à répondre « NON ». Car les abaissements prévisibles d'une réponse affirmative à une question ainsi posée seraient nettement contraires et opposés à l'option fédérale canadienne.

Si l'on oublie la sémantique et les distinctions raffinées pour voir le problème dans sa dimension proprement politique, tout devient beaucoup plus simple:

1) ou le gouvernement posera au référendum une question traduisant vraiment et honnêtement ses intentions véritables, et alors il ne faudra aucunement hésiter à répondre « NON », vu qu'il est bien connu que les intentions et les projets du gouvernement sont radicalement contraires à l'option fédérale canadienne;

2) ou le gouvernement préférera poser au référendum une question ambiguë et confuse, et alors il faudra également répondre « NON », vu que les intentions réelles de ce gouvernement n'ont aucunement changé, de l'aveu de M. René Lévesque lui-même, et que toute question contournée ne serait qu'une manoeuvre de sa part pour tenter d'embarquer le Québec dans une option dont il ne veut point.

L'argument de la peur

À court d'arguments convaincants pour persuader les Québécois de la justesse de leur option, les partisans et les porte-parole du Parti québécois ont commencé depuis quelque temps de recourir à un argument qui s'apparente drôlement au thème de la PEUR.

La version péquiste de l'argument de la

peur se résume ainsi: même si vous ne pensez pas comme nous, votez « OUI » au référendum; car si vous votez « NON », la force de marchandage du Québec s'en trouvera compromise et affaiblie pour longtemps.

À cet argument spécial, il faut opposer une réponse énergique comportant entre autres les volets suivants:

1) si le Québec vote « NON » au référendum, c'est la puissance de chantage du Parti québécois, non la force de négociation du Québec qui en sera affectée. Le reste du pays aura compris exactement ce que le Québec aura voulu dire, c'est-à-dire qu'un refus net aura été opposé au projet de séparation du Parti québécois;

2) vu que les forces favorables au maintien du lien fédéral canadien — et au tout premier rang de ces forces, le Parti libéral du Québec — auront mis de l'avant des propositions concrètes de changement pendant la campagne du référendum, le reste du pays devra comprendre que les Québécois, en votant « NON » au référendum auront refusé la séparation politique du Québec mais auront également donné leur approbation aux projets raisonnables de changement mis de l'avant par les porte-parole de l'option fédérale canadienne. Un « NON » au projet de cassure du Parti québécois sera de fait un « OUI » au projet de changement dans la continuité mis de l'avant par les forces fédéralistes;

3) au lendemain d'un référendum confirmant sa volonté de demeurer à l'intérieur du système fédéral canadien, le Québec demeurera au sein de la fédération un partenaire majeur et respecté. Il aura d'autant plus de chance de faire valoir ses justes revendications que le pays se souviendra du péril grave que lui aurait fait encourir les incompréhensions et les lenteurs du passé;

4) inviter les Québécois à voter, pour des raisons d'opportunisme politique, d'une manière contraire à leurs convictions véritables, c'est faire preuve d'un mépris inqualifiable pour l'intelligence des Québécois et d'un oubli tragique de toute éthique publique. Qui eût cru que le débat autour du référendum prendrait aussi tôt une tournure aussi dégradante pour l'esprit?

Le Parti libéral du Québec invite les Québécois à se pencher de manière consciencieuse et complète sur tous les aspects du dossier constitutionnel, à s'informer le plus solidement possible sur les implications de chaque option qui leur sera présentée, et à exprimer ensuite le jour du référendum leur opinion véritable, la conclusion que dictera leur seule conscience et non l'opportunisme politique. Il fait entièrement confiance à cet égard au bon jugement, au sens solide des réalités, au goût des horizons larges et généreux, qui ont toujours été caractéristiques du tempérament québécois.

Congrès du NPD-Québec en mars

par Rodolphe Morissette

En vue des prochaines élections fédérales, le Nouveau parti démocratique (Québec) tiendra un congrès de leadership à Victoriaville les 16, 17 et 18 mars. À ce jour cependant, aucun candidat n'est manifesté.

Les rumeurs circulaient l'an dernier que l'ancien leader de la CSN, M. Marcel Pepin, se proposait d'être sur les rangs. Joint hier, M. Pepin a dit qu'il ne serait pas candidat. Un autre leader pressenti, M. Phil Edmunston, président-fondateur de l'Association pour la protection des automobilistes et candidat NPD défait à l'élection partielle dans le comté fédéral de Verdun en 1977, n'a pu être joint hier. À la direction du NPD, cependant, on affirme que personne n'a encore confirmé sa candidature.

Un ensemble de résolutions ont d'ores et déjà émané des associations de comté NPD et d'autres seront présentées au congrès même. En plus d'être un nouveau chef de file québécois du parti de M. Ed Broadbent, dirigé actuellement par un universitaire, M. Henri-François Gauthier, le congrès de mars traitera d'une brochette de questions qui seront regroupées sous trois grands thèmes.

Certes, il sera question d'abord d'économie, puis de constitution. Un troisième volet portera sur « l'idée d'une social-démocratie québécoise », qui comprendra trois sujets principaux: les droits et libertés, l'égalité de la femme et l'environnement.

Entre-temps, la direction du parti s'affaire à trouver des candidats NPD pour l'élection fédérale du printemps.


Au Québec, faut se tenir... en santé

Simpsons achète et paie argent comptant: or, argent, pièces de monnaie et timbres

Lieu:
Magasin Simpsons, centre-ville, au sixième. Section temporaire des timbres et pièces de monnaie.
Jusqu'au 3 mars

Heures:
Aujourd'hui 1er mars de 9h du matin à 7h30 du soir
Jeudi 1 mars de 9h du matin à 7h30 du soir
Vendredi 2 mars de 9h du matin à 7h30 du soir
Samedi 3 mars de 9h du matin à 4h30 de l'après-midi

Simpsons achète morceaux d'or, d'argent et vieux bijoux



Nous achetons montres de poche, bagues en or et en argent, colliers, bracelets, boucles d'oreilles et tout autre vieux article en or ou en argent. Nous achetons aussi couverts, services à thé, bougeoirs et bijoux en argent sterling. Nous offrons des prix très réduits pour articles plaqué argent (sauf couverts). Nous désirons également acheter toute pierre précieuse sans monture — ET NOUS PAYONS COMPTANT IMMÉDIATEMENT.

Nous ne pouvons donner de renseignements au téléphone quant à la valeur d'articles proposés. Veuillez ne PAS nettoyer vos pièces.

Simpsons achète pièces de monnaie



- Toute pièce canadienne de collection
- Toute pièce américaine de collection
- Toute pièce de collection du monde entier
- Tout billet de collection
- Toute pièce en or
- Toute pièce en argent

ET NOUS PAYONS COMPTANT IMMÉDIATEMENT

Simpsons achète timbres



Nous désirons acheter timbres canadiens, du Commonwealth et étrangers. Nous achetons tous les timbres de collection, oblitérés ou non, qu'ils soient uniques ou fassent partie d'une collection (si d'après nous, ils ont une certaine valeur).

NOUS PAYONS COMPTANT IMMÉDIATEMENT.

Nous achetons pièces en argent

Pièces canadiennes	Nous payons	Pièces américaines	Nous payons
10* 1966 et années précédentes	40*	10* 1964 et années précédentes	40*
25* 1966 et années précédentes	1.00	25* 1964 et années précédentes	1.00
50* 1967 et années précédentes	2.00	50* 1964 et années précédentes	2.00

Nous payons comptant

VEUILLEZ CONSULTER LE DEVOIR DU MARDI 27 FÉVRIER POUR PLUS DE DÉTAILS

Au sixième chez Simpsons en ville seulement

